



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Quatrième session - 32e Législature

Le jeudi 17 novembre 1983

Vol. 27 - No 48

Président: M. Richard Guay

Table des matières

Affaires courantes	
Dépôt de documents	
Avis de la Commission de la fonction publique au Conseil du trésor	3219
Rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs	3219
Rapports annuels des corporations professionnelles ci-dessous:	3219
Ordre des architectes du Québec	
Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec	
Ordre des denturologistes du Québec	
Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec	
La Chambre des notaires du Québec	
Ordre des ingénieurs du Québec	
Ordre des techniciens en radiologie du Québec	
Corporation professionnelle des technologistes médicaux du Québec	
Ordre des comptables agréés du Québec	
Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec	
Corporation professionnelle des techniciens dentaires du Québec	
Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec	
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec	
Ordre des pharmaciens du Québec	
Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec	
Ordre des audioprothésistes du Québec	
Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec	
Ordre des chiropraticiens du Québec	
Corporation professionnelle des urbanistes du Québec	
Ordre des chimistes du Québec	
Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec	
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	
Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec	
Ordre des agronomes du Québec	
Ordre des podiatres du Québec	
Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec	
Corporation professionnelle des diététistes du Québec	
Barreau du Québec	
Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec	
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement	
Projet de loi 52 - Loi modifiant diverses lois fiscales en vue d'instituer un nouveau recours pour les contribuables	
Première lecture	3220
M. Alain Marcoux	3220
Projet de loi 57 - Loi modifiant la Charte de la langue française	
Première lecture	3220
M. Gérald Godin	3220
Questions orales des députés	
Le comité de la relance économique et le ministre du Commerce extérieur	3221
Le programme de reboisement	3223
Le défi technologique et l'indépendance	3226
Le grève chez Provigo de Montréal	3228
Nouvelle phase de Corvée-habitation	3229
Crédits consacrés à la relance économique	3230
Le député de Frontenac	3232
Motions non annoncées	
Hommage aux patriotes	3233
M. René Lévesque	3233
M. Gérard D. Levesque	3234
M. Guy Bisailon	3234
Mise aux voix de la motion d'amendement et de la motion principale proposant l'examen de l'administration et du fonctionnement de la CSST	3235

Table des matières (suite)

Recours à l'article 34	3236
Avis à la Chambre	3236
Affaires du jour	
Débat sur la motion du ministre des Finances proposant l'adoption du complément aux politiques budgétaires du gouvernement pour l'année 1983-1984	
M. Daniel Johnson	3236
Motion de censure	3246
M. Michel Gauthier	3246
M. Pierre-C. Fortier	3250
M. Yves Bérubé	3254
M. Reed Scowen	3259
M. Claude Lachance	3262
M. Clifford Lincoln	3267
M. Guy Chevrette	3272
Ajournement	3275

Note de l'éditeur: La commission permanente des affaires municipales a adopté, le 8 novembre 1983, le projet de loi 204 - Loi modifiant la charte de la ville de Plessisville. C'est par erreur que le no 224 a été apposé à ce projet de loi dans le journal des Débats du mardi 15 novembre 1983, sous la rubrique "Dépôt de rapports de commissions élues".

Abonnement: 30 \$ par année pour les débats de la Chambre
30 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à
Éditeur officiel du Québec
Diffusion commerciale des publications gouvernementales
1283, boulevard Charest-Ouest
Québec G1N 2C9
Tél. (418) 643-5150

0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ en vente au
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Édifice H - 4e étage
Québec G1A 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le jeudi 17 novembre 1983

(Quatorze heures une minute)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît; Nous allons nous recueillir quelques instants.

Veuillez prendre vos places.

Aux affaires courantes, déclarations ministérielles.

Avis de la Commission de la fonction publique au Conseil du trésor

Au dépôt de documents, j'ai le plaisir de déposer, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi sur la fonction publique, copie des avis que la commission a transmis au Conseil du trésor sur trois règlements.

M. le leader du gouvernement.

Rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs

M. Bertrand: M. le Président, au nom du ministre de la Justice, je voudrais déposer le rapport annuel 1982-1983 du Fonds d'aide aux recours collectifs.

Le Président: Rapport déposé.
Toujours M. le leader du gouvernement.

Rapports de corporations professionnelles

M. Bertrand: M. le Président, au nom du ministre de l'Éducation et avec le consentement de cette Assemblée, après consultation, je dépose en bloc 29 rapports d'activité de corporations professionnelles pour l'année 1982. Les noms de ces corporations seront inscrits in extenso au procès-verbal et au journal des Débats.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des architectes du Québec.

Rapport des activités de la Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec - 1982-1983.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des denturologistes du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - La Chambre des notaires du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des ingénieurs du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des techniciens en radiologie du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des technologues médicaux du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des comptables agréés du Québec et le programme général d'inspection.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des techniciens dentaires du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des pharmaciens du Québec.

Rapport annuel 1981-1982 - Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des audioprothésistes du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des chiropraticiens du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des urbanistes du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des chimistes du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des agronomes du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Ordre des podiatres du Québec.

Rapport annuel 1982 - Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des diététistes du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Barreau du Québec.

Rapport annuel 1982-1983 - Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec.

Le Président: Rapport déposé.

Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions élues, rien du greffier en loi.

À la présentation de projets de loi au nom du gouvernement, M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Je vous demanderais, M. le Président, d'appeler l'article c) du feuilleton.

Projet de loi 52

Première lecture

Le Président: M. le ministre du Revenu propose la première lecture du projet de loi 52, Loi modifiant diverses lois fiscales en vue d'instituer un nouveau recours pour les contribuables.

M. le ministre du Revenu.

M. Alain Marcoux

M. Marcoux: M. le Président, ce projet de loi a pour objet d'instituer un nouveau recours en matière fiscale pour les particuliers, à l'exclusion de ceux qui sont tenus, comme mandataires du ministre, de déduire, retenir ou percevoir un montant en vertu d'une loi fiscale ou d'un règlement adopté en vertu d'une telle loi.

Ainsi, les contribuables qui se seront opposés, dans les délais prévus, à une cotisation, à une décision ou à une détermination ou s'ils contestent une affectation de paiement dans les quatre ans de sa date pourront, à leur choix, interjeter un appel sommaire devant la division des petites créances de la Cour provinciale plutôt que d'en appeler à cette cour suivant les règles régissant les actions ordinaires.

Le projet de loi étend en conséquence la juridiction de la division des petites créances de la Cour provinciale de manière à lui permettre d'entendre des appels sommaires lorsque ceux-ci concernent la partie I de la Loi sur les impôts et sont relatifs à une réduction de l'impôt calculé en vertu du livre V qui n'excède pas 1650 \$. Il permet également l'appel d'une décision relative à une affectation de paiement en vertu du premier alinéa de l'article 31 de la Loi sur le ministère du Revenu qui n'excède pas 1000 \$. La compétence du tribunal s'étend aux intérêts et aux pénalités accessoires à l'objet de la demande. Ces montants seront indexés le 1er janvier de chaque année.

Ce projet de loi prévoit ensuite la procédure à suivre pour qu'un appel sommaire soit inscrit devant la division des petites créances de la Cour provinciale de même que la procédure selon laquelle il sera entendu. Ainsi, par exemple, un avocat ne pourra agir comme mandataire ou représentant de l'une ou l'autre des parties. De même, l'appel sommaire sera entendu en public, sauf si le contribuable demande le huis clos.

Enfin, ce projet de loi prévoit que le jugement rendu sur l'appel sommaire sera final et sans appel et qu'il aura l'autorité de

la chose jugée à l'égard des parties et pour le montant réclamé. Ce projet de loi donne suite à un engagement du message inaugural.

Le Président: Je n'ai pas remarqué, M. le ministre, que la dernière partie de vos notes explicatives apparaissait au projet de loi. La première lecture du projet de loi 52 est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. Deuxième lecture, prochaine séance. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, non pas au nom du ministre mentionné, mais au nom du ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, j'appelle l'article b) du feuilleton.

Projet de loi 57

Première lecture

Le Président: M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration propose la première lecture du projet de loi 57, Loi modifiant la Charte de la langue française. M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

M. Gérald Godin

M. Godin: M. le Président, il me fait plaisir de déposer le projet de loi 57. Ce projet modifie la Charte de la langue française. Les modifications qu'il propose ont principalement pour objet: premièrement, d'autoriser les organismes municipaux qui, comme les autres services ou organismes de l'administration, fournissent leurs services à des personnes en majorité d'une langue autre que française, à utiliser cette langue en plus de la langue française dans leur dénomination, leurs communications internes et leurs communications entre eux.

Deuxièmement, de permettre, au sein de tous ces organismes l'utilisation de la langue de la majorité des personnes à qui ils dispensent des services, pour les communications écrites entre deux personnes qui y consentent.

Troisièmement, de permettre l'affichage bilingue à l'extérieur des établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier.

Quatrièmement, de dispenser les professionnels qui ont fait au moins trois ans d'études secondaires au Québec de l'obligation de prouver qu'ils possèdent une connaissance du français appropriée à l'exercice de leur profession.

Cinquièmement, d'autoriser le gouverne-

ment à rendre admissibles à l'enseignement en anglais les enfants dont le père ou la mère a reçu l'enseignement primaire ailleurs au Canada à un endroit où il estime que les services d'enseignement en français sont comparables à ceux offerts en anglais aux ressortissants anglophones du Québec.

Sixièmement, d'étendre aux centres de recherche le régime linguistique applicable aux sièges sociaux dont l'activité s'étend hors du Québec.

Septièmement, de limiter à l'affichage de l'administration l'usage obligatoire des termes normalisés dans l'affichage public et, enfin, de préciser les responsabilités et la durée du mandat des comités de francisation au sein des entreprises et d'autoriser l'Office de la langue française à suspendre ou annuler le certificat de francisation d'une telle entreprise, si le français n'y possède plus le statut que les programmes de francisation ont pour but d'assurer.

Diverses dispositions de caractère administratif sont en outre modifiées, notamment en ce qui concerne les pouvoirs de l'Office de la langue française et de la Commission de toponymie, la Commission d'appel et la Commission de surveillance de la langue française qui sera dorénavant appelée Commission de protection de la langue française. Merci, M. le Président.

M. Gratton: M. le Président.

Le Président: M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gratton: Ce serait pour m'enquérir auprès du leader du gouvernement s'il s'agit bien du même projet de loi que le premier ministre nous avait annoncé comme ne devant être déposé que la semaine prochaine.

Le Président: Je ne sache pas, M. le leader adjoint, qu'il s'agisse là d'une question qui trouve sa place à ce moment-ci de nos délibérations. Nous devons décider de la première lecture du projet de loi et cette question m'apparaît davantage une question qui trouve sa place à la période de questions ou, à la rigueur, aux questions en vertu de l'article 34.

M. Gratton: C'était simplement pour m'assurer que je n'aurais pas, bien malgré moi, aidé à régler la chicane qui régnait au sein du cabinet.

Le Président: En d'autres mots, vous avez fait la démonstration de ce que je disais. Donc, la première lecture du projet de loi no 57 est-elle adoptée?
(14 h 10)

Des voix: Adopté.

Le Président: Deuxième lecture,

prochaine séance ou séance subséquente.

Il n'y a pas de présentation de projets de loi au nom des députés.

Période des questions orales. M. le député de Nelligan.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Le comité de la relance économique et le ministre du Commerce extérieur

M. Lincoln: M. le Président, j'ai une question pour le ministre du Commerce extérieur. Lors de sa conférence de presse du dimanche, 13 novembre dernier, le premier ministre nous a déclaré que, lors de la réunion spéciale de Compton, la question de la relance économique assumait 90% des préoccupations du gouvernement et la question nationale, seulement 10% des préoccupations du gouvernement. Il nous a aussi affirmé que le ministère du Commerce extérieur et celui de la Science et de la Technologie seraient les deux piliers de la relance économique du gouvernement. Ma question au ministre du Commerce extérieur est la suivante: Ne vous semble-t-il pas très ironique et même incongru que les deux ministres de ces deux ministères piliers, soit le ministre du Commerce extérieur et celui de la Science et de la Technologie, aient été exclus du même comité sur la relance économique? Dans votre cas spécifique, M. le ministre, comment expliquez-vous le fait que vous, comme ancien ministre en charge de toute l'économie du Québec et maintenant ministre du ministère-pilier du Commerce extérieur, ne fassiez pas partie du comité de la relance économique, à priorité de 90%, mais seulement du comité de la question nationale, à priorité de 10%?

Le Président: M. le ministre du Commerce extérieur.

M. Landry: Si le député de Nelligan pose cette question - et vu son appartenance politique, c'est compréhensible qu'il la pose - c'est qu'il ne connaît rien de l'histoire du mouvement souverainiste québécois ni de mon histoire personnelle. Si j'ai choisi la souveraineté du Québec, M. le Président, c'est essentiellement pour des raisons économiques. Et s'il y a deux questions qui sont intrinsèquement liées à l'avenir et aux destinées du peuple québécois, ce sont bien la gestion de l'économie et la question nationale. J'étais donc très heureux que le premier ministre reconnaisse cette évidence - et je pardonne au député de Nelligan de ne pas l'avoir perçue - et me nomme au comité de la question nationale, comme mon collègue de l'Agriculture aussi, ministre à vocation essentiellement économique, mais militant de la souveraineté du Québec également.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: Peut-être qu'on pourrait aussi demander au ministre, puisque la question nationale est tellement intimement reliée à l'économie, pourquoi elle n'a occupé que 10% du temps alors que le rapport va prendre trois, quatre ou cinq semaines à être déposé.

En même temps, le ministre pourrait peut-être nous dire si, dans les recommandations du fameux comité sur la question nationale, qui seront, semble-t-il, déposées d'ici à la fin de l'année, il y aura une recommandation spécifique sur la question primordiale que le Parti québécois et le gouvernement ont esquivée jusqu'ici, la question de la monnaie, advenant l'indépendance. Allez-vous dire à la population du Québec, une fois pour toutes, si ce sera le dollar canadien, le dollar américain ou le dollar québécois? Quelle est votre position sur la monnaie? Est-ce que cela fera partie d'une des recommandations du comité sur la question nationale?

Le Président: M. le ministre du Commerce extérieur.

M. Landry: Il n'y a rien d'étonnant qu'un comité aussi universel que le comité sur la question nationale consacre plus de temps à ces travaux puisque j'ai dit que la question nationale - et c'est vrai pour le Québec comme pour les États-Unis, comme pour le Canada, à la limite - englobe aussi la question économique. Les hommes et les femmes qui vivent au Québec ne sont pas que des animaux économiques, ils évoluent dans une société plus globale. Si on veut mieux appréhender la globalité de cette société, il est normal qu'on y consacre plus de temps.

Quant aux questions monétaires, je suppose qu'elles seront abordées; ce sont des questions importantes. L'une d'elles me préoccupe en particulier, c'est le peu d'autonomie monétaire dont dispose le Canada, d'ailleurs, en Amérique du Nord. Il est obligé de coller sa monnaie à celle des États-Unis sans aucune espèce de marge de manoeuvre. Mais nous reviendrons à cette question en temps et lieu.

Les questions monétaires qui me préoccupent présentement sont que les monnaies de l'Europe de l'Ouest se sont trop dévaluées par rapport aux nôtres et que cela complique nos exportations. C'est ma préoccupation de l'heure.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: M. le ministre, n'est-ce pas étonnant, n'est-ce pas avoir du culot, de

votre part et de celle du gouvernement, à peine deux ans avant l'élection, cette fameuse élection, à un maximum de deux ans de l'élection dont le premier ministre dit qu'elle allait porter sur la question de l'indépendance, d'esquiver toujours la question monétaire? Vous répondez de façon tout à fait évasive. Vous ne savez même pas quelle monnaie vous allez proposer au peuple québécois advenant cette fameuse indépendance que vous préconisez tellement fortement vous-même?

Le Président: M. le ministre du Commerce extérieur.

M. Landry: Cela me surprend qu'un représentant d'un parti qui n'a pas discuté de la question monétaire pendant un quart de huitième de seconde depuis sa fondation nous accuse de ne pas en avoir parlé. S'il y a des gens qui ont mis la question à l'ordre du jour - et elle est importante - ce sont les militants de ce parti.

Cela me rappelle une anecdote. Vous savez que nous avons rallié beaucoup de militants - avec grande joie, d'ailleurs - de formations politiques fédérales et québécoises. C'était M. Caouette du Crédit social qui avait mis la question de la monnaie, la machine à piastres, à l'ordre du jour; vous vous en rappellerez. Or, les militants créditistes devenus militants du Parti québécois me disaient: Une des principales raisons pour lesquelles on est allé avec vous, c'est que M. Jacques Parizeau parle de la monnaie. C'est un des seuls hommes politiques canadiens et québécois qui le fassent.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: Une dernière brève question pour le ministre qui a esquivé la question pour la troisième fois. Dans le programme antérieur du Parti québécois de 1980, c'était la monnaie canadienne qui allait être l'unité, advenant la fameuse souveraineté-association qui est maintenant devenue l'indépendance.

Dans le dernier programme du Parti québécois, la question de la monnaie a été esquivée. On vous pose une question spécifique. Est-ce qu'il y aura une recommandation sur la monnaie québécoise advenant l'indépendance, dans les recommandations du comité sur la question nationale? C'est cela, la question; il ne s'agit pas de M. Parizeau ou de M. Caouette.

Le Président: M. le ministre du Commerce extérieur.

M. Landry: M. le Président, le Parti québécois et son programme sont deux choses qui évoluent et qui changent de façon dirigée

vers l'avenir. Quand un représentant d'un parti politique qui évolue en allant chercher un chef qu'il a ignominieusement rejeté, il y a sept ou huit ans, dans les temps préhistoriques, il devrait penser à cela avant de poser des questions comme celle-là.

Le Président: Question principale, M. le député d'Outremont.

À l'ordre!

Le programme de reboisement

M. Fortier: J'ai une question pour le premier ministre. Assez tardivement, le gouvernement qui nous dirige a enfin décidé de faire quelque chose pour assurer le renouvellement de nos forêts. On sait que, depuis plusieurs années, les régions forestières sont déficitaires, car on y coupe plus d'arbres qu'on en plante. Cette situation n'est pas sans causer de graves problèmes comme vous le savez, M. le premier ministre, puisque dans plusieurs régions du Québec cela cause de graves problèmes économiques, comme en Gaspésie.

L'annonce faite par le gouvernement de porter à 300 000 000 le nombre de plantations par année en 1988 corrigera dans cinq ans une situation déplorable, puisque le Québec a présentement une des pires performances dans ce domaine de toutes les provinces canadiennes. Les journaux nous apprennent, comme le Devoir de ce matin que je cite, que "les milieux forestiers se posent plusieurs questions sur le programme de reboisement." Il est assez curieux que les premiers milieux concernés n'en savent absolument rien.

Est-ce que le premier ministre possède un plan précis de reboisement? Qui financera les nouvelles pépinières? Qui les administrera? Pour le reboisement, quelle sera la part des forêts privées? Est-ce que le plan favorisera une monoculture forestière? Qui fera la gestion des plans et qui en paiera la note? En un mot, M. le premier ministre, avez-vous un plan précis ou est-ce que, encore une fois, il s'agit d'un objectif dans cinq ans d'ici qui n'est appuyé par aucun plan détaillé?

Le Président: M. le premier ministre.

(14 h 20)

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, c'est vrai qu'on a pris du retard au Québec en ce qui concerne le renouvellement de cette ressource absolument fondamentale pour nous qu'est la forêt. Avec l'électricité, la ressource éminemment renouvelable, et également la production de la terre, ce sont les trois mamelles, si on veut, de tout développement basé sur nos ressources. Je ferai remarquer tout de même au député que, partant de très loin, le reboisement a été multiplié par quatre depuis une dizaine

d'années et intensifié surtout depuis cinq ou six ans. On est parti de très loin, des 65 000 000 d'arbres plantés qui sont le résultat de cette année, en 1983. Quand on parle de 300 000 000, c'est loin d'être excessif. Cela voudrait dire qu'on passerait - ce qui, semble-t-il, d'après les experts, est la chose normale - à la replantation, si vous voulez, de l'équivalent de la moitié de la coupe annuelle. Actuellement, on fait encore environ 10%. Alors, il faut absolument accentuer cela.

Oui, le programme a été préparé avec soin. Il a été évalué. Le secteur privé et le secteur public vont avoir à contribuer conjointement à ce programme de reboisement. Il va s'accélérer le plus vite possible. Évidemment, on ne peut pas faire beaucoup de plantations entre décembre et le mois de mai ou le mois de juin, mais je peux dire une chose. C'est que, puisque mon collègue...

Une voix: ...

M. Lévesque (Taillon): Ah boni Mon collègue de l'Énergie et des Ressources est arrivé. Je pense que c'est la semaine prochaine que doivent être dévoilés l'ensemble du plan, tous les moyens qui ont été prévus de même que la sélection des plantations, etc. Ce sera dès la semaine prochaine, on ne faut pas oublier que si on a donné la perspective générale de notre programme de relance dimanche dernier et qu'il y avait ensuite le budget supplémentaire mardi, on est aujourd'hui jeudi. Le produit des travaux va sortir dans les détails aussitôt que ce sera possible. Dans le cas du reboisement, ce devrait être la semaine prochaine.

Le Président: Question complémentaire, M. le député d'Outremont.

M. Fortier: M. le Président, je poserai ma question additionnelle au ministre de l'Énergie et des Ressources, qui sait pertinemment que depuis deux ou trois ans, à chaque étude des crédits, nous posons des questions sur la déficience chronique du reboisement au Québec, une situation tout à fait déplorable. D'ailleurs, un comité interministériel vous l'a dit il y a un an: il devrait y avoir au Québec une nouvelle politique forestière.

M. le Président, la question que je pose est celle-ci. Le premier ministre a fait état d'un objectif à atteindre dans cinq ans, lequel présume une participation concrète du secteur privé qui aura à investir dans cet objectif de telle façon qu'il soit atteint. La question que je pose à ce moment-ci... Je suis bien heureux de savoir que le plan sera discuté en public la semaine prochaine. Mais dans quelle mesure le ministre de l'Énergie

et des Ressources peut-il nous donner l'assurance que ce plan a reçu une certaine approbation des milieux concernés? Eux-mêmes auront à fournir une certaine partie du financement et ils se posent de nombreuses questions, comme en fait état un article du Devoir de ce matin, savoir de quelle façon fera-t-on appel à leur participation? Quel sera la part du financement qu'ils auront à fournir eux-mêmes? et dans quelle mesure le secteur privé en particulier devra-t-il participer à cette relance et à cet objectif à long terme qui nous est proposé par le gouvernement?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: M. le Président, d'abord, je voudrais féliciter le député d'Outremont de s'intéresser au dossier de la forêt. Je ne sais pas si ce sont des remaniements à l'intérieur du cabinet fantôme, mais je suis très heureux de voir que le député d'Outremont s'intéresse à la fois aux questions d'énergie et de forêt.

Je répondrai ceci, M. le Président. Dans le passé - et un passé récent - avant 1976, les meilleures années dans le reboisement étaient autour de 10 000 000 de plants par année - 15 000 000, 10 000 000. Nous coupons actuellement sur 240 000 hectares de forêt chaque année. L'objectif du nouveau programme va faire en sorte que nous allons reboiser chaque année 50% de la coupe, c'est-à-dire sur 120 000 hectares. Le programme quinquennal qui est en cours avait comme objectif que nos serres pourraient produire 100 000 000 de plants, que nous pourrions planter 100 000 000 de plants deux ans plus tard, en 1986. Le programme porte l'objectif à 300 000 000 de plants en 1986 dans nos serres et pépinières, pour être plantés en forêt en 1988. Combien cette activité va-t-elle coûter? Le budget actuel au reboisement pour l'année en cours, qui est de 41 000 000 \$, va monter à 173 200 000 \$ lorsque le programme sera en pleine croisière. Bien sûr, il y aura les escaliers de l'année 1984 jusqu'à 1988. Nous avons estimé que pour la mise en route du programme, nous devons construire 7 serres, 25 pépinières et une usine de traitement des semences, pour une évaluation globale de 60 000 000 \$, étant entendu que sur l'objectif de 300 000 000, le ministère de l'Énergie et des Ressources, par ses propres moyens, va porter sa capacité de production de 50 000 000 de plants qu'elle est actuellement comme objectif à 100 000 000, et nous allons faire appel à l'entreprise privée pour 200 000 000.

Comment maintenant peut-on intéresser l'entreprise privée? La réponse est très facile: à partir du moment où nous allons signer avec les entrepreneurs privés des

contrats d'achat des plants, ces contrats pourront être escomptés auprès des institutions financières, et réaliser les investissements requis. Je pense que l'effort per capita que l'on fait est sans précédent, non seulement au Québec, mais partout ailleurs dans le monde. Nous allons reboiser 120 000 hectares de forêt, et j'espère qu'après 1988, on pourra augmenter encore davantage. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en situation de rupture de stocks, mais il est bien évident que si on veut augmenter nos capacités de production, autant dans l'industrie du sciage que dans l'industrie du papier-journal, il faut s'assurer que le réservoir est là, que la banque est là en matière ligneuse. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Président: Question additionnelle, M. le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: Merci, M. le Président. Le ministre nous a fait part, en ce qui concerne les pépinières, du nombre de plants qui seront confiés aux entreprises publiques et privées. Le ministre pourrait-il nous dire, en fin de compte, quand viendra le temps de la plantation, quelle sera la part de plantations qui seront effectuées dans le domaine public et la part de plantations qui seront effectuées dans le domaine privé? Y a-t-il une facture qui sera refilée à l'entreprise privée ou au secteur de la forêt privée pour cette plantation?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: Actuellement, M. le Président, sur 65 000 000 de plants produits, pour l'année courante, le ministère, avec ses pépinières et ses serres, en produit 56 000 000, et 9 000 000 viennent du secteur privé. Je parle des pépiniéristes, non pas des grandes entreprises.

Pour ce qui est maintenant de la répartition de ces 65 000 000 de plants, à l'heure actuelle, il y en a 30 000 000 à la forêt publique et 35 000 000 aux forêts privées, donc c'est à peu près moitié-moitié. J'évaluerais que nous allons maintenir ce ratio de distribution des plants à peu près sur la même base, moitié-moitié, même si nous allons en fournir le tiers et l'entreprise privée les deux tiers, pour ce qui est des fins de production des plants.

Une voix: Question additionnelle, M. le Président.

M. Mathieu: Une courte question additionnelle.

Le Président: Une courte question

additionnelle, M. le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: À l'autre partie de la question, je demandais si une facture sera refilée à l'entreprise privée qui fera l'objet de cette plantation, d'une manière ou d'une autre.

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: Poser la question, c'est y répondre, M. le Président. Il est bien évident qu'à partir de 1988, nous allons augmenter notre potentiel forestier de 300 000 000 d'arbres qui seront là dans 30 ans, pour nos enfants, j'imagine, ou nos petits-enfants. Nous allons augmenter notre banque. C'est donc évident qu'une facture sera refilée à l'industrie privée, que ce soit l'entreprise du sciage ou celle du papier-journal, qui verra ses approvisionnements mieux garantis. Nous allons, très probablement, augmenter les droits de coupe pour financer notre partie de ce programme, mais je puis assurer l'Assemblée...

Vous n'avez rien pour rien, qu'y a-t-il? Vous voudriez qu'on les paye au complet et qu'on fasse des cadeaux à CIP, Kruger, Consol, Abitibi-Price, à tous vos amis, quoi? Il faudrait qu'on comprenne une chose. J'ai dit à l'industrie que si nous faisons un effort de reboisement, le gouvernement apporterait de l'argent frais, mais que tout le monde serait mis à contribution. C'est clair?

Une voix: C'est normal.

M. Duhaime: Il n'y a pas de gêne à dire cela. Nous avons commencé des discussions avec les différentes associations. S'il y a une entente, tant mieux, s'il n'y a pas d'entente, tant pis; il est évident que le programme va être financé des deux côtés. (14 h 30)

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): Question additionnelle.

M. Levesque (Bonaventure): Question additionnelle.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, question additionnelle.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que le ministre pourrait informer cette Chambre des intentions du gouvernement quant à la pépinière de la Gaspésie qui a été en opération pendant 40 ans et que le gouvernement actuel a fermée il y a trois ou quatre ans?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Levesque (Bonaventure): Elle est située à Paspébiac-Ouest.

M. Duhaime: Dans Bonaventure?

M. Levesque (Bonaventure): Dans Bonaventure.

M. Duhaime: Si ce n'est pas dans Bonaventure, cela peut être plus compliqué, M. le Président. Je voudrais dire au chef de l'Opposition - non, je ne le dirai pas. J'avais quelque chose en tête, mais je suis prêt à regarder la question de la pépinière de Paspébiac. Il est évident que nous allons doubler notre propre effort de production. Je vais peut-être décevoir mes collègues de la région de Montréal, mais il est évident qu'on ne fera pas de reboisement sur l'île de Montréal. Il est évident également que nous n'allons pas reboiser sur les terres agricoles. Nous allons faire bénéficier de ce programme, qui va être créateur de plusieurs milliers d'emplois à chaque année, l'ensemble des grandes régions forestières du Québec, dont la mienne, en particulier, M. le Président. Je vous remercie.

Le Président: Question additionnelle, M. le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): Étant donné que ce plan a été accueilli de façon très favorable par les intervenants forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue, est-ce que le ministre pourrait nous indiquer si une attention toute particulière dans le domaine de la création d'emplois sera accordée aux jeunes? Cela pourrait être une main-d'oeuvre qualifiée justement pour participer à ce vaste programme de reboisement.

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: Nous avons convoqué une conférence de presse pour le lundi 28. Je pourrai donner le détail par région des investissements qui seront faits sur une base annuelle, je pourrai donner le détail par région du nombre d'emplois créés et cela me paraît aller de soi que ce sont les jeunes, qui ont le pied et la main alertes, qui seront les premiers touchés par ces programmes de création d'emplois.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Deux-Montagnes.

M. de Bellefeuille: Ma question additionnelle s'adresse au ministre de l'Énergie et des Ressources à qui je voudrais rappeler que le verglas a endommagé beaucoup d'arbres à Montréal et qu'il faudrait peut-être reboiser, là aussi, mais ce n'est pas ma question additionnelle. Ma

question additionnelle, c'est pour rappeler que le premier ministre, dimanche dernier, lorsqu'il a annoncé cet aspect extrêmement important et intéressant du programme de relance du gouvernement, a ajouté que dans ces plantations l'usage de produits chimiques qu'on appelle phytocide ou défoliant serait interdit, mettant fin à l'usage de poisons qui peuvent avoir des effets très graves sur l'environnement. Ma question au ministre est la suivante; Est-ce qu'il pourrait nous dire quelle est l'application exacte de cette interdiction et quand on peut prévoir que cette interdiction s'appliquera à l'ensemble de l'exploitation forestière?

Le Président: C'est une question...

M. de BeUefeuille: Additionnelle.

Le Président: ...additionnelle, sûrement, complémentaire, j'en suis moins sûr. M. le ministre de l'Énergie et des Ressources, brièvement.

M. Duhaime: C'est une des rares fois qu'une question n'est pas plantée et qu'elle vienne dans mon dos. J'ai ici le texte de la déclaration du premier ministre qui a été faite dimanche et, du même coup, nous avons aussi décidé d'éliminer complètement les moyens chimiques dans l'entretien des plantations. Ce bout-là est réglé.

Je dois dire, cependant, que parmi les produits chimiques, le 2-4-D et le 2-4-D-P, utilisés dans les plantations ou ailleurs, il y a des niveaux de concentration qu'il faut examiner de sorte qu'on ne peut pas nécessairement comparer les produits utilisés dans un cas par rapport à un autre. Je vous donne un exemple très simple. Dans nos pépinières, ce qu'il nous faut combattre, ce sont les arbrisseaux ou encore les enthousiastes de framboisiers sauvages qui empêchent les petits plants de pousser et de croître normalement. Hydro-Québec, par exemple, se fout complètement des petits arbres en dessous des lignes.

Il est bien certain que l'objectif, avec ce que nous avons commencé de faire dans notre lutte à la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui, comme vous le savez, mange les sapins, nous avons commencé à utiliser le Bt depuis deux ans et nous poursuivons des expériences là-dessus. Nous sommes en train de tirer un certain nombre de conclusions. Le ministère de l'Environnement souhaite, bien sûr, que nous abandonnions complètement l'usage des produits chimiques, mais je ne pourrais vous répondre exactement à quel moment nous serons prêts à étendre ce bannissement à l'ensemble des utilisations pour protéger soit les lignes d'Hydro-Québec ou encore pour poursuivre la lutte à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Le Président: Dernière question complémentaire très courte, M. le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: C'est une précision, M. le Président. Je voudrais savoir à quelle genre de facture peut s'attendre le propriétaire d'un lot boisé de la Beauce ou de la Gaspésie qui désirerait planter 10 000 arbres sur sa propriété, en 1986. Est-ce que les plants seront gratuits ou s'il aura une facture à payer?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: Le député de Beauce-Sud devrait savoir la réponse. Combien cela coûte-t-il à un propriétaire de boisé privé lorsqu'il va chercher des plants au ministère de l'Énergie et des Ressources? Combien cela coûte-t-il à l'heure actuelle? Cela ne coûte rien et vous voudriez qu'on les facture, si j'ai bien compris votre question. Alors, je vais prendre avis, M. le Président.

Le Président: Question principale, Mme la députée de Jacques-Cartier.

Le défi technologique et l'indépendance

Mme Dougherty: Ma question s'adresse au ministre de la Science et de la Technologie. Lors du colloque organisé par le Parti québécois, la semaine dernière, le ministre de la Science et de la Technologie a déclaré que le défi technologique passe par l'indépendance politique. Le ministre ne croit-il pas qu'il soit contradictoire de prétendre à l'indépendance et en même temps parler de l'importance de l'interdépendance et de l'abolition des frontières internationales?

Le Président: M. le ministre de la Science et de la Technologie.

M. Paquette: M. le Président, le troisième colloque national du Parti québécois - qui a été d'ailleurs un franc succès - portait sur le thème "Maîtriser le changement", maîtriser le changement technologique, faire en sorte que nous nous développons le plus rapidement possible sur ce plan qui est devenu vital pour l'économie d'un pays où qu'il soit sur la planète, maîtriser le changement social aussi qui doit accompagner ce changement technologique. Ce que j'ai dit à ce colloque, ce que j'ai répété dans le discours de deuxième lecture sur le projet de loi 37 hier, c'est que j'aimerais savoir comment un député dans cette Chambre peut prétendre qu'on puisse mieux maîtriser le changement dans la dépendance politique. Parce que c'est cela le régime fédéral canadien actuellement; nous

sommes dans un régime de dépendance politique qui nous a coûté très cher sur le plan scientifique et technologique. Pour chaque dollar que le gouvernement fédéral met dans la recherche-développement au Québec, il en met trois en Ontario depuis 20 ans. Il n'a installé que 11% de ses centres de recherche au Québec. Il a adopté une loi des brevets qui a en quelque sorte fait fuir un certain nombre d'activités de recherche-développement dans le domaine pharmaceutique qui, par hasard, était concentré au Québec.

Je pense que c'est assez évident que la dépendance politique n'est certainement pas le meilleur moyen pour maîtriser le changement. Et, justement parce que les questions scientifiques et technologiques sont hautement internationales, que les échanges avec les autres pays sont si importants, nous prétendons qu'il faut y participer directement. Directement, cela veut dire avec les outils d'un État souverain. Quand je dis que le progrès scientifique et technologique passe par l'indépendance, je veux dire qu'il faut travailler avec les outils que nous avons actuellement et que nous pourrions vraiment lutter et participer à armes égales avec les autres peuples lorsque nous aurons, dans l'interdépendance, la souveraineté, c'est-à-dire le plein usage de nos moyens, de nos lois.

Encore une fois, je pense que c'est une question qui doit être débattue dans notre société. Ceux qui prétendent qu'elle nuit au développement scientifique et technologique n'ont qu'à regarder les statistiques de croissance économique au Québec, qui sont plus élevées que n'importe où ailleurs au Canada actuellement.

(14 h 40)

Le **Président**: Complément de question, Mme la députée de Jacques-Cartier.

Mme Dougherty: Est-ce que la majorité des intervenants des milieux scientifique et industriel endossent votre énoncé tout à fait surprenant?

Le **Président**: M. le ministre de la Science et de la Technologie, brièvement.

M. Paquette: M. le Président, évidemment, je n'ai pas fait de sondage sur cette question, mais je me rappelle qu'il y a quelques années on avait posé la question dans les sondages. Plus le degré de formation était élevé, plus l'appui à cette idée augmentait. Je me rappelle d'un sondage où on disait que 80% des professeurs et des étudiants d'université, par exemple, partageaient cette idée, qui n'est pas surprenante du tout puisque tout récemment, un vice-président du Conseil des sciences du Canada disait à peu près la même chose en pensant évidemment, lui, à son pays qui est

le Canada. Ce qui est bon pour les autres peuples est bon également pour le peuple québécois. Et je pense que cette opinion est largement partagée dans les milieux de la recherche comme dans d'autres milieux.

Le Président: Question complémentaire, Mme la députée de Jacques-Cartier.

Mme Dougherty: Est-ce que votre position reflète la politique du gouvernement actuel?

Le Président: M. le ministre de la Science et de la Technologie.

M. Paquette: M. le Président, je m'étonne qu'en 1983, on pose cette question. Il y a des années que le Parti québécois - au cas où vous ne le sauriez pas - a mis à son programme cet objectif fondamental de donner aux Québécois la pleine souveraineté ou leurs pleins moyens d'action pour des raisons à la fois économiques, sociales et culturelles. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Cette souveraineté est également essentielle dans des matières aussi internationales que la science et la technologie. Je dirais même qu'elle est plus essentielle, parce qu'il est vital pour le Québec de participer directement à l'économie mondiale et aux échanges internationaux, et non pas par l'intermédiaire d'un gouvernement où les fonctionnaires dans tous les ministères économiques sont à 90% Ontariens. Il faut que les Québécois participent directement à la vie internationale. Cela fait des années qu'on le dit. On le répète. On va l'expliquer et on va continuer à l'expliquer.

Des voix: Bravo!

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: Question complémentaire?

M. Levesque (Bonaventure): Oui.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): À la suite des propos que vient de tenir le ministre, je lui demanderais à quel moment la population du Québec a donné un mandat au gouvernement actuel de tenir une position et des propos comme ceux que vient de tenir le ministre?

M. Paquette: M. le Président, nous avons un bel exemple d'un parti qui a constamment à la bouche les mots "droits et libertés" et qui nie à certains membres de cette Chambre le droit d'exprimer leurs convictions.

M. Levesque (Bonaventure): Question de privilège, M. le Président; Question de privilège.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): On a fait allusion directement aux droits et privilèges et en même temps, M. le Président, on me reproche de ne pas permettre ou de ne pas permettre à l'Opposition...

Le Président: À l'ordre!

M. Levesque (Bonaventure): Je voudrais terminer ma phrase. Je pense que c'est assez important.

Le Président: Sauf le respect que je vous dois, M. le chef de l'Opposition, il était question de droits et libertés et non pas des droits et privilèges de la Chambre. Il s'agissait d'une expression d'opinion. Les expressions d'opinions et les divergences d'opinions qui sont de nature courante dans une assemblée démocratique ne donnent pas ouverture à une question de privilège, en aucun temps.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): ...tout en respectant votre décision - si telle est une décision - je voudrais simplement vous faire remarquer que je viens d'être l'objet d'une accusation précise: d'empêcher quelqu'un de s'exprimer librement. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une différence entre un individu et un gouvernement. Le gouvernement, c'est une chose et c'est là que je dis que ce gouvernement n'a jamais eu de mandat pour l'indépendance du Québec.

Le Président: À l'ordre! À l'ordre!

Vous démontrez admirablement bien, M. le chef de l'Opposition, qu'il n'y avait pas là matière à question de privilège. Je profite de l'occasion pour rappeler que, lorsqu'on veut évoquer une question de privilège, il faut se référer aux privilèges historiques ou juridiques de cette Chambre ou de ses membres et non pas à une simple divergence d'opinions.

Question principale, M. le député de Portneuf.

La grève chez Provigo de Montréal

M. Pagé: Merci, M. le Président. À plusieurs reprises depuis son élection comme gouvernement du Québec, le Parti québécois

a manifesté ses intentions d'améliorer les relations du travail au Québec et, plus particulièrement, de diminuer les affrontements trop nombreux entre les employeurs et leurs employés.

Or, on sait que la région de Montréal est durement frappée par un conflit de travail qui relève du secteur privé, mais qui touche une grande partie de la population. Cela concerne plus particulièrement les 45 établissements de la chaîne d'alimentation Provigo dont les travailleurs sont représentés par l'Union des employés de commerce, la FTQ. 45 marchés d'alimentation sur 108 sont en grève à Montréal depuis le 20 octobre dernier, dont les travailleurs ont obtenu le droit de recourir à la grève le 3 du même mois, ce qui fait donc depuis 29 jours de nombreux citoyens et citoyennes doivent vivre avec une grève à leur marché d'alimentation. On sait que la grève dans les magasins Steinberg s'est réglée récemment, mais ce règlement dépend davantage de l'intervention personnelle de Mme Dobrin que de l'intervention du ministre du Travail, tout le monde en convient.

J'aimerais demander au ministre du Travail, à ce moment-ci, compte tenu que le 14 novembre dernier les employés qui se sont réunis ont rejeté à 63% une offre qui était qualifiée de finale, ce que le ministre du Travail et député de Sherbrooke, responsable des activités de son ministère, a fait entre le 14 novembre et aujourd'hui pour que ce conflit puisse se régler dans les meilleurs délais.

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, vous me permettez d'abord de relever un commentaire du député de Portneuf, celui qui réfère au règlement du conflit chez Steinberg et qui veut que le conflit se soit réglé sans que le ministre du Travail ne soit intervenu personnellement. C'est effectivement vrai et il est très heureux qu'il en soit ainsi. Puisque le député de Portneuf m'en donne l'occasion, je vais en profiter pour réitérer que celui qui vous parle et ceux qui l'ont précédé ces dernières années ont toujours évalué leur rôle de ministre du Travail dans ce sens. Ce n'était pas le rôle du ministre d'intervenir cas par cas pour régler des problèmes. Les parties elles-mêmes ont des mandats prévus pour régler les litiges. Les instances du ministère du Travail, les ressources humaines, les ressources techniques existent aussi dans ce but. Si les conflits se règlent sans que le ministre lui-même n'intervienne, tant mieux!

Dans le cas de Provigo, il y a eu effectivement une récente assemblée qui a été tenue par les salariés touchés. Les offres faites par la partie patronale ont été rejetées dans une proportion, si mon souvenir

est fidèle, de 63%. Or, depuis que cette décision a été prise, ces mécanismes dont je viens de parler, ces ressources dont je viens de parler sont toujours à la disposition des parties. Je sais qu'au moment où on se parle il y a effectivement un dialogue qui a été établi entre les parties, et la conciliation se continue.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Merci, M. le Président. Je suis d'accord que le ministre ne doit pas nécessairement intervenir personnellement. Je ne lui demandais pas, par ma question, d'aller s'asseoir à la table de conciliation. Je comprends que le ministre du Travail soit très occupé actuellement à tenter de régler le problème de l'Office de la construction du Québec, compte tenu des engagements qui ont été pris par le premier ministre dans son discours de dimanche. Je comprends que le ministre du Travail a probablement été très occupé cette semaine avec les problèmes de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de son administration.

Des voix: Question, question!

M. Pagé: Je comprends aussi qu'il doit besogner actuellement sur la loi sur la réparation professionnelle.

Le Président: M. le député...

M. Pagé: J'y arrive.
(14 h 50)

Le Président: Alors, arrivez-y!

M. Pagé: Je veux demander ceci au ministre. Je présume, et là il pourra l'infirmier ou le confirmer, que le ministre du Travail ne peut demeurer insensible au fait que plus de 2200 travailleurs soient en grève depuis 29 jours. C'est 60 000 jours-hommes-travail qui ont été perdus dans ce conflit. Ce que je veux vous demander, c'est ceci. Qu'est-ce que vous, personnellement, comme ministre du Travail, avez fait dans ce dossier depuis le dimanche 14 novembre dernier, depuis quatre jours? Avez-vous communiqué avec les conciliateurs? Avez-vous échangé avec votre sous-ministre sur l'état et l'évolution de ce dossier? C'est cela que je vous demande, parce qu'il faut que cela se règle et vous avez une responsabilité comme ministre du Travail.

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, il y a au moins une chose sur laquelle le député de Portneuf et moi allons nous entendre, c'est que nous sommes d'accord sur la présomption dont il vient de parler. Effectivement, un

conflit de travail de cette nature est préoccupant. Il me demandait si cela me préoccupait, je lui dis oui et sa présomption est exacte.

Il me demande ce que j'ai fait personnellement depuis que le vote que l'on connaît a été pris, vote en vertu duquel les offres patronales ont été rejetées. J'ai demandé au service indiqué du ministère de continuer à être à la disposition des parties pour que le dialogue qui existe ne soit pas rompu et que l'on voie par quel moyen on pourrait réaliser des progrès. Il me semble que, dans l'état actuel des choses, c'est là le maximum où le ministre peut aller, tant et aussi longtemps que les parties elles-mêmes continueront de se parler avec l'aide dont elles ont besoin.

M. Pagé: Une dernière très brève question additionnelle.

Le Président: Une dernière très brève, en effet, M. le député.

M. Pagé: Quand la prochaine séance de conciliation est-elle prévue?

M. Fréchette: M. le Président, on ne signale pas l'heure précise ni non plus le programme de toutes les séances de conciliation.

M. Pagé: Donc, vous ne savez pas. Merci.

M. Fréchette: Si cela peut être utile au député de Portneuf, j'obtiendrai le renseignement et le lui donnerai tout à l'heure.

Le Président: Question principale, M. le député d'Ungava.

Nouvelle phase de Corvée-habitation

M. Lafrenière: Ma question s'adresse au ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur. M. le ministre, compte tenu des faits qui ont été annoncés par le premier ministre le dimanche 13 novembre dernier dans son programme de relance économique et compte tenu des changements à la phase III de Corvée-habitation, pourriez-vous nous préciser les nouvelles conditions de la phase IV de ce même programme?

Le Président: M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

M. Tardif: Je suis convaincu que le député de Charlevoix sera intéressé par ce que j'ai à dire étant donné qu'il doit y avoir dans son comté également, comme dans tous les autres comtés, des citoyens qui se

demandent à quel moment finit la phase III actuelle parce que j'ai annoncé samedi au congrès des constructeurs d'habitations des changements aux modalités de la phase III et ensuite, la phase IV.

Évidemment, c'est un programme dont l'Opposition préfère qu'on ne parle pas parce que c'est un succès éclatant. Non seulement est-ce un succès, mais cela n'a pas coûté cher. Si ces mêmes députés de l'Opposition qui disent qu'il n'y a pas d'argent dans le budget pour la relance... Il y a un an et demi, à la même époque, il n'y avait pas 2 000 000 \$ dans mon budget pour un programme qui a amené 900 000 000 \$ d'investissements. Ce n'est pas nécessaire d'empiler des piastres.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Tardif: Pour créer 17 000 emplois avec, encore une fois, des sommes relativement minimes, il n'est pas nécessaire d'aligner des dollars, il faut créer un climat de confiance. Or, je reviens au programme de la phase III qui se termine - et cela pourra peut-être intéresser le député de Charlevoix - le 31 décembre 1983. Ce programme prévoyait que les maisons devaient être mises en chantier avant le 31 décembre et faire l'objet d'une offre d'achat avant le 31 décembre. Elles devaient être livrées à l'acquéreur deux mois plus tard, soit le 1er mars. Or, livrer des maisons dans l'espace de deux mois, surtout quand ces mois sont janvier et février... Nous avons donné deux mois de plus aux entrepreneurs pour les livrer. Il y a donc une extension dans les délais de livraison de la phase III. C'est une chose.

Ce qui a été annoncé par le premier ministre dimanche, c'est une nouvelle phase IV qui s'appliquera pour les maisons mises en chantier après le 1er janvier 1984 jusqu'au 15 juillet 1984. Pourquoi le 15 juillet? Parce que c'est le début des vacances de la construction. Une troisième rallonge a été annoncée par le ministre des Finances et qui a trait au Régime enregistré d'épargne-logement qui fait que les personnes qui avaient un REEL de 1000 \$, 2000 \$ ou 3000 \$ au Québec, pourront déduire d'un coup jusqu'à 10 000 \$ pour acheter une maison, et ce pour toute l'année 1984, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Président: Brève question complémentaire, M. le député d'Ungava.

M. Lafrenière: Merci, M. le Président. À la suite de ce même exposé fait par le premier ministre, est-ce qu'on pourrait obtenir plus de détails concernant le projet d'un programme de rénovation des habitations

et où en sont rendus les pourparlers avec les partenaires qui pourraient participer à ce programme?

Le Président: M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

M. Tardif: M. le Président, c'est vrai que beaucoup de personnes au Québec - certainement pas l'Opposition qui n'a pas soulevé de questions là-dessus - sont intéressées par la conservation du parc immobilier. Le premier ministre a effectivement annoncé un programme de réparations majeures du parc immobilier de 100 000 logements sur cinq ans, c'est-à-dire 20 000 logements par année. Nous avons entamé des discussions avec nos partenaires de Corvée-habitation. Ces discussions ont présentement cours et j'espère qu'elles aboutiront le plus tôt possible, mais je dis ceci: Quoi qu'il en soit, peu importe le résultat des discussions, le gouvernement entend aller de l'avant avec un programme de réparations majeures de 100 000 logements sur cinq ans.

Le Président: Dernière question complémentaire, M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: M. le Président, est-ce que le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur voudrait déposer, dans les prochains jours, pour l'année qui vient de se terminer, le nombre de personnes dans le comté d'Ungava et dans le comté de Charlevoix qui ont bénéficié du programme Corvée-habitation?

M. Tardif: Avec plaisir, sauf que ce qu'il a dit, l'année qui vient de se terminer... L'année financière du gouvernement se termine le 30 avril, mais je vais essayer, malgré cela, de lui donner les chiffres à ce jour.

Le Président: Fin de la période des questions.

Deux personnes ont des compléments de réponse à des questions posées hier.

M. le premier ministre, en réponse à une question posée par M. le chef de l'Opposition.

Crédits consacrés à la relance économique

M. Lévesque (Taillon): Oui, M. le Président. Par pure inadvertance, je n'ai pas relevé, pour préciser davantage, une affirmation que le chef de l'Opposition avait faite. Quelqu'un, je pense, avait commencé une conversation au moment le plus inopportun et j'ai passé tout droit, quoi, en ce qui concerne ces 30 000 000 \$

qu'évoquait le chef de l'Opposition. Je cite simplement et je rectifie.

"Comment se fait-il qu'on ait fermé le Parlement pour préparer cet effet dramatique pour arriver à ces 30 000 000 \$, alors que le premier ministre, dès le 15 septembre dernier, il y a plus de deux mois, disait, dans une conférence de presse à Pointe-au-Pic: "Ce n'est pas une grosse annonce, mais on a finalisé pour les quelques mois qui viennent jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1984, une trentaine de millions de dollars de plus dans les programmes de création d'emplois."

Le chef de l'Opposition ajoutait: "M. le Président, tout cet exercice, tout ce battage publicitaire pour arriver à 30 000 000 \$ qui étaient déjà décidés et annoncés par le premier ministre deux mois avant."

Or, c'est tout simplement une confusion dans l'esprit du chef de l'Opposition: Les 30 000 000 \$ dont on parlait au mois de septembre, c'étaient des rallonges, si on veut, sur des programmes comme, par exemple, le bon d'emploi pour les jeunes dont le budget était expiré, ce qui prouve quand même qu'il est en grande demande, et deux ou trois autres programmes de façon à leur permettre de boucler le mieux possible la période qui reste jusqu'au 31 mars.

Donc, c'est de l'argent qui est engagé dans ces domaines-là, alors que les 30 000 000 \$, plus 5 000 000 \$, d'ailleurs, dans le fonds de développement régional qui ont été annoncés par le ministre des Finances mardi, c'est de l'argent neuf. Il y a des gens qui peuvent trouver qu'on aurait dû en mettre beaucoup, beaucoup, beaucoup - il y a eu une discussion là-dessus - mais c'est de l'argent neuf qu'on a évalué comme étant ce qui nous paraît nécessaire pour la mise en marche ou l'initiation, si vous voulez, des nouveaux programmes au-delà des programmes qui sont déjà en marche. Donc, il n'y a pas de confusion entre les deux. C'est tout ce que je voulais dire.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, drôle de coïncidence: 30 000 000 \$ annoncés le 15 septembre ne deviennent plus les mêmes 30 000 000 \$ annoncés le 13 ou le 15 novembre, alors qu'il s'agissait exactement de la même définition. Mais nous sommes bien prêts à accepter la parole du premier ministre qui, hier, nous semblait avoir très bien compris la question, parce qu'il nous a dit, à ce moment-là, qu'il passait la réponse, quant aux chiffres, au ministre des Finances. Ou bien il se fourvoyait, ou il nous arrive aujourd'hui avec une piètre excuse.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, c'est facile à vérifier. Hier - je pense que les copies sont devant la Chambre - le ministre des Finances a déposé les mandats spéciaux qui ont du être utilisés pendant l'intersession et vous trouverez que ces 30 000 000 \$ se trouvent là; ils sont relayés par les crédits supplémentaires. Les 35 000 000 \$ - 30 000 000 \$ de fonds de suppléance et 5 000 000 \$ de fonds de développement régional - annoncés dans le budget de mardi soir, c'est de l'argent différent et nouveau, c'est tout.
(15 heures)

M. Levesque (Bonaventure): N'est-il pas vrai, M. le Président, qu'on peut facilement trouver 30 000 000 \$ n'importe où dans les 600 000 000 \$ de crédits supplémentaires? Voyons donc!

Une voix: Bien, oui. Voyons donc;

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, on me permettra ici une mise au point. Je peux soulever une question de privilège s'il le faut. J'ai déposé hier en Chambre un mandat spécial.

Le Président: Non, ce n'est pas... Je m'excuse, M. le ministre des Finances. M. le chef de l'Opposition, vous savez très bien qu'à un complément de réponse, il y a une seule question qui peut être posée; vous l'aviez posée. Vous êtes intervenu une deuxième fois pour faire une deuxième intervention, ce qui est contraire au règlement. Je dois lui permettre une deuxième réponse.

M. Gratton: M. le Président, ce n'est pas une question de privilège.

M. Parizeau: M. le Président, je me rends à votre décision et ce sera donc une deuxième réponse. Les 30 000 000 \$ auxquels faisait allusion le chef de l'Opposition avaient trait à des programmes d'emploi qui ont reçu une rallonge au cours des derniers mois et qui ont donné lieu à l'émission d'un mandat spécial qui a été déposé hier en Chambre pour un montant de 30 000 000 \$. Nous avons en fait déposé deux mandats spéciaux hier: un à cet effet et l'autre parce que la lutte contre les feux de forêt au cours de l'été avait coûté plus cher que prévu. Donc, c'est déjà passé. Ces montants ont déjà été engagés en vertu d'un mandat spécial déposé, comme le veut le règlement, devant la Chambre. Cela n'a aucun rapport avec l'autre question.

Le Président: M. le ministre de la Justice a également un complément de réponse à la question posée hier par le

député de Louis-Hébert. M. le ministre de la Justice.

Le député de Frontenac

M. Bédard: M. le Président, hier, le député de Louis-Hébert a laissé entendre qu'il avait des raisons sérieuses de croire que le député de Frontenac se serait présenté à l'Assemblée nationale le 12 octobre 1983 et y aurait séjourné quelques heures pour venir chercher son chèque de paie. Je dois vous dire que, toute vérification ayant été faite auprès des autorités responsables de l'institution de détention concernée et auprès du ministère, je suis en mesure d'affirmer catégoriquement que cela est complètement faux, et je ne qualifierai pas à nouveau l'attitude du député de Louis-Hébert.

Deuxièmement, les seules permissions de sortie consenties au député de Frontenac l'ont été dans le respect et l'application de la loi et des règlements relatifs aux institutions de détention qui ont été adoptés à l'unanimité de cette Assemblée nationale. La loi et les règlements relatifs aux établissements de détention prévoient que tout détenu peut demander aux autorités d'un centre de détention un permis d'absence temporaire ou un congé pour des raisons médicales, humanitaires ou de réinsertion sociale. Ces demandes sont étudiées par un comité d'absence temporaire qui décide si les motifs invoqués sont sérieux et si le congé peut être accordé. La loi et les règlements - et non pas le ministre ou le gouvernement - permettent aussi des sorties en compagnie d'un surveillant pour des raisons humanitaires.

Le 14 septembre 1983, M. Grégoire a fait une demande d'absence temporaire pour se rendre à son domicile afin de régler différents problèmes relatifs à son secrétariat de comté et de député. Cette demande a été refusée par les autorités du centre de détention qui ont, par contre, consenti à une sortie afin que M. Grégoire se rende à son domicile pendant trois heures seulement, et tout cela accompagné continuellement d'un surveillant.

Le 26 septembre 1983, M. Grégoire a formulé une nouvelle demande d'absence temporaire de deux jours pour se rendre à son domicile afin de régler différents problèmes d'ordre financier et juridique reliés à son rôle de député. Le comité d'absence temporaire a refusé la demande de deux jours mais a toutefois consenti à une sortie, afin que M. Grégoire se rende à son domicile et ce, pour une période de trois heures seulement et toujours accompagné continuellement d'un surveillant, d'un gardien de prison.

Le 7 octobre 1983, M. Grégoire a formulé une nouvelle demande d'absence temporaire de quelques jours pour des raisons

humanitaires. Cette demande a été refusée par le comité d'absence temporaire. Ces permissions accordées à M. Grégoire ne constituent aucunement un traitement de faveur, puisqu'un très grand nombre de sorties ou d'absences temporaires sont accordées chaque année, que ce soit à titre d'absence temporaire ou de sortie sous surveillance et ce, non pas sur permission du ministre de la Justice ou du gouvernement, mais en fonction de l'application des lois et règlements adoptés par l'Assemblée nationale.

Ce qu'il est cependant important de se rappeler, c'est qu'une sortie comme celles qui ont été accordées à M. Grégoire est toujours accordée pour des motifs sérieux, pour une courte période de temps, et le détenu est toujours accompagné d'un gardien de prison, conformément à la loi et aux règlements. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Louis-Hébert.

M. Doyon: M. le Président, le ministre de la Justice peut-il continuer de faire le matamore de la même façon en affirmant qu'en aucun moment le député de Frontenac, M. Grégoire, cofondateur du Parti québécois...

Le Président: S'il vous plaît:

M. Doyon: ...n'est venu ici, à l'Assemblée nationale, pour quelque raison que ce soit, depuis son incarcération jusqu'à maintenant? S'il est venu, à quelle date est-il venu, pendant combien de temps, en vertu de quelle permission et pour y faire quoi? Compte tenu du caractère très spécial de ce genre de visites, si elles ont eu lieu, le président de l'Assemblée nationale, que la simple décence aurait imposé qu'on avertisse, l'a-t-il été?

Le Président: Vous me permettez, M. le ministre, avant de vous céder la parole, d'intervenir à ce moment-ci. À deux reprises, hier et aujourd'hui, M. le député de Louis-Hébert a mis le président de l'Assemblée nationale en cause, pour des raisons sans doute nobles. Or, je dois lui dire que, compte tenu de la nature de l'infraction dont M. Grégoire a été reconnu coupable, sous réserve de tout jugement d'appel, il ne s'agit pas d'une infraction dans le cadre de ses fonctions de député et, à ce moment-là, le président de l'Assemblée nationale n'a pas à être mis au courant de ce qui peut se produire à l'encontre d'un simple citoyen, puisque l'infraction porte sur son comportement comme citoyen et non pas comme député.

M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: M. le Président, je ne sais pas si le député de Louis-Hébert représente

le nouveau style de bagarreur que nous a promis le nouveau chef au niveau de l'Opposition à l'Assemblée nationale. Je suis en mesure de lui dire, à la suite de sa question...

Une voix: ...

M. Bédard: M. le député de Portneuf, vous feriez mieux de ne pas trop parler, parce que je ne commencerai pas à faire des enquêtes, que ce soit pour le député de Louis-Hébert ou pour quelque député ici dans cette Chambre, à partir de rumeurs du genre: Quelqu'un m'a dit telle chose; voulez-vous, M. le ministre de la Justice, faire enquête? Quand il n'y a aucun esprit de responsabilité, quand c'est évoqué ici à partir de faits qui ne sont pas sérieux - c'est le cas pour le député de Louis-Hébert - et qu'on répand ici, à l'Assemblée nationale, des rumeurs qui sont de nature à entacher non seulement, dans certains cas, la réputation de certaines personnes, mais également l'institution et le sérieux qu'on doit y attacher comme député...

Ce que je dis au député de Louis-Hébert, c'est que le député de Frontenac n'est jamais venu ici. Toutes les informations ont été données et toutes les vérifications ont été faites sérieusement, contrairement, il me semble, aux sources auxquelles fait référence le député de Louis-Hébert. Elles nous permettent de dire que M. le député de Frontenac n'est jamais venu ici à l'Assemblée nationale. Je le dis encore une fois. C'est rare que j'emploie le terme "irresponsable", mais si le député de Louis-Hébert est un homme responsable, s'il a en main des indications sérieuses, il sait très bien ce qu'il a à faire, il peut nous les communiquer. S'il a une source sérieuse, il peut me la communiquer en n'importe quel temps. J'ai d'ailleurs déjà fait l'offre au député de Portneuf qui l'avait fait, et nous avons réglé la question. À ce moment-là, il y aura des vérifications, mais que le député de Louis-Hébert soit sérieux, c'est tout ce que je demande.

(15 h 10)

Le Président: Motions non annoncées.

M. Doyon: Question de privilège, M. le Président.

Le Président: Je vous rappelle ce que j'ai dit à maintes reprises au sujet des questions de privilège, elles doivent faire référence à un des droits et privilèges historiques de l'Assemblée ou à un de ceux qui sont contenus dans la Loi sur l'Assemblée nationale. J'aimerais bien que vous m'indiquiez, si vous soulevez une question de privilège, auquel de ces privilèges vous faites référence.

M. Doyon: Je fais référence au privilège qui est partagé avec tous les membres de l'Assemblée ici qui est de préserver, qui est de m'assurer au nom de mes collègues que le décorum et la décence sont préservés...

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! À l'ordre! M. le député de Louis-Hébert, je vous sais gré de l'aide que vous voulez bien me donner pour ce qui est du décorum, mais cela relève en fait du président de l'Assemblée. Aux motions non annoncées.

M. Bédard: Simplement, au député de Louis-Hébert.

Le Président: Non, non, non. M. le ministre, je n'ai pas permis une deuxième intervention au député, je ne permets pas une deuxième intervention du côté ministériel. Aux motions non annoncées, M. le premier ministre.

Hommage aux patriotes

M. René Lévesque

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, sur un sujet plus inspirant, j'aurais une motion à proposer pour souligner que dimanche prochain, comme à chaque année, c'est le jour des patriotes. C'est une journée qui évoque un moment capital de notre histoire, un de ces moments particulièrement denses qui se produisent parfois dans la vie des peuples et pendant lesquels s'opère une prise de conscience nouvelle aux répercussions qui sont profondes et durables, et c'est le cas, en l'occurrence, au siècle dernier. Les événements de 1837-1838 et toutes les années qui les avaient préparés se sont appuyés, c'est indéniable, sur un puissant élan démocratique accompagné étroitement par une affirmation nationale qui était alors d'une vigueur sans précédent. Ce double mouvement exprimait une aspiration fondamentale, celle d'assumer soi-même ses propres responsabilités et de prendre en charge son propre devenir.

Ce double mouvement nous rejoint encore aujourd'hui. Il demeure toujours, pour nous, les héritiers de cette histoire, hautement significatif, parce qu'il parle le langage de la liberté et qu'il exprime un idéal de liberté. Ce langage et cet idéal s'adressent à chacun et chacune de nous quelle que soit l'époque, s'adressent aussi au peuple quels que soient les régimes en place. Heureusement, la voix de la liberté ne se tait jamais. Les patriotes du siècle dernier ont exprimé cet idéal à leur manière et avec les moyens qu'ils ont cru devoir utiliser.

Quel que soit le jugement qu'on peut porter politiquement sur ce qu'on a appelé la rébellion, personne ne peut mettre en doute

ni l'honnêteté de leur démarche ni leur héroïsme. Il faut se rappeler que nous leur devons directement d'avoir préparé chez nous et dans une foule de cas, par le sacrifice de leur vie, l'instauration du gouvernement responsable - on était encore en pleine période coloniale - véritable mandataire du peuple. Ce sont eux aussi qui ont soutenu, dans un contexte très souvent difficile, l'affirmation de notre identité nationale et nous ont ainsi transmis une dose de confiance en nous-mêmes dont nous avons grandement besoin et en notre destinée collective aussi.

Il me semble qu'ils méritent bien toute notre gratitude, celle que nous leur exprimons lors d'une journée comme celle de dimanche prochain.

Le Président; M. le chef de l'Opposition.

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, qu'il me soit permis de rappeler qu'il y avait au moins deux dimensions qui caractérisaient le mouvement de rébellion de 1837. La première dimension était proprement politique. On voulait assurer le contrôle des deniers publics par les représentants élus du peuple. On désirait aussi assurer la suprématie de l'Assemblée législative du temps, démocratiquement élue, sur le gouverneur et son Conseil exécutif quant à l'utilisation des fonds publics. Sous ces deux aspects, la lutte des patriotes exprimait un sentiment très généralement partagé par le peuple québécois tant francophone qu'anglophone. Ils ont alors vraiment lutté en notre nom et méritent à ce titre notre reconnaissance émue et durable.

Parce que le pouvoir contre lequel luttèrent les patriotes était un pouvoir étranger, celui de la couronne britannique, leur lutte revêtait également une dimension nationale. Ce fut l'affirmation d'un peuple contre la domination de ce qu'ils disaient être un pouvoir étranger. Cet aspect est une dimension constante de nos luttes politiques à travers l'histoire.

On ne doit pas cependant oublier que, dès l'époque des patriotes, les opinions ici même étaient très partagées quant à la forme que devait emprunter notre avenir comme collectivité et quant aux moyens de promouvoir nos objectifs communs.

Malgré tout le respect que nous portons à la mémoire des patriotes, je pense qu'il faut éviter de vouloir créer l'impression que certains aspects de leur action qui furent plus discutables furent unanimement approuvés à l'époque. Tel n'est pas le cas. Si nous voulons que la commémoration de la lutte des patriotes soit vraiment nationale,

c'est-à-dire partagée par toute la communauté québécoise, il faut souligner surtout les aspects de leur lutte qui eurent une portée très large et durable. Il s'agit de la lutte pour le gouvernement responsable, pour le respect de la volonté populaire et pour la vraie démocratie, de même que la lutte pour que notre peuple puisse disposer d'un instrument politique sur lequel il pourrait exercer un contrôle démocratique, sans préjuger toutefois de notre statut constitutionnel précis ou définitif.

L'action des patriotes s'est soldée dans l'immédiat, on se le rappelle, par un échec, mais elle contribua néanmoins puissamment à préparer l'avènement du gouvernement responsable au Canada. On se rappellera également que des mouvements comme ceux des patriotes au Bas-Canada avaient lieu en même temps ou à peu près dans le Haut-Canada. Cette action des patriotes devait être suivie, à peine quelques années plus tard, par l'une des expériences de collaboration politique les plus nobles de toute notre histoire entre Canadiens de langue anglaise et Canadiens de langue française, celle de Baldwin et de Lafontaine. Ces derniers choisirent la voie du respect mutuel et de la collaboration. Cette voie est aussi un trait majeur de l'histoire de notre pays.

Avec ces considérations que j'ai voulu ajouter au dossier, simplement comme rappel historique, nous voulons bien, M. le Président, nous associer à la motion du premier ministre.

Le Président: M. le député de Sainte-Marie.

M. Guy Bisailon

M. Bisailon: M. le Président, je voudrais brièvement, si vous me le permettez, appuyer la motion présentée par le premier ministre. Sans répéter toute l'analyse qu'il a faite de ce que nous devons aujourd'hui aux patriotes de 1837, je voudrais profiter de l'occasion pour souligner que, s'il est bien une fois par année de rappeler la lutte des patriotes, il serait peut-être temps aussi d'élever à la mémoire des patriotes un monument un peu plus durable que cette motion que nous adoptons tous les ans.

Je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler au premier ministre que dans le comté de Sainte-Marie se trouve la prison des patriotes et qu'un bon nombre de groupes demandent depuis longtemps que cette ancienne prison des patriotes soit transformée pour en faire un monument qui pourrait nous demeurer et présenter constamment l'image de la lutte que les patriotes ont faite et des conséquences qu'elle a eues sur notre développement.

Le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. Nous passons donc maintenant à l'enregistrement des noms sur les votes en suspens. Il y en a effectivement un, alors qu'on appelle les députés.

(15 h 15 - 15 h 26)

Mise aux voix de la motion d'amendement et de la motion principale proposant l'examen de l'administration et du fonctionnement de la CSST

Le Président: À l'ordre! M. le député de Trois-Rivières, s'il vous plaît!

Je mets maintenant aux voix la motion d'amendement de M. Fréchette à la motion de M. Cusano.

Si les députés veulent savoir ce sur quoi ils s'apprêtent à voter, il serait opportun qu'ils se taisent.

Je mets donc maintenant aux voix la motion d'amendement de M. Fréchette à la motion de M. Cusano qui se lit comme suit: "Que la motion en discussion soit amendée en retranchant dans la deuxième ligne les mots "dans les meilleurs délais" et en les remplaçant par les mots "les 12, 13, 14 et 15 décembre" et en retranchant dans les huitième et neuvième lignes les mots "les commissaires ainsi que toute personne intéressée" et en les remplaçant par "ainsi que tout organisme que la commission jugera utile d'entendre", ce qui, pour la bonne compréhension à la fois des membres de l'Assemblée et des personnes qui nous écoutent ferait que la motion principale amendée, si l'Assemblée y consent, se lirait ainsi: "Que la commission permanente du travail se réunisse les 12, 13, 14 et 15 décembre pour examiner l'administration et le fonctionnement de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et qu'à cette fin soient entendus le président de la CSST, son conseil d'administration ainsi que tout organisme que la commission jugera utile d'entendre."

Que ceux et celles qui sont favorables à la motion d'amendement veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Bertrand (Vanier), Jolivet (Laviolette), Bédard (Chicoutimi), Parizeau (L'Assomption), Laurin (Bourget), Johnson (Anjou), Bérubé (Matane), Landry (Laval-des-Rapides), Lazure (Bertrand), Gendron (Abitibi-Ouest), Godin (Mercier), Biron (Lotbinière), Marcoux (Rimouski), Ouellette (Beauce-Nord), Martel (Richelieu), Tardif (Crémazie), Clair (Drummond), Fréchette (Sherbrooke), Brassard (Lac-Saint-Jean), Duhaime (Saint-Maurice),

Chevrette (Joliette), Paquette (Rosemont), Rancourt (Saint-François), Leduc (Fabre), Gauthier (Roberval), de Bellefeuille (Deux-Montagnes), Boucher (Rivière-du-Loup), Dean (Prévost), Rodrigue (Vimont), Beaumier (Nicolet), Gagnon (Champlain), Vaugeois (Trois-Rivières) Desbiens (Dubuc), Mme Juneau (Johnson), MM. Fallu (Groulx), Bordeleau (Abitibi-Est), Rochefort (Gouin), Marquis (Matapédia), Baril (Arthabaska), Laplante (Bourassa), Champagne (Mille-Îles), Perron (Duplessis), Blouin (Rousseau), Dupré (Saint-Hyacinthe), Lachance (Bellechasse), Gravel (Limoilou), LeMay (Gaspé), Mme Harel (Maisonneuve), MM. Lavigne (Beauharnois), Brouillet (Chauveau), Paré (Shefford), Tremblay (Chambly), M. Ungava... (15 h 30)

Des voix: Ah! Ah!

Le Secrétaire adjoint: MM. Lafrenière (Ungava), Beauséjour (Iberville), Levesque (Bonaventure), Scowen (Notre-Dame-de-Grâce), Ciaccia (Mont-Royal), Mme Lavoie-Roux (L'Acadie), MM. Mailloux (Charlevoix), Ryan (Argenteuil), Mme Bacon (Chomedey), MM. Marx (D'Arcy McGee), O'Gallagher (Robert Baldwin), Assad (Papineau), Mathieu (Beauce-Sud), Caron (Verdun), Blank (Saint-Louis), Maciocia (Viger), Mme Dougherty (Jacques-Cartier), MM. Fortier (Outremont), Gratton (Gatineau), Pagé (Portneuf), Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Lincoln (Nelligan), Cusano (Viau), Dubois (Huntingdon), Sirros (Laurier), Saintonge (Laprairie), Picotte (Maskinongé), French (Westmount), Bissonnet (Jeanne-Mance), Dauphin (Marquette), Kehoe (Chapleau), Houde (Berthier), Middlemiss (Pontiac), Doyon (Louis-Hébert), Leduc (Saint-Laurent), Champagne (Saint-Jacques), Maltais (Saguenay), M. Bâillon...

Des voix: Bâillon? Ah! Ah!

Le Secrétaire adjoint: M. Bisailon (Sainte-Marie).

Le Secrétaire: Pour: 91
Contre: 0
Abstentions: 0

Le Président: La motion d'amendement est donc adoptée. Puis-je en conclure que la motion telle qu'amendée est également adoptée ou si l'on veut soumettre le frappeur de relève à un autre exercice?

Une voix: Même vote.

Le Président: Même vote. Adopté. Ce qui nous mène aux avis à la Chambre, M. le leader du gouvernement.

Je m'excuse, il y a des questions en vertu de l'article 34.

M. le député de Gatineau.

Recours à l'article 34

M. Gratton: Je m'adresse au leader du gouvernement. On a déposé tantôt le projet de loi 57, Loi modifiant la Charte de la langue française. Or, sur les deux principales questions, soit l'affichage public et l'accès à l'école anglaise, les dispositions du projet de loi nous réfèrent à une réglementation, dans un cas, de l'office, dans l'autre, du gouvernement. Il semble que la chicane ait été reportée à plus tard, finalement. Puis-je demander au leader du gouvernement si lesdits règlements seront déposés pour l'information des députés avant l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi 57?

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Non, je ne peux pas m'y engager. Deuxièmement, je voudrais dire au député que c'est dans la plus parfaite unanimité que nous présentons ce projet de loi.

Le Président: À l'ordre! M. le leader...

M. Gratton: Vous n'avez rien décidé?

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Fortier: J'aimerais demander au leader à quelle date sera tenue la commission parlementaire sur l'énergie. On sait qu'elle a été reportée pour permettre au gouvernement de donner ses instructions à Hydro-Québec, mais j'aimerais quand même avoir la date précise. D'une part, il faut entendre Hydro-Québec sur l'augmentation des tarifs et, d'autre part, sur le plan à long terme d'Hydro-Québec. Par la même occasion, est-ce que le leader peut me confirmer si nous recevons d'avance toute la documentation qui nous permettrait de faire une étude exhaustive des plans d'Hydro-Québec quant à son plan à long terme et quant à la tarification? Nous aimerions recevoir cette information au moins quinze jours ou trois semaines à l'avance.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Je vais m'assurer auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources que le message, relativement à la documentation requise, sera passé. Ce qui peut être fait sera fait. Deuxièmement, la commission parlementaire se tiendra les lundi et mardi 12 et 13 décembre.

Le Président: Oui, M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Voulant répondre à une question qui m'a été posée hier par le

député de Laporte, je crois, relativement aux rapports de la SDI et de SIDBEQ, les rapports sont maintenant à l'imprimerie et cela ne devrait donc pas tarder beaucoup. Quant au rapport de la SDI, cela a été retardé parce que lorsque des rapports sont imprimés, il faut d'abord que l'éditeur officiel s'assure qu'il y en ait au moins cinq ou six qui seront prêts pour que nous n'ayons pas à aller en appel d'offres et ainsi encourir des coûts supplémentaires pour un seul rapport alors qu'il est intéressant d'en avoir cinq ou six en main avant d'aller en appel d'offres. Ces rapports seront prêts et déposés dès que l'impression sera terminée.

Le Président: Pas d'autres questions?

Aux avis à la Chambre, M. le leader du gouvernement.

Avis à la Chambre

M. Bertrand: Je voudrais donner avis que mardi prochain, le 22 novembre, une commission parlementaire d'une très grande importance se tiendra au salon rouge, la commission de la présidence du conseil et de la constitution, pour recevoir des groupes autochtones. Cette commission parlementaire, d'ailleurs, durera trois jours: mardi, mercredi et jeudi de la semaine prochaine.

Le Président: Ce qui nous mène aux affaires du jour et à la reprise du débat sur la motion de M. Parizeau proposant: Que l'Assemblée approuve le complément aux politiques budgétaires du gouvernement pour 1983-1984. Je cède la parole à M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

Débat sur l'énoncé complémentaire sur le budget

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Merci, M. le Président. Depuis maintenant près d'une semaine, comme membres de l'Assemblée nationale, nous avons devant nous un soi-disant plan de relance qui comporte deux volets, ou encore, quant à l'annonce qui en a été faite, quant aux éléments qu'il constitue, est divisé en deux événements. Le premier, dimanche dernier, au salon rouge. On se souvient que le premier ministre a alors annoncé une cinquantaine de programmes, fruits, disait-il, de la réflexion du gouvernement depuis plusieurs semaines sinon plusieurs mois. Cette réflexion aurait surtout été active et productive au cours du dernier mois. Parce qu'on se souvient que l'Assemblée n'a été convoquée, au milieu d'octobre, dans le seul but de nous faire dire par le gouvernement que nous devons retourner dans nos comptés.

Le gouvernement, depuis plusieurs mois

déjà, connaît intimement les effets de la crise, il connaît les effets de la récession chez nos concitoyens, il a pu vivre - nous l'avons vécu dans nos comtés - le désespoir qui, de moins pire qu'il était il y a un an et demi, demeure encore une des facettes les plus difficiles à porter par nos concitoyens.

Donc, un plan de relance qui devait correspondre aux attentes de la population. Après avoir fait miroiter de grands projets, après avoir dit que nous connaîtrions enfin, le 13 novembre, les grandes décisions qui devaient donner le coup de pouce et le coup de pied, devrais-je dire, à la participation du gouvernement à la reprise économique, les attentes ont été déçues.

On se souvient, alors que nous posions des questions au premier ministre, par presse interposée ou autrement, que celui-ci s'était réfugié derrière le ministre des Finances. On avait le beau spectacle de voir le premier ministre du Québec se réfugier derrière le silence protocolaire, disait-il, qu'il devait garder et observer étant donné que le ministre des Finances nous arriverait 48 heures plus tard, le mardi 15 novembre, avec amplement de réponses à toutes les questions que nous posions, à toutes les questions que posait la population quant à la véritable participation du gouvernement à la relance, à la reprise des activités économiques au Québec.

Mais mardi, ici même à l'Assemblée nationale, on a eu droit oui, à des annonces, mais la question est de savoir si les espoirs ont été satisfaits, si les attentes ont été comblées, si la patience que le gouvernement a demandé à toute la population de démontrer en valait la peine. La question a trouvé sa réponse et celle-ci est non.

Les interventions du premier ministre et du ministre des Finances, additionnées l'une à l'autre, ne constituent pas la réponse que les Québécois attendaient. On voit bien que le gouvernement manque d'imagination, qu'il a été vraiment incapable de faire face aux problèmes que doivent affronter les Québécois, afin de récupérer encore plus rapidement les emplois que nous avons perdus lors de la récession que nous avons tous connue.

(15 h 40)

Donc, l'annonce à laquelle nous avons eu droit mardi, a été, comme je l'ai déjà souligné, que les deux tiers du fardeau additionnel qu'a imposé le ministre aux Québécois avec des impôts de toutes sortes depuis deux ans sont toujours en place. De façon imagée, j'ai indiqué que, depuis deux ans, depuis un autre énoncé complémentaire à un budget, en novembre 1981, les Québécois se faisaient taper sur la tête par le ministre des Finances, se faisaient étrangler et se faisaient tordre le bras; le ministre nous annonçait, mardi dernier, qu'enfin il nous lâchait le bras.

Il faudrait s'en réjouir, à entendre certains des ténors de l'autre côté de la Chambre, un peu comme un individu qui se taperait sur la tête à coups de marteau et qui se sentirait donc bien lorsqu'il arrêterait. Cela me fait également penser à une autre analogie, celle de bûcherons, disons, logés dans un dortoir exigu quelque part dans la forêt où on sent bien qu'après quelques semaines d'un tel mode de vie, les conditions risquent de devenir intenable. Pour se plaindre, un des bûcherons est allé voir le chef du personnel de la compagnie qui l'a référé au psychologue industriel embauché par cette société d'exploitation forestière qui a suggéré au bûcheron d'ajouter trois chèvres à l'intérieur du dortoir afin de régler le problème des conditions de vie qui devenaient insalubres. C'est ce que les bûcherons ont fait: les trois chèvres, ils les ont rentrées dans le dortoir. Au bout de deux semaines, c'était plus qu'invivable, M. le Président. Un des bûcherons est retourné voir le psychologue industriel et lui a demandé comment régler ce problème-là. Le psychologue industriel a suggéré au bûcheron de mettre les trois chèvres à la porte et de constater combien mieux tout le monde se sentirait. Le ministre des Finances nous a envoyé trois chèvres, il y a deux ans. Il en a retourné une à l'extérieur et nous vivons encore...

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): ...dans des conditions que personne ne nous envie.

La présence de ces chèvres ou la présence des taxes depuis deux ans devrait être temporaire. On a maintenant devant nous un ministre des Finances qui a prononcé neuf discours dont sept discours sur le budget et deux énoncés complémentaires qui sont, à toutes fins utiles, des minibudgets, si on veut, mais dont les effets, certainement en 1981, ont été substantiels. Le 17 novembre 1981, première annonce d'une taxe temporaire. Je rafraîchis la mémoire du ministre. À cette époque, on nous annonçait l'augmentation de la taxe sur l'essence. "Cette taxe restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1983", nous disait, en novembre 1981, le ministre des Finances. "À ce moment, le taux de la taxe devrait être réexaminé et une nouvelle décision annoncée à l'occasion du discours sur le budget." Cela fait déjà deux ans que cette première annonce a été faite.

Quelques mois plus tard, le ministre des Finances prononçait son discours sur le budget pour l'année 1982-1983. C'était le 25 mai 1983 que le ministre des Finances, en Chambre, faisant rapport des équilibres financiers du gouvernement du Québec, trouvait encore le moyen d'imposer une taxe additionnelle aux Québécois, c'est-à-dire

l'augmentation de la taxe de vente de 8% à 9%. Il est utile d'essayer de se rappeler en quels termes, encore une fois, on avait annoncé cette augmentation de taxe qui frappait les Québécois. Dans ce discours sur le budget de mai 1982, le ministre nous indiquait, et je le cite: "Nous ne pourrions pas éviter toute augmentation d'impôt cette année. On arrivera, cependant, pour l'essentiel, à en limiter la hausse à des mesures temporaires."

La question était de savoir quelle était la longueur de temps pendant laquelle les Québécois devraient s'attendre à être sujets à cette taxe temporaire. Y avait-il une annonce dans ce discours sur le budget sur le caractère temporaire de la taxe de vente, augmentée à 9%? Évidemment! L'annonce allait dans le sens suivant: Que la taxe générale de vente au détail était augmentée de 8% à 9% pour dix mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1983. Nous sommes aujourd'hui en novembre 1983 et la taxe de vente est toujours à 9%. Les taxes temporaires du ministre commencent à prendre de l'âge; elles commencent à avoir les cheveux blancs et la barbe grise; elles commencent à faire vieillir prématurément un tas de Québécois. L'économie du Québec est certainement sujette à ce fardeau.

Cette taxe de vente de 9% ne devait être en vigueur que jusqu'en mars 1983. Nous étions ici à l'Assemblée nationale au printemps 1983 et nous approchions à grands pas du 31 mars. Tout le monde se posait alors la question, tout le monde avait hâte de savoir si le 31 mars la taxe de vente retournerait à 8%, pour ne pas d'ailleurs se demander si la surtaxe sur l'essence, quant à elle, serait finalement éliminée, tel que promis à l'automne 1981.

C'est donc par voie de déclaration ministérielle que, le 31 mars 1983, le ministre des Finances nous annonçait qu'il se proposait de traiter du sujet de la taxe de vente de 9% dans son prochain discours sur le budget, mais, comme ce discours ne devait pas être prononcé avant le 1er avril 1983, il estimait alors, et je cite: "...qu'il y a lieu de conserver la situation actuelle de façon transitoire. J'annonce dès maintenant, continuait-il, que ces taux seront maintenus à 9%, à compter du 1er avril 1983 et ce, jusqu'à minuit le soir du prochain discours sur le budget...", c'est-à-dire le budget du printemps dernier, de 1983. Nous avons, à ce moment-là, droit à une annonce. Je cite toujours: "J'annoncerai à ce moment ma décision sur le niveau de ces taux pour le reste du prochain exercice financier en tenant compte de toutes les décisions fiscales qui auront alors été prises."

Nous avons donc déjà une indication que les promesses antérieures du ministre risquaient de ne pas être tenues, parce qu'on se souvient que, quand un ministre fait des

annonces ici en cette Chambre, si c'est une bonne nouvelle, on a droit à un déploiement absolument extraordinaire, du tapage sur la bedaine, comme on en voit rarement, M. le Président. Mais c'était extrêmement sobre comme annonce à l'époque, cette nouvelle sur la taxe de vente qui était maintenue à 9% jusqu'au discours sur le budget de mai 1983, ce qui laissait soupçonner - on nous a accusés de toutes sortes de procès d'intention - bien honnêtement que la taxe de vente serait probablement maintenue à 9%.

Est-ce ce qui est arrivé? On sait aujourd'hui que oui, mais encore faudrait-il voir dans quels termes. Le 10 mai 1983, le ministre des Finances nous a annoncé le maintien de tous ses impôts, non seulement la taxe de vente de 9%, mais la taxe sur l'essence, la surtaxe de 20% sur l'essence qui avait été mise en vigueur en novembre 1981. Déjà, on dépassait considérablement les échéances qui avaient été fixées par le ministre pour l'imposition de ces taxes additionnelles. C'est donc en mai 1983, au printemps dernier, que, dans le discours sur le budget, nous avons eu droit à des annonces.

M. le Président, vous me permettrez de le citer au complet, parce que cela nous indique la façon extrêmement sobre encore une fois avec laquelle le ministre a traité de ces choses, ce qui laissait soupçonner que c'était une mauvaise nouvelle cette fois-là pour les Québécois: "L'an dernier, il était apparu inévitable d'augmenter de 8% à 9% la taxe générale de vente et celle qui s'applique aux télécommunications. Ce taux devrait prévaloir jusqu'à la fin de l'année fiscale, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars." On venait de passer la date. "À la suite d'une déclaration ministérielle, j'ai annoncé que le même taux serait maintenu au moins jusqu'au 31 mars - on venait de passer la date. À la suite d'une déclaration ministérielle, j'ai annoncé que le même taux serait maintenu au moins jusqu'à ce soir. J'annonce maintenant qu'il ne sera pas réduit."
(15 h 50)

C'est absolument délicieux de constater comment, dans son vocabulaire, le ministre semble nous apporter des nouvelles qui s'imposent à l'esprit, des nouvelles qui, pour le gouvernement du Parti québécois, vont de soi, vont d'elles-mêmes. J'annonce maintenant, dit-il, qu'elle ne sera pas réduite, que la taxe sera maintenue tout simplement, alors que les promesses initiales d'une période temporaire, d'une période limitée dans le temps, durant laquelle ces taxes seraient maintenues, laissent soupçonner que le gouvernement était dans une mauvaise passe, que les Québécois n'auraient à endurer des taxes additionnelles que pendant quelques mois à peine, qu'évidemment les plans de relance, étant

donné que c'est l'année de l'économie à chaque année depuis sept ans ici avec le gouvernement du PQ, qui sont en vigueur absolument constamment, si on en croit les discours des ministériels, auraient vite fait de combler le manque à gagner des finances publiques et que les taxes additionnelles qui nous avaient été imposées seraient levées aux échéances qui avaient été promises.

Mais on voit qu'à l'égard de la taxe de vente à 9%, rien de tel ne s'est produit. Quant à la taxe sur les carburants, on nous annonçait encore le printemps dernier: "La taxe sur les carburants sera maintenue au niveau actuel de 40% du prix de détail." Nous avions donc droit, encore cette fois, à un dépassement de la période durant laquelle les Québécois se sont fait demander de faire des sacrifices; se sont fait demander par le gouvernement et par le ministre des Finances de contribuer à régler le déséquilibre des finances publiques dans lequel la pauvreté de l'activité économique du Québec, depuis quelques années, avait plongé le gouvernement.

Si cela n'était que de voir de façon comptable comment toutes ces choses se passaient, cela pourrait encore aller et on aurait au moins, à ce moment, une discussion entre gens qui parlent de chiffres et qui regardent si c'est vraiment la seule façon dont le gouvernement peut atteindre ses équilibres financiers. Mais non! La surtaxe sur l'essence, M. le Président, vous serez surpris de l'apprendre vous aussi, avait pour but, également, si on en croit le ministre des Finances, de réduire la vitesse de circulation sur les routes. C'était une excellente idée de porter à 40% la taxe sur l'essence afin de réduire le nombre des accidents sérieux, afin d'obliger les Québécois à se procurer des voitures plus petites. C'est évident que lorsqu'il y a beaucoup de chômage, les ouvriers n'ont pas besoin de leurs outils. Ils ont besoin, effectivement, d'une voiture plus petite pour se transporter.

C'est exactement l'effet de toutes ces politiques, et j'y reviendrai plus loin. La politique fiscale, dont l'imposition d'impôts additionnels au plus profond de la crise qui a réduit la capacité du Québec d'affronter cette crise, réduit d'autant plus l'activité économique au Québec, augmenté le chômage, réduit le nombre d'emplois permanents et durables, c'est justement cette politique qui est responsable en grande partie du fait que le Québec a traîné de la patte pendant la crise, a connu une crise, une récession d'une profondeur, devrais-je dire, beaucoup plus grande que dans le reste du Canada. Aujourd'hui nous payons encore pour cette erreur fondamentale du ministre des Finances, de telle sorte que la récupération des emplois perdus, la récupération d'une partie des 225 000 emplois que nous avons

perdus au Québec se fait à un rythme qui est plus lent que dans le reste du Canada.

Donc, l'effet net, qu'est-ce que c'est? Lors de l'anniversaire de l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, avant-hier, le 15 novembre, anniversaire de sept ans de malheur pour les Québécois, nous avons maintenant une taxe sur l'essence qui ne devait durer que 18 mois et qui aura été en place, lors du prochain discours sur le budget, pendant deux ans et demi quant à 10% d'augmentation et quant aux 10% additionnels qui portaient la taxe à 40%, comme nous l'avons vu. Pendant deux ans, les Québécois ont payé au gouvernement du Québec ce niveau d'imposition absolument ridicule, inacceptable et inadmissible.

Par ailleurs, lorsque arrivera le budget, l'an prochain, depuis combien de temps connaissons-nous une taxe de vente de 9%? Les dix mois seront écoulés depuis bientôt un an. Cela fera probablement deux ans que nous connaissons une taxe de vente aussi élevée. Cela fera deux ans qu'une taxe temporaire qui devait durer dix mois est imposée aux Québécois.

Ce maintien de toutes ces taxes a fait l'objet, en grande partie, de l'annonce que le ministre des Finances nous a faite avant-hier. Alors que nous devons avoir droit, selon les mots mêmes du premier ministre, à des réponses précises et concrètes aux questions que se posent les Québécois quant à la participation du gouvernement à la reprise de l'activité économique, à l'accélération de l'activité économique au Québec, nous avons eu droit à des annonces maintenant des niveaux d'imposition indirecte régressifs et injustes à l'endroit des Québécois. On maintient, au moins jusqu'au prochain budget - entre nous, au-delà de cela - des niveaux d'imposition qui correspondent à une charge additionnelle de 400 \$ par famille au Québec.

C'est cette annonce que nous a faite le ministre des Finances avant-hier. On doit se demander quel est l'effet de continuer à avoir une telle surtaxe que celle sur l'essence sur les régions et sur le développement économique. On a déjà tellement de fois indiqué comment les régions elles-mêmes sont particulièrement désavantagées à chaque fois qu'il est question du prix de l'essence. Qu'il s'agisse du prix au détail qui sert de base, qu'il s'agisse du prix de l'essence qu'on paie à la pompe à cause des surtaxes, qu'il s'agisse du prix de l'essence seulement, avec ou sans taxe, on voit tout de suite, d'après des études qui peuvent se faire très facilement à partir des chiffres du ministère, que ce sont les régions, notamment celle du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, celle de la Mauricie et celle de Québec, qui souffrent particulièrement de ces hausses de taxes, de cette disproportion que nous connaissons par rapport aux autres provinces.

Il est entendu que la vraie mesure, celle que nous devons regarder, c'est l'effet sur les citoyens de ces hausses de taxes. Ce classement que je viens de faire démontre que la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, par exemple, est plus fortement frappée par cette taxe ascenseur du ministre des Finances. Cela tient au fait que le pourcentage du revenu disponible des citoyens qu'ils doivent consacrer à l'achat d'essence pour se déplacer, d'une part, pour recevoir des marchandises par camion... La plupart de nos marchandises, celles que les gens consomment, sont expédiées dans les régions par camions qui s'alimentent d'essence. On voit tout de suite que cette proportion du revenu de nos concitoyens qui doit être consacrée à l'achat d'essence, de façon directe ou indirecte, est plus élevée dans les régions éloignées.

Quand on prétend faire de l'activité économique dans les régions une priorité du gouvernement et qu'on maintient une surtaxe sur l'essence, comme le ministre des Finances persiste à le faire, on ne peut pas dire qu'il est question de développement économique régional. On ne peut pas dire qu'on aide les régions. On ne peut pas dire qu'on suscite de l'activité économique dans les régions. Ces affirmations qu'on entend constamment de l'autre côté n'ont aucun fondement dans la réalité. Mais je veux bien reconnaître avec tout le monde, parce que je ne suis ni sourd ni aveugle, que le ministre des Finances a annoncé une baisse de la taxe ascenseur, qui est passée de 40% à 30%, alors qu'elle était de 20% autrefois, vous me permettrez de le souligner. (16 heures)

Qu'est-ce que signifie véritablement pour l'ensemble des Québécois cette diminution de la taxe d'ici à la fin de l'année financière? Je l'ai déjà souligné, cela est de l'ordre d'environ 80 \$ par famille. Cela signifie quoi en termes concrets, M. le Président, vous qui voyagez sans doute de votre comté à Québec en voiture? Deux réservoirs d'essence gratuits, d'ici le 31 mars, un compliment du ministre des finances. En attendant, vous continuerez, comme tous les Québécois à payer plus cher qu'ailleurs, à payer plus cher qu'autrefois chaque réservoir d'essence que vous vous procurerez afin de vaquer à vos occupations. C'est vrai dans toutes les régions, c'est vrai quant à l'incidence de ce niveau d'imposition sur l'essence, quant au transport par camion, quant aux prix de toutes sortes de biens à la consommation que nos concitoyens doivent se procurer eux aussi. Dans ce sens, nous voyons bien que le ministre des Finances, en nous faisant cadeau ou en nous donnant une prime de deux réservoirs d'essence d'ici le 31 mars, n'a pas véritablement commencé à corriger les mauvaises habitudes qu'il a manifestées depuis novembre 1981.

Voilà pour le caractère temporaire des taxes du ministre des Finances. Je répète que, quant à l'une de ses taxes, nous l'aurons connue lors du prochain budget pour environ deux ans et demi alors que cela devait être un an et demi et quant à la taxe de vente cela fera deux ans plutôt que dix mois que nous sommes sujets à une taxe de vente de 9% contrairement aux promesses du ministre des Finances dans son discours sur le budget, en 1982.

Mais le deuxième volet de l'intervention du ministre des Finances, tant attendu pour la bonne et simple raison que le premier ministre l'avait annoncé, avait trait à la façon véritablement concrète, la façon terre à terre dont le gouvernement du Parti québécois était pour s'atteler à la relance économique du Québec. On ne pouvait pas penser, dimanche dernier, avec l'annonce de 50 programmes par le premier ministre, que le ministre des Finances ignorerait essentiellement ce que son chef avait dit, deux jours plus tôt, à la face même de la population. Il était inévitable que les Québécois s'attendent qu'on voit un peu de viande autour du squelette que le premier ministre nous avait présenté. Il s'agissait juste d'un squelette, pour avoir moi-même - je vous en ferai état tout à l'heure - regardé certaines des fiches techniques qui accompagnent le grand discours du premier ministre le 13 novembre; la peau et les os à la rigueur mais de chair que point. On voit à ce moment que le premier ministre avait décidé de transférer, pour des raisons insondables, l'odieux de l'absence totale d'activités concrètes de la part du gouvernement sur les épaules du ministre des Finances, le pauvre homme! C'est lui, mardi, qui devait livrer la marchandise. C'est le ministre des Finances du Québec qui devait mettre les points sur les "i" et les barres sur les "t" étant donné que tout le monde s'était aperçu que le discours du premier ministre, dimanche dernier, il n'y avait rien là, comme l'expression le veut. C'est ce que tout le monde a relevé. Des annonces de choses déjà connues d'une part et des annonces de choses et de programmes qui n'auront lieu que dans deux ans ou en 1992, cela ne donne rien, cela n'aide pas à la récupération d'emplois et cela ne contribue absolument à rien, cela ne contribue pas à la véritable création d'emplois qui est le mal. C'est cela le mal que connaît le Québec, l'absence de création d'emplois permanents et durables. On veut nous faire confondre, encore une fois, la récupération des emplois que nous avons perdus pendant la récession économique avec des annonces de création d'emplois et des statistiques qui voudraient que le gouvernement du Québec ait créé des emplois. Je démontrerai tout à l'heure qu'il n'en est rien. Mais le ministre des Finances devait indiquer, devant l'ampleur des programmes

annoncés par le premier ministre, l'importance des ressources que le gouvernement du Québec mettrait à la disposition des différents ministères et des différents volets d'un programme d'action qui se voulait un programme de relance économique.

De combien s'agit-il vraiment? Quel est le montant dont on a parlé ici même en Chambre et que le ministre a admis à de nombreuses reprises? On parle de 30 000 000 \$: 0,1%, à peine plus que cela, du budget du Québec, des dépenses budgétaires du gouvernement du Québec, 0,1%. Comment se fait-il que le ministre ne puisse pas, à ce moment-ci mettre quand même plus d'énergie? Il parle de manifester de l'énergie. Comment se fait-il qu'il ne puisse pas ou qu'il ne désire pas investir plus d'énergie que cela dans un programme de relance? Comment se fait-il que l'appui à la myriade de programmes annoncés par le premier ministre est si insignifiant, parce que c'est le terme qu'il faut utiliser? Il faut voir que la reprise au Québec n'est peut-être pas aussi forte qu'on voudrait le laisser croire. Il demeure prudent, peut-être, de remettre en question certains des chiffres mis de l'avant dans les discours de certains ministres. La reprise, surprenante, à la tête du peloton canadien - imaginez-vous - dont on fait état de l'autre côté aussi souvent qu'on le peut, n'est pas vraiment expliquée ou ne semble pas conforme, devrais-je plutôt dire, à la pauvreté de l'augmentation des revenus du gouvernement du Québec à travers cette reprise, qu'on nous dit absolument fulgurante et foudroyante grâce à l'intervention du gouvernement péquiste.

Lorsqu'on regarde les chiffres qui sont dans le budget de mardi dernier - le minibudget - et qu'on constate véritablement l'augmentation des revenus budgétaires du gouvernement du Québec, on doit conclure que c'est de l'ordre d'environ 20 000 000 \$.

Pourquoi 25 000 000 \$, alors que le ministre prétend que c'est 65 000 000 \$ dont il est responsable et dont il peut se réclamer? C'est pour la bonne et simple raison que, des 65 000 000 \$ dont les revenus autonomes augmentent à l'occasion d'une certaine reprise qu'on dit fulgurante, 40 000 000 \$, environ les deux tiers, sont attribuables au maintien, en juillet dernier, du prix du pétrole, à la suite d'une entente entre le gouvernement fédéral et l'Alberta. Comme on sait que certains des très gros revenus du ministre des Finances viennent de sa surtaxe sur l'essence et qu'on lui a fait le cadeau, en juillet dernier, de maintenir à un niveau plus élevé qu'il ne le croyait le prix de base sur le carburant, alors le ministre a bénéficié d'un cadeau de 40 000 000 \$. C'est donc 25 000 000 \$ qui forment véritablement le montant dont les revenus autonomes du Québec se sont vus augmentés à l'occasion de la reprise, soi-disant

fulgurante.

S'il s'agit de 25 000 000 \$, comment pouvons-nous véritablement parler d'appui à un plan de relance? C'est tellement peu: pour 50 programmes qui auraient été mis en place, cela veut dire 500 000 \$ en moyenne par programme. Cela ne signifie strictement rien. Comment peut-on dire véritablement que nous savons aujourd'hui comment utiliser cet argent? Si on prend connaissance des détails du plan d'action gouvernemental, on voit rapidement que c'est d'un vague, d'une confusion qui fait rêver. N'en veut pour témoin que, disons, trois programmes.

Premièrement, l'aide au financement des entreprises. Il s'agirait ici d'un programme massif - je cite: "massif de financements des entreprises qui sera mis en oeuvre par la SDI." Les objectifs du programme, et je cite: seraient "d'atténuer les contraintes de financement qui pèsent sur les PME c'est-à-dire le coût trop élevé de leurs dettes et le manque de capital de risque. Un programme massif destiné à protéger les PME contre des augmentations de coût, destiné à atténuer les contraintes de financement qui s'expriment par le coût très élevé de la dette de ces entreprises." Cela coûte quelque chose: si c'est un programme massif, qu'on y investisse des masses d'argent. (16 h 10)

Hier, le ministre des Finances, à la période des questions, a essayé de nous dire que c'était un programme qui marchait tout seul et qui ne coûtait rien. J'essaie de comprendre comment un programme qui est destiné - et je cite encore - "à atténuer les contraintes de financement, c'est-à-dire à réduire essentiellement un coût trop élevé de la dette", ne coûte rien. Cela coûte quelque chose de réduire le coût de la dette, automatiquement. Le ministre des Finances se promène et dit que ce programme-là ne coûte rien; donc, il n'est pas obligé de consacrer le moindre cent à un programme de relance et d'appui à l'aide au financement des entreprises. On voit donc que, s'il y avait un besoin d'aide massif pour certaines de nos entreprises, ce n'est certainement pas dans le budget du ministre des Finances que l'on en voit l'expression concrète, l'aide réelle à ce programme.

Le deuxième a trait au tourisme. On connaît l'importance du tourisme au Québec. Comme industrie, après la forêt, le tourisme et ses retombées économiques sont de loin une des sources d'activité économique et de rendement économique considérables pour beaucoup de régions. Mais on ne fera rien. On n'a rien annoncé de particulièrement important dans ce domaine. Dans mon propre comté, il y a des efforts particuliers qui se font à l'aide d'un office du tourisme et d'une commission de tourisme. C'est de peine et de misère qu'à chaque fois, on peut

réussir à convaincre, quelquefois inutilement, toutes sortes d'organismes gouvernementaux de véritablement appuyer l'aide à la promotion touristique. Il n'y a jamais assez de budget, ou les programmes ne sont pas exactement destinés à cette fin, ou les périodes de temps sont trop longues, ou les périodes de temps sont trop courtes. Mais quand on veut véritablement appuyer la relance, on donne un bon coup aux industries dont dépendent de nombreuses régions.

Pour revenir encore une fois au Bas-Saint-Laurent et à la Gaspésie, tout le monde sait que le tourisme est une des sources d'emplois, de développement économique et d'activité économique considérables. On voit que le gouvernement du Québec, dans ce plan de relance ou dans le budget, se contente encore une fois de saupoudrer les fonds publics quand il y en a qui sont consacrés à ces activités. De cette façon, je ne vois pas encore en quoi les annonces de mardi dernier ajoutent quoi que ce soit de précis, de significatif et de constructif aux annonces qui ont été faites dimanche dernier par le premier ministre.

Toujours à la période des questions, le ministre des Finances a utilisé l'analogie - depuis ce temps-là, j'appelle le budget du ministre des Finances: le budget cocotte - et a prétendu que c'était à un rythme maximal, à titre d'exemple, de 5 000 000 \$ ou 6 000 000 \$ qu'il pouvait se livrer à un programme de reboisement. Première surprise; quant à moi, j'ai été surpris de voir qu'à ce moment-ci de l'année on pouvait planter des sapins, alors que d'expérience, j'ai toujours pensé que c'était à ce moment-ci de l'année qu'on les coupait parce que Noël s'en venait.

Une chose est certaine, lorsqu'il a été question avec le ministre des Finances, à la période des questions, de consacrer à la relance économique plus que les 30 000 000 \$ dont nous avons parlé tout à l'heure et dont le ministre nous a parlé mardi, on s'est fait répondre que cela ne donnait rien de mettre 10 000 000 \$ dans le reboisement si cela ne coûte que 5 000 000 \$. Je veux bien, mais si cela coûte 5 000 000 \$ dans le reboisement, on pourrait peut-être dépenser 5 000 000 \$ ailleurs, 10 000 000 \$ ici, 15 000 000 \$ là, s'assurer de certains allègements de charges fixes des entreprises, s'assurer qu'il y a de véritables programmes au plus vite et de façon immédiate, pour accélérer la reprise économique.

Mais, le ministre nous dit: "Je n'ai pas d'argent." À mon avis, il manque beaucoup d'imagination ou on n'écoute pas du côté du gouvernement du Parti québécois, parce qu'il y a des choses à faire. Il y a des programmes additionnels vers lesquels le ministre aurait pu se tourner et ses collègues également. Il y a des allègements particuliers

pour lesquels une marge de manoeuvre existait et existera encore l'an prochain et l'année suivante. Mais le ministre persiste à dire qu'il n'y a pas de débouché possible pour la marge de manoeuvre qu'il pourrait dégager.

On lui fait remarquer que, par ailleurs, s'il a une source de revenus sur laquelle il ne comptait pas pourquoi ne l'emploie-t-il pas à des choses spécifiquement destinées à faciliter la relance économique? Vous voyez, M. le Président, que je parle plus précisément des 278 000 000 \$ du gouvernement fédéral qui arrivent dans les coffres du ministre des Finances de façon fort inopinée.

Il y a effectivement une surprise dans le budget 1983-1984, une surprise agréable pour le ministre des Finances, de plus d'un quart de milliard de dollars. 278 000 000 \$ sur lesquels le ministre des Finances ne comptait pas lui ont été expédiés par le gouvernement fédéral, il y a environ deux semaines ou, à tout le moins, il en a eu la confirmation. 278 000 000 \$ sur lesquels le ministre ne comptait pas. Ce ne serait pas la première fois que le ministre reçoit des surprises ou des cadeaux du gouvernement fédéral sur lesquels il ne comptait pas.

Si on regarde l'histoire des sept dernières années, les sept budgets du ministre des Finances actuel et qu'on met en regard ses prévisions lors de son discours sur le budget, ses prévisions des transferts des revenus du gouvernement fédéral au titre de la péréquation, du financement des programmes établis ou des autres programmes, on voit que de façon systématique le ministre des Finances du Québec préfère nous dire que l'apocalypse s'en vient, que le fédéral nous attaque, qu'on va étrangler les finances publiques du Québec, que c'est épouvantable comme on perd, comme Québécois, de rester à l'intérieur du régime fédéral canadien, que les accords fiscaux de telle ou de telle autre époque sont destinés à mettre le Québec à genoux au point de vue finances publiques. Cela fait d'excellents discours. Comme dit le ministre des Finances: Je n'en disconviens pas.

Mais chose certaine, si on regarde les prévisions que le ministre des Finances, au printemps, nous donne des transferts fédéraux qu'il recevra, des sommes dont le gouvernement fédéral, par le biais des programmes que nous connaissons, pourrait faire bénéficier le Québec, on voit, que depuis sept ans, le ministre s'est trompé, je dirais à chaque année à toutes fins utiles. En 1977-1978, légère erreur d'environ 400 000 000 \$; en 1978-1979, kif-kif. Félicitations pour son programme cette année-là, M. le Président. En 1979-1980, environ 100 000 000 \$ d'erreur; en 1980-1981, manque à gagner de 60 000 000 \$. D'accord. En 1981-1982, surprise en fin d'année: 602 000 000 \$ de

plus que prévu; en 1982-1983, l'année qui s'est achevée le 31 mars dernier, légère erreur: 400 000 000 \$ en faveur du Québec encore une fois qui s'ajoutaient à une erreur de 700 000 000 \$ commise par le ministre en novembre 1981 alors qu'il prédisait l'ampleur des transferts fédéraux pour 1982-1983.

Donc, si on regarde les prévisions du ministre à l'automne 1981 et le résultat réel pour l'année 1982-1983 on constate que c'est plus de 1 000 000 000 \$ de différence dont il s'agit et à l'égard desquels le ministre des Finances a fait ici à l'Assemblée, et un peu partout au Québec, des discours tonitruants sur les désirs à peine voilés, disait-il, ou même avoués, prétendait-il, du gouvernement fédéral d'étrangler les finances publiques du Québec. De quelle façon les finances publiques du Québec ont-elles été écrasées en 1982-1983? Surprise! On a eu 1 000 000 000 \$ de plus. Il faut le faire.

M. le Président, quant aux 278 000 000 \$, surprise pour 1983-1984 cette fois. Je n'appellerai pas cela une erreur parce que c'est une surprise. Cette année, c'est une surprise, étant donné que cette augmentation des transferts fédéraux est due à une réévaluation en grande partie du produit national brut des quelques années qui fondent la base des calculs qui servent à déterminer les transferts vers les provinces. (16 h 20)

Le ministre des Finances nous a dit, et je vais reprendre les documents qui l'inspirent: Dans les renseignements supplémentaires à son propre budget de mardi dernier, il était question de sommes de 209 000 000 \$. D'une part, 70 000 000 \$ pour la péréquation. Surprise! La valeur des points d'impôt du Québec moindre que prévue; compensation par le système de péréquation: 70 000 000 \$.

Deuxième source: 209 000 000 \$ qui sont constitués d'un apport additionnel du gouvernement fédéral au financement de programmes établis. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a une portion de ce montant qui est attribuable à une sorte de péréquation et que par ailleurs une autre portion de ce montant de 209 000 000 \$ est attribuable à une réévaluation purement technique, statistique, du produit national brut du Canada pour les années 1980, 1981 et 1982. Heureusement, il y a assez de données publiques disponibles pour essayer de reconstituer - la portion qui est attribuable à une péréquation, la valeur des points d'impôt, comme le dit le ministre, et qui prétend y associer toute la raison pour laquelle nous bénéficions de 278 000 000 \$ cette année - la part attribuable à la réévaluation du produit national brut à la hausse pour les trois années en cause et qui servent de mesures pour les augmentations ou les diminutions - Dieu nous en garde! - des

transferts fédéraux d'une année à l'autre pour le financement des programmes établis.

Calculs faits, M. le Président, et quant à nous, contrairement à ce que prétend le ministre des Finances, au moins, je dirais pour être plus prudent, j'affirme que les trois quarts des 200 000 000 \$ ou à peu près, soit une somme de 150 000 000 \$, sont attribuables à la révision à la hausse du montant du produit national brut per capita au Canada depuis trois ans.

Qu'est-ce que cela signifie en termes pratiques pour l'an prochain et l'autre année? Il faut se souvenir que le ministre des Finances nous dit: Je n'ai pas plus de 30 000 000 \$. Je reçois 278 000 000 \$ du fédéral, cela ne reviendra plus jamais et je retombe à zéro l'an prochain. Tous les éléments qui constituent ce quart de milliard sont "one shot", dit le ministre. Cela arrive une fois, c'est de la manne, un cadeau. C'est mon cadeau de Noël cette année; à Noël l'an prochain, je n'en aurai pas.

Les trois quarts de ce montant-là, soit 150 000 000 \$ sur les 209 000 000 \$ dont il est question dans le discours sur le budget, sont attribuables à des hausses de facteurs qui serviront encore l'an prochain et l'année suivante pour calculer les transferts aux provinces en vertu des ententes fédérales-provinciales quant au financement des programmes établis.

Si on regarde ce que cela veut dire en pratique, c'est qu'il y a 150 000 000 \$ de ce cadeau qui hausse la base sur laquelle l'an prochain et l'année suivante - cela nous mène en 1986 - les transferts seront faits du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec pour le financement de programmes établis.

Donc, 150 000 000 \$. Quelle a été la décision du ministre des Finances sur l'utilisation de ce montant? Il nous dit: Cela arrive juste une fois. Je vais payer des dettes que je serais obligé de payer l'an prochain. C'est essentiellement cela qu'il nous a dit. Il ne pouvait pas, prétendait-il, utiliser la somme ou quelque partie de cette somme, y compris, j'ai parlé de 10% hier à la période des questions, 25 000 000 \$ ou 30 000 000 \$ sur 278 000 000 \$. Il ne pouvait utiliser la moindre cenne noire de ce montant-là pour prendre des décisions fiscales qui auraient un effet dans l'avenir plus lointain que le 31 mars prochain. Nous prétendons de ce côté-ci que, s'il y a une récurrence, s'il y a au moins 100 000 000 \$ - on parle même de 150 000 000 \$ - de plus que prévu qui reviendront dans les coffres du Québec l'an prochain, l'occasion était belle de se livrer à un exercice, en fiscalité, en aide aux entreprises, en allègements fiscaux d'une sorte ou d'une autre, qui permettait dans le temps - pas seulement d'ici le 31 mars mais pour les années à venir - d'améliorer la situation du

fardeau fiscal des Québécois ou d'améliorer la qualité ou l'ampleur de certains programmes d'aide.

Que représentent vraiment 150 000 000 \$? Pour mettre cela en perspective - j'en ai parlé hier à la période des questions - c'est plus que la moitié de la taxe sur les repas et l'hôtellerie. Je ne suis pas en train de plaider pour abolir la taxe sur les repas, je suis en train de faire remarquer au ministre des Finances, s'il bénéficiera, dans les années à venir, d'un surplus sur lequel il ne compte pas aujourd'hui, qu'il l'utilise donc pour les années à venir et qu'il allège donc, à titre d'exemple, la taxe à laquelle sont sujettes les activités de tourisme. On parle de repas; on parle d'hôtellerie; on parle de rendre nos installations, nos infrastructures dans le monde du tourisme, notamment les auberges, les restaurants, l'hôtellerie, plus attrayantes parce que moins chères pour les touristes qui nous viennent d'ailleurs ou même pour les Québécois qui veulent voyager. Prenons une décision intelligente qui ira dans le sens d'aider cette industrie, de la rendre plus attrayante et, donc, d'y créer de l'activité économique nouvelle - pas de la récupération d'emplois - une activité économique additionnelle dans ce secteur important.

Que représentent d'autre part les 150 000 000 \$? Cela représente un autre 5% ou à peu près de la taxe ascenseur qui aurait pu passer, de 30% qu'elle est maintenant, à 25%, une diminution beaucoup plus réelle, beaucoup plus substantielle que ce que le ministre nous a réservé et qui serait moins désavantageuse pour les régions que le maintien au niveau actuel de la taxe ascenseur.

Que représentent 150 000 000 \$? À peu près 10% de la part des employeurs au financement des programmes de santé. Une charge fixe, une charge sur la feuille de paie, qui est payable par toutes les entreprises qui ont des employés, charge qui a été augmentée par le ministre des Finances. Il prétendait diminuer le fardeau fiscal des entreprises mais il leur imposait des charges fixes qu'elles devaient payer, qu'elles fassent des profits ou qu'elles n'en fassent pas, et qu'elles devaient payer d'autant plus qu'elles avaient plus d'employés ou qu'elles les payaient plus cher. Drôle de façon de créer de l'emploi ou même de s'assurer qu'on récupérera des emplois.

Que représentent 150 000 000 \$? C'est trois fois plus que ce que les droits de succession rapportent. On parle d'année en année. Le ministre a voulu prétendre que notre suggestion de ce côté-ci était d'utiliser un gros montant qui, disait-il, ne revenait pas pour se payer à l'avance d'un manque à gagner pour plusieurs années. Il n'a jamais été question de cela de ce côté-ci de la Chambre. S'il y a dès éléments sur lesquels

le ministre des Finances peut compter du côté des revenus, qu'il trouve donc une façon de les utiliser pour le plus longtemps possible, pour les marier, les arrimer, les jumeler à ce revenu inattendu afin de faire bénéficier certains secteurs d'activité d'un crédit d'impôt, d'un allègement fiscal ou de ce qu'on voudra.

C'est également une tranche moins importante évidemment, 150 000 000 \$, par rapport aux revenus du gouvernement au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il n'y aurait pas d'incidence très importante à moins que dans certains secteurs le gouvernement ne veuille véritablement épauler la relance afin d'alléger ceux qui travaillent dans certains secteurs, dans certaines régions, dans certaines industries.

(16 h 30)

C'est de cette façon-là qu'on manifeste quelles sont les priorités du gouvernement, quelles sont ses priorités en matière industrielle, en matière manufacturière de certains biens, en matière de recherche dans certains secteurs. C'est ainsi que, de façon concrète, le ministre des Finances et le gouvernement pourraient manifester leur appui, pourraient manifester quel est l'ordre des priorités qu'ils empruntent pour qu'on parle véritablement d'activités économiques accrues pour permettre aux Québécois de pouvoir compter enfin sur des emplois permanents et durables, créés par des politiques gouvernementales et non pas sur le simple effet de récupération des emplois que nous avons perdus pendant la crise, alors que nous sommes à la traîne du reste de l'économie de l'Amérique du Nord, étant donné que le gouvernement du Parti québécois ne fait rien, au contraire, il a empiré et la crise de l'emploi et la crise d'activité économique que nous avons connues.

Donc, le choix du ministre à l'égard de ces 278 000 000 \$ - dont nous disons qu'une grande partie reviendra et sur laquelle il peut compter - a néanmoins été de payer à l'avance les dépenses qu'il devrait encourir l'an prochain. En termes clairs, on appelle cela se donner de la marge de manoeuvre, non pas pour dégager les équilibres financiers, comme nous l'a expliqué le ministre des Finances, mais bien pour se préparer à un budget pré-électoral. Alors qu'il y a encore 125 000 Québécois qui n'ont pas retrouvé l'emploi qu'ils ont perdu pendant le pire de la récession, alors que c'est urgent que le gouvernement fasse quelque chose, alors que c'est urgent d'autant plus que nous abordons une saison particulièrement difficile, le ministre des Finances se demande comment il va utiliser un cadeau au complet, même s'il compte dessus, même s'il sait véritablement qu'il va en avoir d'autres morceaux plus tard. Il utilise entièrement un cadeau afin de se

préparer à nous donner des bonbons, afin de se préparer à réaliser un budget plus attrayant qu'autrement, afin de se préparer l'an prochain - plus proche des élections - à avoir l'air d'un petit génie. C'est ce qui est répréhensible dans la façon dont le gouvernement et le ministre des Finances sont en train d'administrer les finances publiques.

C'est tout de suite qu'il faut agir, pas dans six mois, pas dans un an, pas dans deux ans. Chez les Québécois, on a créé des attentes, les Québécois espèrent que leur gouvernement du Québec va faire quelque chose. Mais le gouvernement du Québec que nous avons devant nous - ce qu'il en reste - ne semble pas du tout préoccupé par autre chose que de se préparer, de se positionner à nous arriver ici avec un budget qui aura l'air un peu plus intelligent - cela n'est pas difficile, remarquez - que les cinq ou six derniers budgets qu'on a connus, parce qu'on va être plus proches d'une élection, parce qu'il y aura des programmes additionnels, parce qu'il va y avoir 200 000 000 \$, 250 000 000 \$ ou 300 000 000 \$ de plus à l'approche des élections. À cause des décisions que prend le ministre des Finances aujourd'hui, il aura l'air plus intelligent dans quelques mois. Il compte évidemment que, sur la lancée de cette apparence nouvelle d'intelligence et de génie du gouvernement du Parti québécois, les Québécois se laisseraient tromper, que les Québécois voteraient à tour de bras pour un parti qui - on l'a répété ici en cette Chambre à de nombreuses reprises aujourd'hui - a encore comme ambition la séparation politique du Québec. Le ministre des Finances s'est vanté devant les journalistes qu'il était particulièrement préoccupé d'assurer une meilleure relance étant donné que cela inciterait la population à voter pour le Parti québécois, à voter pour l'indépendance aux prochaines élections. Ce n'est pas une façon de traiter les 125 000 Québécois qui attendent des décisions concrètes, qui attendent des décisions précises, qui attendent des décisions substantielles de la part du gouvernement du Parti québécois pour commencer à accélérer la récupération des emplois qui n'est même pas encore à moitié terminée.

On ne parle même pas à ce moment-ci de la population active qui augmente et qui n'a pas d'emploi. Les emplois récupérés depuis un an sont nettement insuffisants à ce rythme pour nous permettre d'envisager un taux de chômage qui serait moins de 13,5% ou 14% au printemps de 1985. Ce n'est pas le genre d'attitude que le gouvernement doit avoir. Le genre d'attitude que le gouvernement doit avoir, c'est de mettre le plus d'oeufs dans les paniers les plus importants ce qui, véritablement, rassurera les gens sur le rôle du gouvernement, sur sa perception des priorités, sur ses priorités véritables pour

relancer l'économie afin que nous ayons des emplois stables, durables et permanents. Cette façon de faire ne tient qu'à une seule chose: la confiance que les gens peuvent avoir que le gouvernement qui est devant nous connaît cela, l'économie, se préoccupe d'abord et avant tout d'augmenter les investissements. Pas d'augmenter les annonces qu'il va y avoir des investissements, pas d'augmenter le nombre d'annonces du même investissement, pas d'augmenter le nombre de cadeaux inconsiderés qu'on fait à des gens qui viennent investir ici, mais un gouvernement qui se préoccupe d'augmenter des investissements durables et permanents qui donnent des emplois durables et permanents. Il s'agit à ce moment-là des conditions générales. Les conditions générales favorables à l'investissement se retrouvent dans des discours, dans des gestes, dans les perceptions que les gens ont de ces discours et de ces gestes du gouvernement.

Malheureusement, on voit, alors que l'occasion était belle, au moment précis où le gouvernement pouvait participer à accélérer la reprise économique, que le gouvernement a laissé passer l'occasion de diminuer encore plus la taxe sur l'essence, par exemple, qu'il a laissé passer la chance de diminuer considérablement les charges fixes, les charges fiscales, dis-je, qui pèsent sur les consommateurs dans l'industrie du tourisme. Autant de suggestions que je viens de faire. Je ne demande pas - parce que c'est impossible - au gouvernement de prendre toutes ces mesures, mais chose certaine, il y a au moins là de quoi faire des choix intelligents sur la base des décisions politiques que le gouvernement pourra faire de favoriser le tourisme, de favoriser telle région, de favoriser tel secteur industriel, de favoriser tel travailleur, de favoriser telle sorte d'activité, que ce soit de l'exportation, que ce soit de la transformation, que ce soit ce qu'on voudra.

Au moins, il y a de la place en masse parmi les choses qu'on énumère de ce côté-ci, depuis des mois, pour que le gouvernement prenne le boeuf par les cornes et commence véritablement à dire: Ma priorité économique pour le développement du Québec, c'est telle chose. Mais vous ne le faites pas, et c'est ce qui est répréhensible. La réponse que le ministre nous donne constamment, c'est qu'il n'a pas d'argent ou alors que ses programmes sont en marche et qu'ils ne coûtent rien. Donc, il n'est pas obligé de mettre de l'argent là-dedans. Cela ne coûte rien et cela marche à mort. Allez dire cela aux 125 000 personnes qui attendent encore de retrouver les emplois qu'ils ont perdu depuis un an, un an et demi ou deux ans. Le ministre des Finances nous a

dit: Les programmes d'aide à l'entreprise qui créent de l'emploi, cela marche "à la planche" et cela ne coûte pas "une cenne". J'espère qu'il va continuer à ne pas mettre "une cenne" pour que cela marche encore plus fort.

Ce serait cela, la logique du raisonnement du ministre des Finances. Mais non! Il y a nécessité d'investir certaines sommes. Il y a nécessité de procurer des allègements à certaines entreprises au Québec. Il y a nécessité pour le gouvernement de commencer à comprendre ce que c'est, le développement économique. Malheureusement, nous serons obligés de répéter ce que quelqu'un d'autre avant nous a déjà dit: "Aucun ministre du cabinet de René Lévesque n'est compétent dans le domaine économique. Ce sont des théoriciens, de grands rêveurs. Il y en a trop dans le présent cabinet. Il faut des administrateurs et jamais je ne confierais 25 de mes dollars à l'actuel gouvernement, de crainte qu'ils ne s'envolent en fumée." Rodrigue Biron, février 1978.

Des voix: Ah! Ah!

Le Vice-Président (M. Kancourt): Si vous voulez conclure, s'il vous plaît!
(16 h 40)

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Un gouvernement soucieux de participer à la relance économique est un gouvernement qui est actif à l'Assemblée nationale pour qu'à l'occasion des débats nous nous trouvions ensemble et nous puissions, de côté-ci, nous faire entendre par un gouvernement qui est sourd, que nous trouvions des priorités du gouvernement quelque part dans ses projets de loi, quelque part dans des gestes qui seraient manifestés par les ministres responsables du secteur économique.

À la place, nous avons été en congé de l'Assemblée nationale, M. le Président, comme vous le savez, et nous avons été dans nos comtés où l'on rencontre encore un grand nombre des 125 000 Québécois qui attendent de retrouver, de récupérer leur emploi. Un gouvernement qui se soucie de l'économie est un gouvernement qui prend des mesures concrètes, qui arrête de faire des annonces et d'exprimer des souhaits et des désirs. Un gouvernement qui prend des mesures précises, des mesures qui impliquent des deniers publics - et il y en a, je l'ai démontré, qui reviendront d'année en année - pour alléger le fardeau fiscal des Québécois. Un gouvernement crédible est nécessaire à la reprise économique, et non un gouvernement où le ministre des Finances nous annonce des taxes temporaires de dix mois, alors que deux ans plus tard elles sont encore là. Ce n'est pas un gouvernement en qui on peut avoir confiance. Un gouvernement doit fournir un effort réel pour manifester à tous

les secteurs de la société québécoise qu'il est soucieux de la reprise, qu'il est soucieux de créer pour vrai des emplois, de façon permanente et durable.

Or, ce gouvernement semble absolument incapable de remplir le rôle fondamental - je dirais le rôle unique - d'un gouvernement, qui est d'appuyer les efforts de ses concitoyens, qui est de répondre aux espoirs et aux attentes qu'il a lui-même suscités.

Motion de censure

À cette fin, M. le Président, afin de bien démontrer que cette Assemblée comprend précisément le rôle véritable du gouvernement dans la crise économique que nous traversons, afin que nos concitoyens sachent qui est le vrai responsable et afin que nos concitoyens sachent qui doit être remplacé, je propose que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement qui, dans son énoncé complémentaire du budget de 1983-1984, n'a rien ajouté de précis ou de concret aux mesures mal définies évoquées par le premier ministre, le 13 novembre dernier, qui a maintenu les deux tiers des taxes soi-disant temporaires en place depuis deux ans, compromettant ainsi davantage une reprise économique déjà incertaine et qui, par conséquent, a trompé les attentes qu'il avait lui-même fait naître auparavant pour tenter de justifier sa décision de retarder d'un mois la reprise des travaux parlementaires.

Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Roberval, adjoint parlementaire.

M. Michel Gauthier

M. Gauthier: M. le Président, le discours qu'on vient d'entendre du critique officiel de l'Opposition me donne l'impression que le député de Vaudreuil-Soulanges s'est inspiré d'une chansonnette bien connue pour mettre du contenu dans son discours. J'ai l'impression qu'en parlant des taxes le député de Vaudreuil-Soulanges s'est dit: Tant qu'il y en aura, j'aime les taxes parce qu'elles me permettent de faire des interventions à l'Assemblée nationale.

M. le Président, je vais tenter, au cours des 30 minutes qui me sont allouées, de permettre au député de Vaudreuil-Soulanges et à son chef, qui est encore en dehors de cette Assemblée nationale, de comprendre comment le gouvernement du Québec situe l'énoncé complémentaire du ministre des Finances de mardi dernier. Je vais tenter de démontrer, devant cette Assemblée, comment ce gouvernement a décidé, depuis 32 mois, de faire face à la crise économique.

Je vais démontrer comment ce gouver-

nement, depuis 32 mois, a fait le nécessaire, a posé tous les gestes nécessaires pour que l'économie du Québec reparte, s'améliore de beaucoup afin de permettre à tous les Québécois et à toutes les Québécoises de trouver un emploi.

Je vais aussi tenter de démontrer comment ce budget, tous ces gestes, toute cette chronologie, geste après geste, mois après mois, comment le discours complémentaire sur le budget présenté par le ministre des Finances devient un outil qui a non seulement sa place, mais qui est essentiel.

Avril 1981. Déjà la crise pointe à l'horizon. Déjà les différents gouvernements s'inquiètent que la situation économique mondiale ne devienne de plus en plus tendue. Le gouvernement du Parti québécois se présente aux élections d'avril 1981 et fait face à l'électorat avec un budget qui prévoit déjà plusieurs rationalisations de services, que ce soit dans le secteur des hôpitaux, de l'éducation, de la fonction publique ou autres. Déjà, le gouvernement pressentait ces difficultés qui allaient être les nôtres pour les mois à venir.

Décembre 1981, quelque huit mois plus tard, le gouvernement alerte l'opinion publique sur le dommage que les hauts taux d'intérêt causent à l'économie québécoise. Le gouvernement prévient cette Assemblée du danger de la politique financière fédérale qui, si elle n'est pas changée, aura pour effet de casser notre économie.

Quelques mois plus tard, en février 1982, le gouvernement propose, vu l'état pitoyable de l'économie, un ensemble de mesures. Le gouvernement s'est mis au travail et a décidé d'articuler un plan qui permettrait de sauver nos entreprises québécoises de la difficulté dans laquelle elles se débattent. À cet effet, nous avons présenté une motion à l'Assemblée nationale, par le biais du ministre d'État au Développement économique, qui se lisait comme suit: "Que l'Assemblée nationale appuie la proposition faite par le Québec, lors de la dernière conférence des premiers ministres sur l'économie, concernant la constitution d'un fonds d'urgence destiné à aider prioritairement nos petites et moyennes entreprises du Québec et à soutenir la création directe d'emplois et demande au gouvernement fédéral, d'une part, de modifier sa politique monétaire pour donner priorité à la lutte contre le chômage et, d'autre part, d'accepter de participer financièrement au fonds d'urgence proposé par le Québec".

Qu'est-il advenu de cette motion présentée en février 1982? Le 3 mars, nous votions. Elle était mise aux voix devant l'Assemblée nationale. Le résultat, malheureusement, a été: pour: 64, contre 35. Déjà, en février 1982, le gouvernement s'était mis à la tâche et ils ont voté contre.

Avril 1982, un sommet économique. Trois mesures d'urgence sont appliquées pour sauver l'économie. Premièrement, le plan Biron qui nous a permis de sauver quelque 32 000 emplois dans 700 entreprises du Québec. Nous avons également intensifié les programmes de création d'emplois en avril 1982. D'avril à mars 1983, 32 000 emplois temporaires ont été créés. De mars 1983 à novembre, 45 000 emplois temporaires ont été créés pour soutenir l'économie et pour venir en aide à nos concitoyens. Corvée-habitation a permis d'augmenter de 135% les mises en chantier au Québec.

Avril 1981, décembre 1981, février 1982, avril 1982 et mars 1983, onze mois après que les trois mesures d'urgence que le gouvernement avait mises sur pied, onze mois après, on fait un constat de la situation. Le Conseil des ministres, réuni au mont Sainte-Anne, décide de s'engager encore plus à fond puisque la crise est encore plus sévère. Les résultats sont encore plus terribles pour notre population. En mars 1983, on a, au mont Sainte-Anne, dégagé les grands axes de notre participation pour que l'économie s'améliore. On a intensifié notre effort de création d'emplois. Les programmes de création d'emplois temporaires ont été bonifiés, enrichis. On a également décidé de poursuivre les programmes qui ont trait à la construction résidentielle afin de continuer cet élan absolument fantastique que Corvée-habitation avait permis de réaliser dans les onze mois qui précédaient.

(16 h 50)

On a également décidé d'accentuer les investissements publics. C'est pour cela que dans toutes les régions du Québec on a vu des travaux intensifs de voirie. On a vu à Montréal des travaux qui se sont faits dans le même sens et des pourparlers qui continuent. On a vu également, dans le domaine de l'épuration des eaux, une accélération qui sera encore plus visible à la suite des mesures que le premier ministre vient d'annoncer. On a vu également Hydro-Québec décider de faire sa part et d'investir davantage que ce n'était déjà prévu, afin de soutenir l'activité économique.

On a vu qu'au Conseil des ministres tenu au mont Sainte-Anne, en 1983, la décision a été prise de faire en sorte que le gouvernement mette de l'avant des programmes pour améliorer et pour accroître les investissements privés. Depuis ce temps, des résultats absolument spectaculaires comme Pechiney, Bell Helicopter plus récemment, la politique de mise en valeur des sols qui associe les agriculteurs québécois à l'effort gouvernemental pour soutenir l'économie.

Je passe sur le grand nombre de mesures qui ont permis de maintenir la situation et d'assurer, d'amorcer cette relance que tous attendaient.

On continue, M. le Président. Nous sommes partis d'avril 1981, restrictions budgétaires; décembre 1981, on alerte l'opinion publique; février 1982, on présente une motion à l'Assemblée nationale; avril 1982, on fait le sommet économique de Québec et on apporte trois mesures d'urgence qui ont eu un effet absolument salutaire; mars 1983, au mont Sainte-Anne, on a mis en place encore un ensemble de mesures susceptibles de soutenir l'économie; et enfin, septembre, octobre, novembre 1983, quelques six mois plus tard, compte tenu des résultats absolument fantastiques des mesures mises de l'avant au mont Sainte-Anne, le gouvernement décide, avec l'équipe des députés ministériels qui se sont prêtés à l'exercice et qui ont travaillé d'arrache-pied pour faire en sorte que nous puissions présenter aux citoyens du Québec un plan de relance ou un plan d'accroissement de l'économie du Québec qui soit cohérent, qui soit étoffé, qu'il y en ait là-dedans pour tous et chacun et que chacune des régions du Québec puisse en profiter.

Voilà que la semaine dernière le premier ministre, à la suite d'un Conseil des ministres à Compton, annonce à tout le Québec que le gouvernement, heureux des résultats obtenus depuis plusieurs mois, a décidé d'intensifier. Et là on annonce 2 000 000 000 \$ de crédits disponibles aux entreprises du Québec pour permettre à nos entrepreneurs, pas au gouvernement, de prendre de l'expansion, de faire du développement; un programme tout à fait indiqué pour ceux qui, à travers les différentes interventions à l'Assemblée nationale, critiquent toujours l'intervention gouvernementale dans l'entreprise privée. Ce programme garantit à nos hommes d'affaires des capitaux. Il leur garantit qu'ils pourront mettre de l'avant leurs projets d'expansion, leurs projets d'investissements et ce, sans contrôle gouvernemental outrancier.

Je ne ferai pas le tour de l'ensemble des mesures, mais on a indiqué que le gouvernement mettrait sur pied, via le ministère de l'Industrie et du Commerce, des bourses d'affaires. On avait aidé et on a toujours aidé les jeunes agriculteurs à démarrer dans le domaine de l'agriculture. Pourquoi un gouvernement qui veut relancer l'économie n'aurait pas un programme qui permettrait d'aider des jeunes hommes d'affaires et des jeunes femmes d'affaires à se lancer dans le domaine des affaires?

Un programme également - on en a eu des échos ce midi - de reboisement absolument fantastique. On connaît le problème: les compagnies forestières, les citoyens dans leur ensemble s'inquiètent de la façon dont notre forêt est exploitée actuellement. Tout le monde connaît le problème, personne n'y avait jamais réellement apporté toute la solution

nécessaire. Il se plantait quelques arbres - c'est bien le cas de dire quelques arbres - à l'époque où les gens qui sont aujourd'hui dans l'Opposition faisaient partie du gouvernement. Nous avons, depuis sept ans, augmenté cette production très sensiblement, mais les efforts étaient encore jugés insuffisants et c'est pour cela qu'aujourd'hui nous avons décidé de donner le coup de barre qui s'impose, de telle sorte que le Québec sera à l'avant-garde de la plupart des pays dans le domaine du renouvellement de la forêt. Cela permettra à des gens de travailler. Cela permettra à des industriels d'avoir la sécurité, de savoir que leurs investissements seront protégés par des possibilités d'approvisionnement. C'est là, M. le Président, une mesure absolument importante et intéressante pour la relance économique.

Également, dans le domaine de l'agro-alimentaire, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a préparé et prépare un certain nombre de projets de loi, un certain nombre de programmes qui permettront de mettre en valeur les produits agricoles, entre autres, et la transformation des produits marins.

Concernant la construction et la rénovation des centre-ville, ce sont toutes les villes du Québec qui vont pouvoir bénéficier d'un tel programme. Cela va créer des emplois, cela va créer de l'activité dans chacune des villes du Québec. Je me demande si ce ne sont pas là des mesures qui répondent aux besoins des Québécois, des mesures qui auront un effet absolument souhaitable sur l'économie.

Également, dans le domaine du tourisme, le gouvernement a décidé d'encourager les initiatives, les entreprises hôtelières qui décideront de se moderniser, de s'améliorer pour mieux accueillir nos touristes.

Les investissements d'Hydro-Québec seront augmentés ou maintenus à un rythme très élevé pour les prochaines années. Il y aura un nouveau programme concernant l'assainissement des eaux, parce que cela représente des emplois. Quand Hydro-Québec travaille dans le champ, ce sont des emplois pour les Québécois. Quand les entrepreneurs sont en train de construire une usine d'épuration des eaux, ce sont des emplois pour nos Québécoises et nos Québécois.

À la ville de Montréal, évidemment, plusieurs mesures sont annoncées pour aider notre métropole relativement à l'assainissement des eaux, à la rénovation des zones industrielles, au développement domiciliaire, à la remise en valeur de Terre des hommes, à la construction de la maison de l'Orchestre symphonique de Montréal. Il y a des projets dans tous les domaines et il y en a beaucoup pour créer cet impact économique dont on a tant besoin.

Dans le domaine de la recherche, une

mesure concerne l'implantation des centres de recherche. C'est là un domaine où, avec le ministre de la Science et de la Technologie, tout le monde s'entend pour dire qu'il faut faire quelque chose et où seul le gouvernement propose des solutions concrètes.

Dans le domaine de l'aide sociale, il faut bien dire qu'il s'agit là d'une orientation majeure pour permettre aux Québécoises et aux Québécois aptes au travail de se valoriser dans des activités qui sont intéressantes et pour leur permettre de sortir, une fois pour toutes, de l'aide sociale et d'être, dans notre société, un actif.

Nous sommes en novembre 1983 et le ministre des Finances propose un minibudget, comme il est convenu d'appeler ce discours, cette intervention. C'est un budget supplémentaire qui, il faut bien le dire, même s'il ne satisfait pas aux ambitions de l'Opposition, redonne, sur une base annuelle, aux Québécoises et aux Québécois, l'équivalent de 350 000 000 \$. Les taxes et impôts qui ont été enlevés dans le minidiscours sur le budget redonnent, sur une base annuelle, aux Québécoises et aux Québécois, 350 000 000 \$, en remettant, bien sûr, 0,04 \$ par litre d'essence. Les citoyens dans nos comtés nous en ont parlé, l'Opposition nous en a parlé, tout le monde nous parlait de la surtaxe sur l'essence. Alors qu'on s'attendait, dans certains milieux, de la voir diminuer de 5%, c'est de 10% que ce gouvernement l'a fait. Parce qu'il avait été prudent dans la gestion des fonds publics, parce qu'il avait déjà commencé à amorcer cette reprise économique, parce que les revenus étaient intéressants, le gouvernement a pu redonner aux Québécoises et aux Québécois, sur une base annuelle, 350 000 000 \$.

(17 heures)

Qu'on pense à la baisse de 10% de la taxe dans le domaine du transport en commun qui sera éliminée totalement pour permettre aux plus démunis de notre société, ceux qui ont peut-être besoin du transport en commun, d'aller se chercher des emplois à la suite de l'activité économique nouvelle amorcée par le gouvernement. Ces gens qui prendront le transport en commun verront le prix de leurs billets diminuer, parce que le ministre des Finances a tenu à préciser que cette deuxième partie de 10% qu'il enlevait pour le transport en commun devait s'appliquer à des réductions de tarifs, que c'était à prendre ou à laisser. Ce sont tous les citoyens du Québec, ceux de Montréal, de Québec, qui en profiteront.

Vous m'indiquez que mon temps de parole achève, M. le Président. Je vais accélérer. Je voudrais simplement vous dire qu'il y a un ensemble de mesures fort importantes qui ont été mises de l'avant dans ce budget. Les citoyens du Québec sont

heureux de voir 350 000 000 \$, sur une base annuelle, dans leurs poches.

Que disent nos gens concernant le budget? En terminant, M. le Président, M. Lalonde, le ministre fédéral des Finances, cette semaine, dans un article de la Presse du 17 novembre disait: "Je ne suis pas impressionné par les cadeaux faits par le ministre des Finances du Québec." Je comprends, lors de son dernier budget, le ministre fédéral des Finances a ajouté pour le Québec 491 000 000 \$ de taxes de plus, alors que, nous, nous redonnons aux Québécois 350 000 000 \$. Je comprends qu'il ne soit pas impressionné, il augmente les taxes d'une façon considérable, tandis que nous redonnons 350 000 000 \$ aux Québécois. Il devrait être impressionné dans le bon sens. Les annonces qu'il nous a faites lors de son dernier budget pour l'augmentation des taxes au Québec, totalisent 747 000 000 \$, pour 1983-1984, 1 117 000 000 \$, pour 1984-1985, 1 537 000 000 \$, pour 1985-1986 et 1 730 000 000 \$, pour 1986-1987. Ce sont des chiffres pris dans le discours sur le budget du ministre fédéral des Finances; ce sont des chiffres qui donnent la part du Québec du fardeau fiscal exagéré qu'on a décidé, à Ottawa, d'imposer aux Québécoises et aux Québécois. Pendant qu'on diminue de 350 000 000 \$ le fardeau fiscal, le ministre des Finances d'Ottawa se dit fort peu impressionné. Il devrait l'être un peu plus.

Le ministre fédéral des Finances ajoute dans le même article. Je le répète, c'est dans la Presse du jeudi le 17 novembre 1983. "Toute réduction de taxes est bienvenue." M. le Président, c'est bien sûr qu'elle est bienvenue, d'autant plus que les Québécoises et les Québécois lui disent qu'elle serait bienvenue de sa part également, parce que, sur chaque litre d'essence que vous prenez à la pompe - les députés qui nous écoutent le savent, parce qu'ils mettent de l'essence chaque jour dans leur voiture - que vous mettez dans votre voiture, vous donnez maintenant au fédéral 0,144 \$ de taxe et vous donnez au provincial, au gouvernement du Québec 0,1185 \$. À qui devrait revenir la prochaine baisse du litre d'essence? Si M. Lalonde trouve que toute réduction de taxe est bienvenue, qu'il se mette au travail, et cela presse.

Voyons maintenant, M. le Président, ce que l'éminent chef de l'Opposition pense à ce sujet et ce que l'éminent critique financier pense à ce sujet. Le 31 mars dernier - je me permettrai de citer le critique financier de l'Opposition - M. le député de Vaudreuil-Soulanges disait: "L'essence a des effets dans les régions qui dépendent du transport. Est-ce que le ministre des Finances va commencer à être à la veille d'être sensible aux effets inflationnistes de la taxe sur l'essence qui est dommageable dans les régions?" Voilà ce

que le critique de l'Opposition disait le 31 mars. Le 14 avril, le même critique de l'Opposition disait: "En raison du niveau de l'incidence de la taxe sur l'essence et du choix politique que le gouvernement a fait, le ministre ne trouve-t-il pas que c'est plutôt un frein au développement économique?" Ce sont les propos du critique officiel de l'Opposition. On continue; écoutez bien jusqu'au bout. Le 14 juin, ce même député de Vaudreuil-Soulanges, éminent critique financier de l'Opposition disait toujours: "Oui, M. le Président, après avoir brossé un tableau aussi rose que cela, relativement parlant, le ministre ne croit-il pas qu'avec une taxe sur l'essence qui ne serait pas à 40%, mais à un taux normal comme ailleurs au Canada, on serait encore mieux ici au Québec?"

Voilà. Le critique financier de l'Opposition est cohérent. Voilà que dans un article du Soleil du 15 novembre - maintenant c'est le chef qui parle parce qu'il y a un chef maintenant - le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, dit souhaiter vivement que le mini-budget que présente aujourd'hui le ministre des Finances entraînera la disparition de la fameuse taxe sur l'essence. Toujours de la cohérence. On continue. Dans un article de M. Normand Girard du mardi 15 novembre: M. Bourassa réclame l'abolition pure et simple de la surtaxe sur l'essence décrétée en novembre 1981, "parce qu'elle surtaxe l'outil du travailleur"... dit-il. Voilà le point de vue du chef du Parti libéral du Québec et celui du critique financier du Parti libéral du Québec.

Voilà que quelques jours plus tard, alors que le ministre des Finances vient d'annoncer une baisse plus que substantielle de la surtaxe, alors que le ministre des Finances a dépassé en termes de déduction de cette taxe toutes les prévisions les plus optimistes, notre ami, le chef de l'Opposition, qui n'est pas encore ici dans cette Assemblée, le nouveau chef, dit que c'est un budget antirelance. Depuis le temps que ces gens nous disent que la taxe sur l'essence est tellement importante dans l'économie, on y croit. La preuve, c'est qu'on l'a coupée autant que cela a été possible de le faire. Voilà que le chef de l'Opposition vient nous dire en commentant le budget: C'est un budget antirelance. Un peu plus tard - je terminerai là-dessus - on dit dans un article du Devoir du jeudi 17 novembre: "Bourassa trouve que le gouvernement est déboussolé." Je vous demande, M. le Président, qui, au Québec, est déboussolé.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Avant de donner la parole au député d'Outremont, je tiens à m'excuser auprès du député de Roberval d'avoir un peu écourté son discours en disant qu'il avait épuisé tout son temps, alors qu'en réalité 30 minutes sont prévues;

il n'a donc pas dépassé. M. le député d'Outremont.

M. Pierre-C Fortier

M. Fortier: M. le Président, le député de Roberval peut bien se "désâmer", il n'en reste pas moins que la plupart des réactions que nous avons vues dans les journaux expriment une très grande déception. Que les commentaires viennent des milieux patronaux, qu'ils viennent des milieux syndicaux, des chambres de commerce, de ceux qui sont responsables du développement économique dans les régions, c'est une déception. Pourquoi? C'est tout simplement que le gouvernement n'a pas livré la marchandise. On s'aperçoit qu'on fait face à un gouvernement vidé, fatigué, sans imagination. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les députés ministériels eux-mêmes. Au début de septembre, lorsqu'ils étaient réunis à Hull, ils demandaient au gouvernement de se réveiller, ils demandaient même au premier ministre de faire des changements dans le cabinet, de "se brasser le camarade" et de faire quelque chose.
(17 h 10)

Cette interpellation des "back-benchers" ministériels, pour ma part j'ai cru que c'était une chose dont on devait les féliciter. Ils ont eu le courage de dire ces choses au cabinet, de dire ces choses au gouvernement puisque ce qu'ils ont dit au gouvernement, c'est réellement ce que pense la majorité des citoyens du Québec. Lorsque le premier ministre a dit qu'il réagirait à ces commentaires des députés ministériels, il a créé une très grande attente chez la population, chez les milieux d'affaires, chez ceux qui sont créateurs d'emplois, puisque le premier ministre lui-même a dit: Dans l'avenir, c'est le secteur privé qui sera créateur d'emplois. Il a laissé miroiter le fait que le gouvernement changerait de politique, qu'il favoriserait les gens du secteur privé, qu'il diminuerait peut-être le fardeau fiscal des entreprises ou des individus qui sont ceux qui peuvent le plus apporter le développement économique et la création d'emplois dont nous avons tant besoin.

Le gouvernement a fermé l'Assemblée nationale pendant un mois pour se donner le temps de réfléchir et de mijoter une solution qui lui permettrait de relancer enfin l'économie du Québec. Si le gouvernement a accepté ce défi, c'est que, bien sûr, les quelques propositions, les quelques mesures qu'il avait adoptées depuis un an et demi n'étaient pas satisfaisantes. Le député de Roberval nous soulignait ces mesures. Mais si le gouvernement a accepté le défi que lui avaient lancé les députés ministériels du Parti québécois, je crois que c'est parce que lui-même s'était rendu compte que les

mesures qu'il avait prises depuis un an et demi n'étaient pas suffisantes et qu'il se devait de faire quelque chose.

De fait, M. le Président, le 15 septembre dernier, à Pointe-au-Pic, il semblait que les ministres avaient compris. Le titre de la Presse, le 15 septembre, se lisait comme ceci: "Les ministres péquistes cessent leurs interrogations philosophiques pour discuter d'économie et d'emploi." On disait dans cet article que les ministres avaient arrêté de discuter de souveraineté politique, qu'ils s'étaient regaillardis et qu'ils avaient accepté ce défi dont je viens de parler, ce défi qu'ils ont promis à la population du Québec de relever, pour discuter, disait-on, d'économie, ce qui signifie, dans l'esprit du premier ministre, d'abord et avant tout création d'emplois, politique d'emplois. Où est-elle cette politique d'emplois? Nous l'attendons encore aujourd'hui.

Ceci faisait écho, comme je le disais, à cette réunion du caucus du Parti québécois qui avait eu lieu à Hull. Je lis ici un titre du Devoir du 1er septembre: "Les députés du PQ réclament un changement de cap." On disait - si vous me permettez de citer, M. le Président: "Les députés du Parti québécois réclament de leur gouvernement, le premier ministre en tête, un changement de cap, un virage radical vers des politiques fiscales budgétaires plus expansionnistes, un allègement du fonctionnement de l'État, une redéfinition des priorités sociales et économiques, une réallocation des ressources financières axée sur le développement économique et technologique." C'est le défi que le gouvernement et le premier ministre avaient accepté à Pointe-au-Pic à la suite des commentaires des députés ministériels.

Plus loin, un des ministres disait ceci: "Il est à peu près temps qu'il y ait un remaniement ministériel et que tout le monde y passe, même le premier ministre." Je crois d'ailleurs qu'un autre député ministériel avait dit qu'il fallait se donner un cabinet de guerre, un peu à la Churchill. Vous vous souvenez que pendant la guerre, Churchill avait décidé de se doter d'un cabinet ministériel décidé, capable d'affronter l'ennemi. C'est cela qu'on attendait puisque le premier ministre avait accepté le défi que la population du Québec lui avait lancé.

Il faut bien se rendre compte que la marchandise n'a pas été livrée. Quand on lit les commentaires des journaux depuis deux ou trois jours, on se rend bien compte que ce défi de relance économique est encore là. À peu près rien n'a été changé. Bien sûr, on a baissé la taxe ascenseur. Je crois, comme l'a expliqué mon collègue de Vaudreuil-Soulanges, qu'il faut s'en réjouir, puisque c'était une taxe inique à l'égard des régions les plus défavorisées du Québec.

M. le Président, ce changement de cap qu'on nous demandait, où est-il? Ce cabinet de guerre, ce cabinet capable d'assumer les responsabilités qui permettraient une relance économique, où est-il? Où est-elle cette relance? Quelles sont les politiques que le gouvernement voudrait bien mettre de l'avant? Nous avons eu droit à un minibudget et comme disait Alain Dubuc, un mini minibudget. On pourrait même dire d'une façon sarcastique, un "tit" "tit" budget, comme on parle des "titites" entreprises. Cela a été un budget tellement mince qu'on ne peut pas dire qu'il était un ajout à l'énoncé du premier ministre de dimanche dernier.

Ceci nous amène à conclure que, si c'est là le résultat de la réflexion du cabinet des ministres qui s'est réuni pendant un mois pour tenter de dégager de nouvelles orientations des développements économiques, pour tenter de dégager des orientations qui permettraient une nouvelle relance de l'emploi au Québec, il faut bien dire que c'est un "flop" et que la marchandise n'a pas été livrée.

Bien plus, il y a même des gens qui se posent des questions. Comment se fait-il que dimanche, le premier ministre annonce un programme en 50 points et qu'il nous dit, qu'il dit aux journalistes que le ministre des Finances nous donnera plus de détails mardi, alors que mardi, le ministre des Finances n'y a à peu près pas fait allusion, si ce n'est pour dire en deux lignes que 30 000 000 \$ avaient été alloués au programme que le premier ministre avait énoncé? On se demande si le premier ministre et si le ministre des Finances se parlent. On se demande si la course au leadership n'est pas déjà commencée et que, le ministre des Finances voyant le premier ministre assumer la responsabilité de dégager les orientations économiques, alors que lui, qui est responsable du comité interministériel de développement économique, avait été écarté, n'a pas tout simplement joué la carte qui lui revient, et qu'il a décidé, en tant que ministre des Finances, de parler uniquement des finances du gouvernement, sans même faire aucune allusion au plan de relance que le premier ministre avait annoncé lui-même. C'est donc dire que nous avons affaire à un gouvernement réellement fatigué, qui ne s'articule pas, au sein duquel il n'y a aucune cohésion et qui ne nous permettra certainement pas de sortir de la crise.

Alors qu'il laissait entendre que le gouvernement voulait écouter, alors que le gouvernement laissait entendre à tous et à chacun qu'il était désireux de changer certaines de ses politiques, plusieurs intervenants du secteur privé, plusieurs personnes préoccupées par l'économie du Québec se sont penchées sur le problème et elles ont fait des représentations au gouver-

nement du Québec. Que ce soit le Conseil du patronat, que ce soit les Chambres de commerce de Montréal et d'ailleurs, de toute la province, il y a eu des représentations qui ont été faites au gouvernement, il y a eu certaines de ces représentations qui sont venues à nos oreilles. Le Conseil du patronat a fait circuler à tous les députés de l'Assemblée nationale certaines des recommandations qu'il avait faites au gouvernement du Québec. Ces recommandations étaient en huit points. Il y a un neuvième point dont le Conseil du patronat a fait état en commission parlementaire lorsque nous avons discuté la loi 101, à savoir qu'une décision qui serait le plus à même de relancer l'économie serait d'adopter la clause Canada.

Nous avons vu cet après-midi que le projet de loi 57 a été déposé et que l'on s'en tient encore à une réciprocité qui dépend de ce qui sera fait dans d'autres provinces canadiennes alors que nous sommes aux prises, ici, avec une économie déficiente. Je suis sûr que les citoyens du Québec auront de la difficulté à comprendre dans quelle mesure le développement économique du Québec doit dépendre de ce qui se fait ailleurs dans d'autres provinces canadiennes.

Mais parmi les recommandations que faisait le Conseil du patronat - il y en a huit - on parlait de créer un climat général favorable à l'investissement, de réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises, de réduire le rôle de l'État, de laisser respirer les entreprises, surtout en modifiant la réglementation, de faire preuve de plus de réalisme dans les lois du travail et d'arrêter de parler de l'indépendance. (17 h 20)

Essayons d'examiner certains de ces éléments pour voir si le gouvernement a tenté de changer quelque chose et s'il a, parmi les annonces qu'il a faites depuis quelques jours, accepté certaines des recommandations qui lui venaient de milieux favorables à la création d'emplois au Québec. Une des premières recommandations était d'arrêter de parler d'indépendance. Mais on sait, M. le Président, que, continuellement, les ministres en parlent, et encore aujourd'hui le ministre responsable de la Science et de la Technologie a réaffirmé son objectif indépendantiste. On se rend bien compte qu'au sein du cabinet ces gens ne sont pas prêts d'arrêter de tenir ce discours qui nuit, d'une façon considérable, aux investissements au Québec.

L'une des autres recommandations, M. le Président, était de réduire le rôle de l'État. Encore là, les ministres tiennent un langage inarticulé à ce chapitre. Récemment, j'étais en commission parlementaire de l'énergie où nous avons l'occasion d'examiner certaines dispositions, d'examiner la politique énergétique du Québec et de voir dans quelle

mesure il serait possible de favoriser l'emploi au Québec et le développement économique. Le sujet est venu sur Pétrobec puisque voilà une des recommandations qui nous sont venues du Parti québécois qui, lui, tient absolument à nationaliser une industrie canadienne ou québécoise et à s'assurer que l'État soit présent parmi les raffineries de Montréal-Est.

Pourtant il y a ici des raffineries de pétrole, M. le Président. Au moment même où le gouvernement devrait adopter des politiques qui favoriseraient le maintien des emplois que nous avons au Québec, voilà que durant cette commission parlementaire le ministre de l'Énergie et des Ressources nous a assurés encore une fois qu'il y pensait toujours, qu'il continuait ses études sur ce sujet et que, tôt ou tard - avant les élections, disait-il - il annoncera la décision du gouvernement à ce chapitre. Mais en commission parlementaire, M. le Président, la preuve a été faite, comme deux et deux font quatre, qu'il y a un équilibre entre la consommation du pétrole raffiné au Québec et la capacité de production qui existe dans les raffineries montréalaises.

Mais, non satisfait de laisser planer la possibilité que le gouvernement puisse intervenir directement pour acheter ou nationaliser une raffinerie existante, le ministre des Finances, quant à lui, ne fait absolument rien pour corriger une situation qui nous est défavorable dans ce secteur d'activité très important à Montréal-Est, non seulement pour préserver les emplois dans le domaine des raffineries, mais très important également pour assurer la survie de Pétrumont et de l'activité dans le domaine de la pétrochimie.

On sait, M. le Président, qu'une des taxes qui avaient été imposées il y a quelques années par le ministre des Finances, M. Parizeau, était une surtaxe sur le capital des raffineurs installés au Québec, l'une de ces taxes matraques, l'une de ces taxes revanchardes, semblable à celle que le ministre des Finances vient d'abolir en ce qui concerne les banques qui n'avaient pas participé au programme Corvée-habitation. En commission parlementaire, encore là, la preuve a été faite que cette surtaxe sur le capital des raffineries installées à Montréal-Est ajoutait environ 5% au coût d'exploitation des raffineries de Montréal-Est. Les représentants des compagnies qui oeuvrent dans ce secteur nous disaient que ces 5% pouvaient, à l'occasion, faire toute la différence entre maintenir une activité de raffinage au Québec et maintenir la capacité de raffinage dans une autre province canadienne. M. le Président, voilà un exemple parmi d'autres où le ministre des Finances aurait pu intervenir.

J'entendais tout à l'heure mon collègue de Vaudreuil-Soulanges nous dire que le

ministre des Finances avait une marge de manoeuvre beaucoup plus grande que celle dont il a fait état dans son discours sur le budget. Notre collègue de Vaudreuil-Soulanges nous faisait la démonstration que des montants très importants continueront à venir au Québec du gouvernement fédéral qui auraient permis au gouvernement du Québec d'adopter une politique beaucoup plus précise quant à la relance de l'économie, quant à la diminution du fardeau qui affecte d'une façon négative la relance de l'emploi au Québec. On sait, M. le Président, quel est l'effet de ces surtaxes, que ce soit la taxe sur le capital dont je viens de faire état en ce qui concerne les raffineries de pétrole ou les taxes qui s'appliquent aux listes de paie.

En effet, M. le Président, un des économistes les plus réputés de l'Université Laval, M. Pierre Fortin, le même économiste qui a accepté le mandat de faire des études sur la fiscalité pour le ministre des Finances et qui devrait participer d'une façon significative, je l'espère, à la mise au point d'une nouvelle politique fiscale pour le gouvernement du Québec, nous dit dans un article qu'il a fait paraître récemment, et je cite: "Il faut absolument modifier la fiscalité des entreprises si nous voulons assurer la relance de l'emploi au Québec."

Je lis ici le texte: Après la modération salariale et la recherche des voies dans la coopération, le travail et le capital, le deuxième ingrédient essentiel d'une politique favorable à l'emploi serait une réforme de la fiscalité et de la réglementation du travail qui rendrait celles-ci moins discriminatoires à l'endroit de l'emploi. Une des taxes les plus pernicieuses, dit-il, est la taxe sur la masse salariale. En effet, il nous dit qu'une taxe de 1% plus importante au Québec qu'en Ontario fait diminuer l'emploi, au Québec, de quelque 10 000 emplois. Il ajoute que la différence qui existe présentement, quant aux taxes sur la masse salariale, entre le Québec et l'Ontario est de l'ordre de 5%. C'est donc dire que cette seule différence, en ce qui concerne les taxes sur la masse salariale, est responsable d'une perte de l'ordre de 50 000 emplois.

M. le Président, je ne comprends pas, sachant ce genre de conclusion qui nous vient d'un économiste réputé et cette analyse qui a été faite, pourquoi le ministre des Finances n'a pas cru bon de poser un geste pour diminuer les taxes sur la masse salariale et ainsi permettre aux entreprises d'être plus concurrentielles et créer de l'emploi dans les semaines et l'année à venir.

M. le Président, ceci est d'autant plus incompréhensible qu'une étude du Conseil du patronat a fait état du même problème d'une façon significative en mars dernier, en faisant des comparaisons très importantes entre quelques compagnies québécoises et des compagnies agissant dans le même domaine

en Ontario. On y faisait état de la différence très significative qui existe dans le domaine des taxes sur les listes de paie au Québec et en Ontario. Cette conclusion de l'économiste Fortin est très significative et aurait permis au gouvernement de poser un geste dans le sens de la relance économique, puisque c'est là une des conclusions très importantes de cet économiste de l'Université Laval.

M. le Président, la question qui se pose est la suivante: Est-ce que le gouvernement voulait absolument faire une relance économique ou voulait-il faire, au contraire, une relance politique? En examinant ce qui nous a été présenté dans le discours sur le budget et en essayant de comparer les gestes que le gouvernement a posés, on s'aperçoit que s'il voulait faire une relance politique et non pas une relance économique il a raté l'un et l'autre. C'est certainement là une très mauvaise performance.

Voyons un des aspects les plus significatifs du programme de relance que nous a présenté le gouvernement du Québec dimanche dernier, semble-t-il, puisque le ministre des Finances lui-même n'en a pas parlé. C'est l'aspect qui touche l'hydroélectricité. Voyons de quelle façon la priorité est donnée à l'hydroélectricité au Québec. En effet, dans le Devoir du lundi 14 novembre, à la suite du discours du premier ministre, on lisait un article qui dit: "Québec mise sur l'hydroélectricité. Le gouvernement joue à fond la carte maîtresse de l'hydroélectricité".

J'ai de la misère à croire que le gouvernement du Québec veut absolument miser sur l'hydroélectricité lorsqu'il maintient toujours une taxe sur la consommation électrique au Québec et qu'il n'y en a pas dans les autres provinces canadiennes. J'ai de la misère à croire que le gouvernement du Québec est sérieux lorsqu'il parle de donner la priorité à l'hydroélectricité en abolissant la taxe sur le gaz au Québec, alors qu'il maintient une taxe de 9% sur la consommation électrique. Ceci est un peu ridicule lorsqu'on sait que cette électricité appartient aux Québécois, que nous avons des surplus considérables d'électricité et que cette taxe vient s'ajouter à bien des taxes qui sont le fardeau des consommateurs du Québec. Elle aurait pu, si elle avait été éliminée, permettre encore une consommation plus grande d'électricité et permettre la relance des travaux d'Hydro-Québec dans un avenir plus rapproché.

(17 h 30)

En ce qui concerne les exportations d'énergie aux États-Unis, le premier ministre nous disait qu'il était d'accord. Il disait: Oui, je suis d'accord avec l'exportation d'énergie aux États-Unis. Mais ce que je ne comprends pas c'est quelle mesure il va prendre pour permettre cette exportation d'énergie aux

États-Unis. Nous en avons discuté en commission parlementaire. Nous avons dit qu'il y avait des objections aux États-Unis à ce que nous exportions notre énergie là-bas. Nous le savons, ce sont des faits connus. Mais la question qui se pose est celle-ci: Si le gouvernement du Québec tient vraiment à exporter son énergie électrique aux États-Unis quelle mesure prend-il véritablement? Va-t-il contrer les lobbies qui existent aux États-Unis? De quelle façon va-t-il contrer le lobby du charbon qui voudrait plus de charbon, plutôt que d'utiliser l'électricité québécoise? De quelle façon va-t-il contrer le lobby du travail qui désire que des centrales thermiques soient construites aux États-Unis plutôt que d'acheter l'électricité du Québec?

Ce sont autant de questions qui demeurent sans réponse puisque, comme l'a dit le ministre Duhaime il y a quelques mois, c'était proprement de la foutaise, que d'exporter de l'énergie aux États-Unis sur une grande échelle et qu'il n'en était pas convaincu.

M. le Président, il faut bien savoir quel est l'impact d'un manque de dynamisme du gouvernement du Québec en ce qui a trait à l'exportation d'énergie électrique aux États-Unis. Encore là ce sont des intervenants du monde économique qui sont venus nous dire en commission parlementaire qu'il était impérieux de s'assurer qu'il y ait relance des chantiers de la Baie-James le plus tôt possible. Ce sont des gens qui, depuis dix ans, depuis quinze ans, ont développé une industrie ici même au Québec - que ce soit dans la fourniture de matériaux de haute tension, que ce soit dans la fabrication des turbines comme c'est le cas à Marine Industrie - ces gens sont venus nous dire que si pendant cinq ans, six ans, sept ans il y a un arrêt des travaux de la Baie-James c'en sera fini des spécialisations que nous avons développées au Québec et des technologies spéciales que ces gens ont développées. Dans six ou sept ans d'ici, il faudra recommencer à zéro pour rebâtir les équipes, pour rebâtir le "know how" qui a été développé à venir jusqu'à maintenant et pour permettre à ces industries de refaire ce qui a été développé depuis une quinzaine d'années.

Si c'est la situation, s'il faut croire ces représentants du monde manufacturier, qui sont venus sonner une sonnette d'alarme pour dire au gouvernement et au ministre de l'Énergie et des Ressources: Faites quelque chose, nous sommes en train de couler, je ne puis comprendre que ce gouvernement ne forme pas un organisme, un "task force", une équipe spéciale pour s'assurer que, en plus des efforts qui sont faits par Hydro-Québec, il y ait un groupe de personnes pilotées par le ministre de l'Énergie et des Ressources lui-même ou par le ministre du Commerce extérieur qui pourrait s'assurer que les

ventes d'énergie électrique se fassent aux États-Unis dans les meilleurs délais.

Bien sûr, le premier ministre nous dit: Cela prend du temps; nous sommes d'accord que cela prend du temps, M. le Président, mais les gens du Québec ne peuvent attendre. Il y a des chômeurs ici qui demandent qu'il y ait création d'emplois; il y a des gens qui veulent retourner travailler à la Baie-James; il y a des ingénieurs qui veulent retrouver de l'emploi au Québec même. Cet attentisme du gouvernement, cette remise de la responsabilité uniquement entre les mains d'Hydro-Québec, sont le signe, comme je le disais tout à l'heure, d'un gouvernement fatigué, sans imagination, qui ne comprend pas qu'il y a une urgence de la situation québécoise, qu'il y a une urgence d'agir, de faire des choses, de diminuer le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers, de poser des gestes pour exporter plus d'énergie et ainsi faire relancer les travaux de la Baie-James le plus tôt possible.

Je crois que les députés ministériels qui se sont réunis à Hull avaient raison. On a devant nous un gouvernement fatigué, sans imagination, qui n'est plus capable de relever le défi de la relance économique du Québec. Je crois, M. le Président, que tous ceux qui, dans les derniers jours, ont exprimé leur désarroi devant ce manque d'imagination du gouvernement, seront d'accord avec nous pour blâmer le gouvernement de sa piètre performance dans le domaine économique.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor.

M. Yves Bérubé

M. Bérubé: Merci, M. le Président, de me donner la parole. Nous venons d'écouter un certain nombre d'interventions des députés de l'Opposition. D'ailleurs, je suis un peu surpris de leur réaction. Hier, avant-hier, on les entendait nous dire que la surtaxe sur l'essence tuait l'économie. Aujourd'hui, on en enlève la moitié et on nous dit que cela va avoir un effet insignifiant sur l'économie. Il faut se brancher. Est-ce que cela a un effet ou si cela n'en a pas? Il est vrai que nous payons plus d'impôts et de taxes qu'en Ontario. On est moins riches qu'en Ontario, et cela fait 100 ans. Si on veut donner les mêmes services dans nos écoles, nos hôpitaux, dans nos CLSC qu'en Ontario, cela va nous coûter aussi cher. Comme on a moins d'argent en partant, il en reste moins dans nos poches après. Cela veut dire que notre fardeau fiscal est plus élevé au Québec qu'en Ontario. Cela est vrai. Mais si l'administration des services publics est mal gérée, là cela coûte passablement plus cher, là le fardeau fiscal est passablement plus

élevé. C'est cette question qu'on devrait se poser.

C'est vrai qu'aujourd'hui - en ce moment - après l'abolition d'une partie de la taxe sur l'essence, on paie 11,9% de plus d'impôts et de taxes que les gens de l'Ontario pour les mêmes salaires. On paie 11,9% de plus de taxes et d'impôts au Québec qu'en Ontario, cela est vrai. M. le Président, en 1976, avec l'équipe dynamique du nouveau chef libéral, combien payait-on de plus qu'en Ontario? On payait 19,5% de plus qu'en Ontario. Tantôt on verra pourquoi cela nous coûtait passablement plus cher qu'en Ontario. Tant et aussi longtemps, je le répète, qu'on ne sera pas plus riches que les gens de l'Ontario on paiera plus de taxes qu'en Ontario pour s'offrir les mêmes services. Ce n'est pas une raison pour gaspiller l'argent.

Maintenant, je vais vous montrer ce qu'ont fait les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir. Il n'y a pas que cela. Qui se plaint des trop fortes taxes au Québec? Les hauts revenus, ceux qui défendent le Parti libéral et le Conseil du patronat. Ils n'ont jamais eu la réputation de se promener au Québec pour défendre, pour se plaindre des trop faibles revenus de nos travailleurs. Non, ils sont là pour défendre les intérêts des patrons, c'est normal. Ce sont eux qui parlent des taux de taxation qui sont trop élevés.

Comme ministre, oui, je dois payer de 3000 \$ à 5000 \$ de plus d'impôt qui si je vivais en Ontario. C'est vrai. Avec le salaire que je gagne, M. le Président, je ne vois pas vraiment la raison de m'en plaindre. Cela permet des services à mes concitoyens qui ne sont peut-être pas aussi chanceux que moi et qui vont pouvoir bénéficier d'écoles et d'hôpitaux de qualité comparable. C'est un effort que je suis obligé de fournir parce que j'ai la chance d'être parmi les salariés les mieux payés au Québec. Pendant ce temps-là, mon député fédéral est passablement mieux payé que moi. Il a été élu pour défendre nos intérêts à Ottawa et il doit juger, en toute probabilité, comme le reste de tous nos députés libéraux à Ottawa, que c'est préférable de payer ses impôts en Ontario parce que cela lui coûte 5000 \$ de moins. Il est élu pour défendre nos intérêts et il s'organise pour développer l'économie de l'Ontario. Moi, je les paie au Québec pour qu'on ait des services chez nous, pour nous.

Il n'y a pas grand-monde à Matane, M. le Président, qui gagne 70 000 \$ par année. Il y en a un paquet qui gagnent 10 000 \$, 15 000 \$ et des fois 20 000 \$. Eux ils sont nombreux et ils paient moins d'impôt qu'en Ontario. Ce sont eux qu'on a essayé de défendre... Cela rime, oui... C'est pour ce monde-là que je me suis battu. J'accepte de payer plus d'impôt qu'en Ontario pour qu'eux en paient moins. Le Conseil du patronat pourra toujours défendre les patrons, mais

moi j'aime autant défendre les travailleurs. (17 h 40)

Avec les libéraux de Bourassa, non seulement on payait pas mal plus d'impôt qu'en Ontario, 19,5%, à cause de la gestion irresponsable des affaires publiques, mais en plus, c'était le petit monde qui payait pour. On va parler de gestion, M. le Président, on va en parler. Il est de bon ton dans les salons de banlieue à l'aise de parler du poids trop lourd de l'appareil de l'État, de la surréglementation, du contrôle gouvernemental excessif. Les hommes, les femmes du Québec qui sont chargés d'appliquer cette réglementation, on les appelle les fonctionnaires. Ils travaillent au sein de la fonction publique. En 1976, lorsque nous sommes arrivés, il y avait 64 600 fonctionnaires au service de l'État. Pendant six ans, l'administration précédente en avait engagé 4000 par année; 24 000 au cours du mandat.

Examinons maintenant ce que nous avons fait, ce sera intéressant. Nous arrivons au pouvoir. Le 1er avril 1976, il y avait 64 638 fonctionnaires. Le ministre des Finances, à l'époque, nous demande de geler complètement le recrutement pour essayer de voir où on s'en allait. L'effectif baisse. Toutefois, il y avait un grand nombre de décisions qui avaient été prises avant nous et qu'il nous fallait honorer. Sur la lancée, le nombre de fonctionnaires a augmenté. Pas de 4000 par année, mais de 3000 sur 3 ans; 1000 par année. Déjà la croissance de l'effectif avait été diminuée par un facteur quatre.

À partir du 31 mars 1979 - ce n'est pas après le référendum, c'est avant le référendum - on a entrepris un travail patient, systématique, pour réduire tranquillement notre effectif, de sorte qu'en 1983 il y a moins de fonctionnaires faisant du contrôle qu'il y en avait en 1976 lorsque le gouvernement Bourassa a cédé la place. J'ai suivi avec intérêt les débats en Colombie britannique au cours des dernières semaines. La bataille des syndiqués n'était pas pour protester contre les mises à pied, mais pour dire: Quand vous mettez du monde à pied pour réduire le nombre d'employés, respectez donc la règle d'ancienneté. Nous n'avons mis personne à pied. On a tout simplement fait en sorte que lorsque quelqu'un prenait sa retraite, on ne le remplaçait pas. Tranquillement, progressivement, patiemment, méthodiquement, sans faire la manchette des journaux, on a ramené l'appareil bureaucratique à un niveau plus raisonnable. Ce n'est pas terminé, il y a encore du travail à faire.

Il n'y a pas beaucoup d'éditorialistes qui vont vous souligner cet effort fondamental, essentiel, si on veut réduire les impôts. Le résultat n'est pas si mauvais.

Alors que sous l'administration de M. Bourassa, malgré l'abondance de ces fonctionnaires chargés de contrôler, on a eu des déficits épouvantables dans le réseau hospitalier, dans le réseau de l'éducation, il me fait plaisir de vous dire qu'aujourd'hui, l'ensemble du réseau de l'éducation est parfaitement en équilibre il n'y a plus un cent de déficit. Également, dans le réseau des affaires sociales, il y a un parfait équilibre. Les surplus ici couvrent les quelques déficits là et nous sommes en train de ramener absolument tout le monde en ligne. Cela s'est fait avec moins de contrôleurs, moins de bureaucrates, mais du monde peut-être plus motivé que ce qui existait sous l'administration précédente.

Évidemment, vous allez me dire: Il n'y a pas que les fonctionnaires, il y a également les employés des réseaux. Là, c'est plus dangereux, il faut être prudent quand on fait une telle analyse parce que plus d'employés dans un hôpital, cela peut vouloir dire plus de services à la population, plus de soins pour les personnes âgées. Réduire le personnel, par exemple, dans une école ne veut pas nécessairement dire améliorer la qualité ou l'efficacité de notre appareil. En fait, le nombre de professeurs ne veut rien dire, si on ne connaît pas le nombre d'élèves. Ce qui est donc important, c'est combien il y a d'élèves pour un professeur dans notre système d'éducation.

En 1973, ce n'est pas compliqué, en Ontario, il y avait 23 élèves par professeurs, au Québec, il y avait 20 élèves par professeur. Nous avons un peu plus de professeurs pour le même nombre d'élèves. Première convention collective signée par M. Bourassa, on descend cela à 19,6%, en demandant aux petits contribuables de payer, parce que ce sont eux qui paient les taxes quand les libéraux sont là. Là, ils ont trouvé qu'ils n'étaient pas encore assez généreux avec les taxes du petit monde, alors ils se sont mis à entrer du monde et le rapport maître-élèves a commencé à baisser jusqu'à 16,8%, et c'est encore le petit monde qui a payé pour cela.

La première convention collective que nous avons signée, soi-disant généreuse, a remonté le rapport maître-élèves à 17%. Nous avons demandé un effort additionnel, c'est vrai, et nous tendrons vers 18% à la fin de la présente convention collective. C'est un effort important que nous avons demandé aux employés du secteur public, effort qui se compare avec ce qui est demandé ailleurs. Il faut le reconnaître, aujourd'hui, si on tient compte du nombre des salaires, si on tient compte du nombre d'employés, au Québec, nos coûts pour les services publics se comparent avantageusement avec ce qui se fait de mieux dans n'importe quelle province. C'est ça, un exemple d'effort de rigueur qui n'a

pas été sans peine, mais qui donne des résultats parce qu'on y met la patience et la détermination.

Qu'est-ce que donne maintenant un effort de rigueur dans la gestion? Reprenons l'exemple des taxes que je donnais tantôt. Fin 1976, nous, les Québécois payions 19,6% de plus d'impôts et de taxes, que les Ontariens. Nous réussissons, en 1980, à ramener cela à 7,8%. Survient la crise, la taxe sur l'essence et, oui, c'est remonté à 14,2% de plus d'impôt. Aujourd'hui, avec ce budget supplémentaire, cela baisse à 11,9%. En d'autres termes, aujourd'hui, les Québécois paient toujours à peu près 12% de plus de taxes qu'en Ontario, mais ils ne doivent jamais oublier que quand c'était mal géré, à la va-comme-je-te-pousse par l'administration Bourassa, c'était presque 20% de plus d'impôt qu'en Ontario qu'on payait. Il ne faut jamais l'oublier. Il ne faut pas non plus oublier que c'était le petit monde qui payait et cela, il ne faut pas que cela revienne, jamais.

On a réussi aussi à contrôler les déficits, malgré la pire crise économique en 50 ans. Je me souviens d'une intervention assez drôle du député de Vaudreuil-Soulanges qui avait décrit notre déficit, je pense, au dernier budget, à l'aide d'un ballon qui explosait. C'était drôle. Ce n'était pas très rigoureux, par contre. D'abord, parce qu'on comparait les déficits en dollars directement de 1975 à 1983. Une livre de beurre, aujourd'hui, cela coûte 2,50 \$. Cela coûtait 0,10 \$, il y a 50 ans, toujours la même livre de beurre! C'est bien sûr qu'avec l'inflation, vous pouvez gonfler vos chiffres, mais vous n'achetez pas plus de livres de beurre. Quand vous regardez un déficit, il faut le ramener en dollars comparables. Il faut enlever l'effet d'inflation sans quoi il n'y a aucune comparaison possible.

(17 h 50)

Regardez ce que nous avons réussi à faire. Nous arrivons au gouvernement. Lors de notre premier budget, nous empruntions 1 171 000 000 \$, essentiellement le même montant que les libéraux et après, le budget de 1978-1979, oui, cela monte à 1 200 000 000 \$; en 1979-1980, 1 369 000 000 \$; en 1980-1981, 2 312 000 000 \$. Oui, oui, cela monte. C'est le ballon du député de Vaudreuil-Soulanges qui gonfle. Il y a une chose, c'est que si on enlève l'inflation, ah! cela monte aussi, mais du fait qu'on a maintenu constants nos emprunts en dollars, l'effet de l'inflation les ramène tranquillement et aujourd'hui, nos emprunts nets, en 1983-1984, étaient prévus à 1 290 000 000 \$. Donc, 1 171 000 000 \$ si on les ramène en dollars comparables sur la base de la même livre de beurre. Surprise! Malgré la plus grande crise que le Québec ait traversé en 50 ans, on a réussi à ramener essentiellement nos

emprunts à un niveau qui n'est pas pire que là où ils étaient quand l'administration Bourassa était au pouvoir et on est loin du championnat des déficits.

Examinons donc les emprunts des provinces au Canada pour voir. Vous avez les emprunts ici et nous avons toutes les provinces les unes après les autres. Pour que ce soit comparable, on divise les emprunts par le nombre d'habitants. De cette façon, on sait combien chaque citoyen de la Saskatchewan emprunte. C'est difficile de comparer les emprunts du Québec avec ceux de l'Île-du-Prince-Édouard à moins de ramener cela par habitant. La province qui emprunte le plus, c'est la Saskatchewan, 1000 \$ par habitant; Manitoba, 825 \$; Nouveau-Brunswick, 631 \$; Colombie britannique, 577 \$; Nouvelle-Écosse, 576 \$; l'Île-du-Prince-Édouard, 515 \$; Terre-Neuve, 378 \$; l'Alberta, province de grande réputation pour sa richesse, 359 \$ et le Québec, 342 \$. Non, nous n'avons pas les plus petits emprunts, par habitant, de toutes les provinces canadiennes, nous sommes au deuxième rang, environ 11% de plus que l'Ontario. Qui détient le championnat? Vous allez me dire: c'est la Saskatchewan. Non. Parce que pour découvrir le gouvernement qui a les chances d'administrer le plus mal, on dit que les libéraux sont à peu près les seuls capables de mal administrer comme cela. Alors là, on cherche. On dit: Il doit bien y avoir un gouvernement libéral qui reste. Bien non! Cela fait longtemps qu'il n'y a plus une province qui élit des libéraux. C'est fini. En Ontario, je pense qu'ils n'ont pas élu de libéraux depuis au moins vingt-cinq ans, quarante ans. Il n'y a plus une province qui élit des libéraux parce que dès que vous les mettez dans un gouvernement, ils deviennent fous, ils deviennent fous. Ils feraient n'importe quoi pour acheter votre vote, n'importe quoi, y compris des déficits de 31 000 000 000 \$.

Si vous voulez le record, prenez 31 000 000 000 \$ et divisez ce montant par 24 000 000 d'habitants et vous arriverez à 1291 \$. C'est trop haut pour entrer sur mon graphique.

Est-il nécessaire d'élaborer plus longtemps sur les raisons qui ont fait que nos amis d'en face se sont fait expulser de toutes les provinces canadiennes et, dans pas grand temps, du gouvernement fédéral pour longtemps. C'est un parti de dinosaures parce qu'il n'y a plus personne dans notre société qui accepte l'irresponsabilité, l'insensibilité aux problèmes de ses concitoyens, l'insignifiance et le cynisme. Ils vont demeurer dans l'Opposition longtemps et c'est l'Union Nationale qui finira par les remplacer.

Une saine gestion - pas pour le plaisir de bien gérer - pour des emplois, pour pouvoir injecter dans une économie

suffisamment de dynamisme pour faire en sorte qu'un jour tous nos concitoyens puissent travailler. Cet effort que nous nous sommes imposés, qui a été difficile, tous ne l'ont peut-être pas compris. Peut-être parce qu'il y avait peu de gens dans le monde qui avaient saisi les nouvelles circonstances économiques à l'intérieur desquelles l'Occident évoluait, qu'il fallait redresser. Aujourd'hui, on voit l'exemple, évidemment des pays européens, de la Colombie britannique. On se rend bien compte que tout le monde est obligé de le faire sauf que nous, nous l'avons fait deux ou trois ans plus vite que les autres. Tout le monde n'a pas compris. Peut-être aussi qu'on n'a pas suffisamment expliqué ce qu'il fallait faire, peut-être aussi a-t-on été caricaturé par certains qui ont trop vite conclu à l'erreur gouvernementale et qui n'ont pas eu le courage, après, de s'avouer à eux-mêmes qu'ils s'étaient trompés quant à la détermination de ce gouvernement de créer des conditions propices à une vraie croissance économique.

Il y a trop de gens qui restent accrochés à des symboles creux qu'on évite d'approfondir, tels l'impôt sur les successions, la loi antisabotage ou la loi de la CSST pour protéger la santé de nos travailleurs dans nos entreprises et qui y cherchent l'explication à tous les problèmes économiques. En fait, il y a trop de gens qui oublient d'étudier les causes profondes du dynamisme de croissance économique; on ne réalise pas assez que le fardeau trop lourd de l'appareil gouvernemental au Québec peut expliquer en partie nos mauvaises performances économiques et qu'il faut redresser la situation pour vraiment prendre le taureau par les cornes. Le véritable problème du Québec, c'est l'emploi.

Statistique Canada nous fournit régulièrement des chiffres sur le chômage au Québec et sur le chômage au Canada. Il est facile de prendre le nombre de nos chômeurs, de le diviser par le nombre de chômeurs canadiens et de voir si on a notre part. On a 26% de la population; on devrait, si on se comporte comme les autres, avoir 26% des chômeurs.

J'ai fait tracer, depuis 1968, notre part des chômeurs canadiens. Quand M. Johnson était là, en 1968, 1969, 1970, c'est passé de 34,5% des chômeurs canadiens à 37,8% des chômeurs. Là, dans la dernière année du gouvernement de l'Union Nationale, ils ont réussi à ramener cela à 33%. M. Bourassa est arrivé au pouvoir, il a pris cela à 33%; cela a baissé à 31,7%, c'est remonté à 31,9%, c'est remonté à 32,6%, c'est resté à 32,8% et puis, hop! performance fantastique en 1975, 31%. C'est remonté ensuite à 32%. En 1977, il a vidé le camp et on était à 33%. Oui, monsieur! Il a pris le pouvoir avec 33% du chômage canadien et il a laissé le

pouvoir avec 33% du chômage canadien.

Vous savez, il y a toutes sortes de gouvernements. Il y a des gouvernements qui ont de bonnes idées, des gouvernements qui ont de mauvaises idées. Quand ils ont de bonnes idées, l'économie va mieux et quand ils ont de mauvaises idées, l'économie va mal. Les libéraux sont partis à 33% et ils ont fini à 33% parce qu'ils n'ont pas d'idées, ni bonnes ni mauvaises.

Je reconnais que lorsqu'on a pris le pouvoir c'était à 33,4% en 1977, à 33,6% en 1978, 33% en 1979, 33,6% en 1980 et la crise - tout le monde le dit - a touché le Québec plus fortement qu'ailleurs, c'est vrai. On est monté à 34,6%, rien qu'une petite pointe par le haut, mais le gouvernement s'était dégagé des marges de manoeuvre pour passer à l'attaque et il y a eu le Conseil des ministres du mont Sainte-Anne.

Comme nous devons suspendre nos travaux et qu'il en coûte 1500 \$ chaque fois que nous prolongeons nos travaux de quelques minutes, je préfère me rasseoir, M. le Président, demander la suspension de nos travaux et vous montrer ce qu'on est capable de faire avec 1500 \$ quand on sait administrer. La seule chose que je dirai à nos concitoyens avant qu'ils n'aillent manger, c'est qu'on est parti de 34,6% des chômeurs canadiens, qu'on en a eu 31,3% en 1982 et 28,8% en 1983, présentement. Jamais on n'a baissé en bas de 30% des chômeurs canadiens, et je dirai à nos amis d'en face: Attachez vos culottes avec de la broche, vous n'avez rien vu encore.

Le Vice-Président (M. Jolivet): La suspension est donc accordée. Il vous restera cinq minutes lorsqu'on reprendra à 20 heures.

(Suspension de la séance à 18 heures)

(Reprise de la séance à 20 h 01)

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît!

Veuillez vous asseoir.

Nous reprenons le débat sur la motion du ministre des Finances, qui propose que l'Assemblée nationale approuve le complément aux politiques budgétaires du gouvernement pour 1983-1984.

La parole est au ministre délégué à la Réforme administrative et président du Conseil du trésor pour encore cinq minutes.

M. Bérubé: Merci, M. le Président. J'espère, M. le Président, que vous avez bien mangé, ce qui m'a permis durant cet intermède de compléter, si on veut, la préparation et tenter de raccourcir mon exposé de manière que je puisse effectivement respecter entièrement le temps qui m'est imparti.

Donc, je disais, lorsque nous nous sommes quittés, que lorsque nous examinons le chômage québécois dans l'ensemble canadien, et ce depuis 1968 jusqu'à 1983, alors que nous comptons 26% de la population, nous avons retrouvé systématiquement environ 33% du chômage canadien au Québec, ce qui est nettement supérieur à notre pourcentage de population.

Ce n'est, en fait, que depuis 1981, depuis la mise en place d'un ensemble de mesures, au Québec, de soutien en emploi, par exemple, le plan Biron pour financer les fonds de roulement des entreprises et les empêcher de faire faillite, le programme temporaire de création d'emplois où on a mis 265 000 000 \$, le programme d'accélération des investissements à Hydro-Québec, l'assainissement des eaux... C'est uniquement par la mise en place d'un ensemble de mesures de ce genre qu'on a vu la part relative du chômage canadien au Québec, qui était de 34,6% au plus fort de la crise, baisser à 31% et à 28,8%.

Je veux bien croire que l'Opposition a le monopole de la vérité. Je veux bien croire également qu'on ne veuille pas nécessairement croire tout ce que je dis. Mais, M. le Président, je n'ai aucun contrôle sur le Conference Board qui nous disait tout récemment: Le Québec bat la marche de la reprise économique. Ce n'est pas moi qui ai dit cela. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Le Conference Board prévoit pour 1984 une performance surprenante du Québec. Ce n'est pas moi qui ai écrit cela. Est-ce que, par hasard, même les organismes centraux canadiens sont en train de se rendre compte que c'est vrai, cette variation du chômage au Québec?

Il n'y a pas, d'ailleurs, que tout le Québec dans son ensemble; notre région, en Gaspésie, en profite. "Plus d'emplois pour un sixième mois consécutif", titrait le Soleil. En fait, avec 3% de la population, le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie est allé chercher 16% de la création d'emplois.

Une voix: Bravo;

M. Bérubé: On disait dans l'article: "Ces données proviennent de Statistique Canada et sont contenues dans le communiqué sur le marché du travail, publié chaque mois par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada."

Je pense qu'on peut, M. le Président, écouter l'Opposition nous parler du désastre économique au Québec, mais peut-être que certains organismes chargés de mesurer la situation économique, un peu moins partisans que le Parti libéral, sont plus en mesure de nous donner l'heure juste.

Beaucoup de mes collègues parleront du plan de relance, un plan de relance fondé sur trois principes. Le premier principe est celui

de la solidarité. Le Québec, comme petit peuple de 6 000 000 dans 220 000 000 d'Anglo-Saxons en Amérique du Nord, jamais ne tirera son épingle du jeu, s'il ne retrouve pas la solidarité dans l'effort.

Deuxièmement, le Québec devra être plus créateur, plus innovateur que tous ceux qui l'entourent, parce que le défi qu'il a à relever est plus grand, plus difficile encore. Il faudra miser sur nos jeunes pour créer des entreprises. Il faudra produire plus de scientifiques, d'ici à deux ans, que n'importe où au Canada, et être au premier rang pour la formation de scientifiques. Il faudra doter le Québec d'instituts de recherche mixtes, entreprises-universités, se lancer dans le design, l'amélioration de la conception de nos produits. Il faudra une pensée québécoise en design original qui nous mette à l'avant-garde. Il faudra être créateur. Il faudra être innovateur et il faudra investir. Il faudra investir veut dire accepter de consommer moins aujourd'hui pour que, demain, tout le monde travaille. C'est ce pari, ce pari sur l'avenir, ce pari sur la capacité de notre peuple de relever des défis difficiles, exigeants que nous voulons tous ensemble relever.

M. le Président, oui, les résultats commencent à porter leurs fruits; les résultats commencent à démontrer que nous avons fait les bons choix et, d'ici à deux ans, je peux vous assurer que ce sont tous les Québécois qui auront acquis également cette conviction. Merci.

Des voix: Bravol

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Reed Scowen

M. Scowen: M. le Président, le ministre qui m'a précédé a demandé aux Québécois d'être créateurs. Je pense qu'un bel exemple de la créativité, c'est le discours et les tableaux qu'il vient de préparer et de montrer à la population. Tous les Québécois qui ont vécu ici au Québec et qui vivent aussi au Québec sont capables de constater que la situation économique d'aujourd'hui est malsaine; c'est une tragédie. Je pense que ce n'est pas nécessaire pour moi de l'expliquer avec des chiffres ou d'expliquer comment les chiffres du ministre n'ont pas de bon sens, car les gens sont capables avec leurs propres yeux de se rendre compte que cela va mal au Québec: la preuve la plus flagrante, la plus évidente, c'est la popularité de ce gouvernement, que le ministre représente, laquelle est descendue en bas de 30%.

Le ministre a sorti ses manchettes. Je vais lui montrer une manchette d'un organisme très respecté, le quotidien des affaires le plus respecté au Québec, les Affaires, qui a dit dans ses manchettes et

dans un long article explicatif, il y a seulement un mois: "La crise de l'emploi s'aggrave au Québec." Est-ce que c'est clair? Cela date de trois semaines. Je n'ai pas l'intention de faire une bataille de chiffres avec le ministre parce que c'est clair qu'il a de la difficulté à les comprendre lui-même, et les gens qui nous écoutent sont capables de comprendre ce qui se passe quand ils regardent autour d'eux.

Je n'ai même pas l'intention de critiquer le gouvernement ce soir. Je pense que les gens attendent un peu mieux que cela. Et pendant les conférences de presse qu'on a eues récemment autour du plan de relance de M. Lévesque et du gouvernement, on s'est souvent fait demander: qu'est-ce que vous feriez à leur place? Je pense qu'il importe ce soir de faire un effort pour répondre à cette question d'une façon responsable.

Avec votre permission, M. le Président, j'ai l'intention de répondre d'une façon un peu inattendue et inusitée. J'ai l'intention de vous lire un discours sur le budget. Le discours que M. Parizeau aurait dû lire lui-même s'il avait voulu présenter un budget réaliste, un budget qui aurait eu pour effet de régler nos problèmes économiques. Je dois vous dire, M. le Président, que ce budget que je vais lire, ce n'est pas le budget de mon chef, M. Bourassa, ni de mon collègue, le député de Vaudreuil-Soulanges, qui est le porte-parole dans le dossier des finances publiques. C'est mon budget type à moi, mais c'est un exemple, et je pense un bon exemple, du genre de déclaration que le ministre des Finances doit faire ces jours-ci s'il veut régler vraiment les problèmes économiques auxquels nous sommes tous obligés de faire face.

Avec votre permission, M. le Président, je vais vous lire le deuxième discours sur le budget, le vrai discours sur le budget, un discours sur le budget réaliste.

Le gouvernement du Québec a pris la décision d'effectuer, ce soir, un virage très important dans ses orientations économiques. Si on agit ainsi, ce n'est pas pour renoncer à tout ce que nous avons fait depuis sept ans, mais plutôt pour reconnaître l'évolution de notre société pendant cette période et reconnaître l'existence, aujourd'hui, des attentes et des habitudes de l'ensemble de notre population qui demande une nouvelle réponse de la part de son gouvernement.
(20 h 10)

Depuis le début de la crise économique, en août 1981, notre génération de Québécois a peut-être, pour la première fois dans certains cas, noté notre interdépendance avec les grands courants économiques du Canada et des États-Unis et la nécessité d'accepter pleinement le défi de faire de notre Québec une société moderne et concurrentielle sur le plan économique si nous voulons continuer de

préservé et d'améliorer les conditions de vie et la justice sociale pour tous nos concitoyens.

Il existe plusieurs indicateurs économiques qu'on peut utiliser pour évaluer la force de notre économie. Mais celui qui est le plus important, parce que c'est la réflexion la plus immédiate et la plus près de la population, c'est l'emploi, le nombre de personnes qui, aptes à travailler, sont capables de trouver quelque chose à faire, un emploi. Le premier ministre, donc, n'avait pas tort quand il a dit récemment: Notre priorité, notre obsession, même, c'est la création d'emplois. La situation de l'emploi aujourd'hui, confirmée par les chiffres officiels comme par les expériences quotidiennes de nos concitoyens, n'est pas reluisante. Nous sommes obligés d'admettre que c'est tragique. Pendant la crise économique, qui a duré un an, pas moins de 224 000 personnes ont perdu leur emploi au Québec, presque 10% du total de la population. Depuis le début de la reprise, nous avons rattrapé un certain nombre de ces emplois perdus: jusqu'ici à peu près 100 000 ou 40% de ceux qui ont perdu leur emploi ont été rappelés au travail. Il reste quand même que plus de la moitié sont encore en chômage.

La situation réelle est encore pire que cela dans le sens que des milliers de Québécois ont officiellement quitté le marché du travail et n'apparaissent plus dans les chiffres sur le chômage, ayant décidé de retourner aux études ou vivant simplement de l'aide sociale, sans faire le moindre effort pour trouver un emploi, parce qu'ils sont découragés par des refus continuels.

Il y a de plus, tous les jours, un nombre important de jeunes Québécois qui, ayant terminé leurs études, arrivent sur le marché du travail à la recherche d'un emploi intéressant et permanent, pour se faire une vie, fonder une famille et trouver le bonheur au Québec.

Pour vous donner une idée de l'ampleur du défi devant lequel nous sommes aujourd'hui, il est seulement nécessaire de vous dire que pour compléter le rattrapage des emplois perdus pendant la crise et créer des emplois additionnels pour les jeunes qui vont arriver sur le marché du travail, pour faire seulement cela, en 18 mois, nous serons obligés de créer 370 000 emplois, soit 280 000 - pas 100 000, mais 280 000 - emplois par année. Même si on réussissait à réaliser cet objectif, nous aurions encore le taux de chômage que l'on avait au début de la crise, soit 10%. Donc, le défi est énorme. Il est impératif que le gouvernement consacre toutes ses énergies et établisse toutes ses priorités en fonction de l'objectif de la création d'emplois. Nous devons transformer notre obsession en gestes concrets et immédiats.

Comment le faire? Tout le monde est d'accord pour dire que ce n'est pas dans le secteur public que les nouveaux emplois vont se créer. L'État au Québec, sur la base de toutes les comparaisons que l'on peut faire, est déjà trop lourd. L'évidence la plus claire de cette situation est notre déficit, dans les comptes courants, d'environ 3 000 000 000 \$, déficit qui oblige le gouvernement à limiter considérablement ses interventions les plus souhaitées, ce qui réduit notre marge de manoeuvre totale. Donc, il faut que ces nouveaux emplois se créent dans le secteur privé; secteur où le gouvernement, par définition, n'a pas les pouvoirs de décision, mais où il peut quand même influencer et inciter certaines actions par ses gestes, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Nous avons beaucoup parlé avec ceux qui ont la responsabilité de la création d'emplois dans le secteur privé. Les discussions ont commencé après notre élection, en 1977, et elles n'ont jamais cessé depuis. Les agents économiques du secteur privé nous ont dit et sans cesse répété les conditions nécessaires pour que l'investissement et, par la suite, l'emploi se réalisent ici. Ils nous disent, en effet, que le Québec est devenu, depuis quelques années, un endroit moins favorable pour l'investissement et pour le travail que les endroits environnants. Ils nous demandent de devenir concurrentiels dans nos politiques avec les autres gouvernements dans la fédération canadienne.

C'est dans cet esprit, dans une détermination de rendre favorable le climat au Québec pour que les industries et services concurrentiels puissent s'établir et prospérer ici que j'ai l'intention d'annoncer immédiatement une série de mesures qui seront toutes des gestes concrets qui vont dans le sens proposé par ceux sur qui nous comptons dorénavant pour devenir nos partenaires dans la création d'emplois rémunérateurs, stables et permanents au Québec.

Nous ne pouvons tout faire tout de suite mais la direction que nous prenons est clairement tracée comme vous le verrez immédiatement. Dans les budgets de l'an prochain et des années qui viennent, nous nous engageons ce soir à continuer dans cette direction jusqu'à ce que les provinces et régions voisines commencent à sentir que le climat économique au Québec est plus sain, plus concurrentiel que le leur.

Parmi les mesures que j'annonce maintenant, il y en a quatre qui sont de nature fiscale. Premièrement, j'annonce qu'à partir de ce soir, minuit, la surtaxe temporaire sur l'essence et sur le mazout imposée en novembre 1981 est réduite de moitié, soit de 20% à 10%. L'impact budgétaire est de 132 000 000 \$ pour l'année courante et de 345 000 000 \$ pour l'année prochaine.

Deuxièmement, parce que les impôts sur le revenu des particuliers pèsent plus lourdement sur les Québécois que sur les citoyens de toutes les autres régions du Canada, j'annonce, à partir du 1er janvier 1983, une baisse de 2% dans ces impôts. L'impact budgétaire pour l'année fiscale 1983-1984 sera de 140 000 000 \$. Nous avons l'intention de rendre les impôts à tous les niveaux de revenus plus concurrentiels dans les budgets subséquents, le plus vite possible compatibles avec la responsabilité fiscale.

Troisièmement, parce que les taxes payées par les compagnies québécoises, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites, sont plus lourdes qu'ailleurs, j'annonce qu'à partir du 1er novembre 1983, la contribution des employeurs au fonds du service de santé est réduite de 5%. L'impact budgétaire est de 25 000 000 \$ pour le reste de cette année et de 70 000 000 \$ pour l'année prochaine.

Quatrièmement, j'annonce qu'à partir de minuit ce soir, les droits successoraux n'existent plus au Québec comme ils n'existent plus dans toutes les autres provinces du Canada. Ces droits successoraux ont pour effet de nous faire perdre au-delà de 200 000 000 \$ par année en taxes diverses, qui auraient été payées par les personnes qui ont quitté le Québec pour les éviter.

De plus, ces droits successoraux créent des problèmes importants pour la garde montante d'entrepreneurs québécois qui veulent assurer la continuité de leur entreprise.

M. Gratton: M. le Président, je m'excuse auprès de mon collègue. Est-ce que mon collègue me permettrait une question? (20 h 20)

Le Vice-Président (M. Jolivet): Un instant. M. le député, vous continuez.

M. Scowen: L'impact budgétaire - je parle encore des droits successoraux... M. le Président, est-ce que j'ai le droit de permettre la question?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Non.

M. Scowen: L'impact budgétaire - je parle encore des droits successoraux - est de 17 000 000 \$ d'ici au 31 mars prochain et de 49 000 000 \$ en 1984-1985. L'impact budgétaire de la totalité de ces mesures est de 314 000 000 \$ pour l'exercice courant. Cependant, nous sommes en mesure de prévoir que les revenus autonomes et les transferts du gouvernement fédéral cette année excéderont de 343 000 000 \$ les prévisions du budget et que les dépenses seront moindres d'environ 70 000 000 \$. En conséquence, nous prévoyons un déficit pour

l'exercice courant de 3 086 000 000 \$, ce qui est 99 000 000 \$ de moins que prévu dans le budget d'avril 1983.

Cette baisse de notre déficit est la manifestation modeste mais réelle d'une autre priorité du gouvernement: la détermination de réduire systématiquement dans les budgets qui suivent le déficit malsain dans nos comptes courants.

Je répète, M. le Président, pour que les gens qui sont à l'écoute ne pensent pas qu'ils sont devant un autre budget, que c'est le budget que M. Parizeau aurait dû présenter il y a 48 heures. Les gens des deux côtés de la Chambre ont porté à mon attention que le discours est si convaincant qu'il est possible que la population commence à croire que ce que je propose est réel. Si seulement c'était le cas!

Je continue avec un discours sur le budget réaliste. Nous avons baissé quatre taxes. Nous avons réduit le déficit. Je continue. Il y a ceux qui prétendent que les transferts fédéraux inattendus cette année ne vont pas se répéter en 1984 et qu'en conséquence nous ne devons pas réduire les impôts en contrepartie. Il est vrai qu'une partie, mais seulement une partie de ces transferts inattendus ne seront pas répétés. Par contre, nous sommes confiants que les mesures que nous avons proposées ce soir vont avoir comme conséquence une augmentation de l'activité économique qui va entraîner pour l'année prochaine des revenus additionnels très importants pour les finances publiques.

Ce sont les mesures fiscales, M. le Président, mais ce n'est pas seulement dans le domaine de la fiscalité que les agents sur lesquels nous comptons pour relancer l'économie et l'emploi nous ont fait des reproches. J'annonce donc une série de décisions qui sont aussi une réponse positive à leurs revendications. Même si ces mesures sont aussi importantes, peut-être plus importantes que les questions d'impôt, elles ont l'avantage de ne rien nous coûter, sauf la volonté politique de les réaliser, vis-à-vis de laquelle nous donnons ce soir notre engagement solennel.

1. Le premier sujet est celui de la stabilité politique. Même si les coûts ne sont pas quantifiables, il est indéniable que l'incertitude politique entourant notre désir profond de réaliser l'indépendance du Québec et nos déclarations à ce sujet ont créé un climat peu propice pour l'investissement stable et à long terme. Le système fédéral n'est pas parfait. Cependant, il faut s'attendre que même l'association économique avec le Canada, qui est partie intégrale de notre vision nationale, sera de nature à comporter des contraintes administratives et politiques aussi. De plus, la réalisation de la nouvelle structure que nous envisageons, même si c'était désiré par la majorité des

Québécois, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui ou dans un prochain avenir, entraînera des coûts importants en énergie et talents qui doivent être consacrés à notre obsession immédiate: la création d'emplois. Donc, dès ce soir votre gouvernement annonce son intention de mettre en veilleuse son projet d'indépendance. Donc les investisseurs québécois et autres devront aller de l'avant avec leurs projets ici dans la certitude qu'ils sont faits et vont continuer de se faire à la fois au Québec et au Canada.

2. J'annonce aussi la formation de trois groupes de travail formés de représentants des milieux gouvernemental, patronal et syndical qui auront pour but d'examiner trois problèmes qui sont continuellement soulevés par les leaders du secteur privé comme des entraves, des obstacles à la création d'un climat économique concurrentiel au Québec. Ces groupes de travail ne font pas des enquêtes publiques à long terme; ils ont chacun le mandat de faire rapport au premier ministre d'ici à 90 jours avec une liste de suggestions concrètes que nous pourrions adopter immédiatement. Leur adoption va démontrer notre détermination d'agir vigoureusement et vite et va très probablement donner lieu aussi à des considérations que nous pouvons aborder dans un cadre à plus long terme. Les trois groupes de travail vont étudier: 1° la réglementation gouvernementale et ses coûts pour nos sociétés, grandes, petites et moyennes;

2° les possibilités de concertation accrue entre travailleurs et patrons, suivant l'exemple du fonds de solidarité récemment mis sur pied par la Fédération des travailleurs du Québec;

3° les changements qui s'imposent dans notre système d'éducation pour permettre à nos citoyens de s'adapter et de se recycler plus facilement dans les structures économiques radicalement changées qu'il faut attendre dans les années à venir.

3. J'annonce que la loi 101 sera amendée dans les plus brefs délais pour donner un accès plus réaliste aux personnes de langue anglaise qui veulent une éducation pour leurs enfants dans leur propre langue. Spécifiquement, la clause Canada, maintenant devenue partie intégrante de la charte canadienne, sera intégrée à nos lois québécoises. De plus, dorénavant, toute personne de langue anglaise qui s'installe ici pour un séjour temporaire, à la demande d'une compagnie qui est obligée d'aller le chercher pour son expertise, aura accès à l'école anglaise pour la durée complète de son séjour.

4. Nous annonçons aujourd'hui que nous avons l'intention, dans les prochains six mois, d'établir une politique industrielle privilégiée pour quatre secteurs industriels qui deviendront le fer de lance de notre

développement économique et dont nous avons l'intention de stimuler la croissance et le développement avec toutes les ressources gouvernementales à notre disposition. Il s'agit des industries reliées à la production et à l'utilisation de l'électricité, l'aéronautique, le transport sur rail et les industries reliées à la forêt. Dans ces domaines, nous sommes déterminés à devenir des leaders à l'échelle mondiale, utilisant les technologies les plus avancées, et à garder ce leadership pour longtemps. D'autres secteurs seront examinés sur une base continue et ajoutés à la liste prioritaire dans la mesure de nos moyens.

En conclusion, il y a peut-être ceux qui diront que, dans le budget de ce soir, nous avons consacré très peu aux subventions directes pour la relance économique immédiate, et c'est vrai. Nous ne le faisons pas parce que nous sommes persuadés qu'il existe déjà, dans les programmes du gouvernement du Québec et du Canada, des incitations adéquates de ce genre. De plus, nous sommes convaincus, après avoir écouté les leaders du secteur privé, que ce n'est pas surtout par la voie des subventions qu'on crée une économie forte avec des emplois modernes, stables et permanents. C'est plutôt par la création d'un climat positif et concurrentiel que nous pouvons aider ceux qui, dorénavant, auront la responsabilité d'assurer la relève, de créer des emplois et des revenus que nous pouvons et nous allons taxer pour assurer une société de plus en plus civilisée, plus juste pour tous les Québécois.

M. le Président, nous avons tracé ce soir la voie de l'avenir. Nous avons fait les premières démarches dans la direction que nous voulons emprunter. Nous allons continuer dans cette même direction, avec tous les moyens à notre disposition, dans les années à venir. Nous avons écouté, nous avons compris et nous avons agi. Que les Québécois répondent maintenant avec toute leur énergie et tout leur dévouement pour réaliser une prospérité durable, une économie et une société au Québec qui sera un modèle pour tous. Fin du discours sur le budget.

Malheureusement, ce n'est pas le vrai et je le regrette beaucoup, mais je pense que vous serez joliment d'accord avec moi que c'est bien meilleur que celui de M. Parizeau. Merci.
(20 h 30)

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Bellechasse.

M. Claude Lachance

M. Lachance: Merci, M. le Président. Je n'ai pas l'intention de commenter longuement le discours qu'on vient d'entendre. Je reconnais qu'il puisse s'agir d'un effort louable pour un député de se faire pardonner par son nouveau chef et de

faire des tentatives en vue d'une éventuelle promotion au sein de sa formation politique.

Toujours est-il qu'après avoir entendu le discours du ministre des Finances, le discours auquel nous avons dernièrement eu droit, contrairement à ce que nous venons d'entendre, cela ne se compare nullement. Comme le font régulièrement les gens de l'Opposition, ils nous parlent de ce qu'ils feraient au niveau de l'abolition des taxes ou des mesures intéressantes. C'est bien beau, mais ils oublient toujours de nous dire où ils prendraient l'argent pour le faire. Cela, c'est une autre paire de manches.

M. le Président, mardi soir dernier, le 15 novembre, le ministre des Finances présentait son énoncé complémentaire aux politiques budgétaires du gouvernement qu'on retrouve dans ce document. Cela venait modifier, cela venait, pourrait-on dire, bonifier l'exposé qu'il nous avait servi le 10 mai 1983. De par son contenu, le minibudget présenté cette semaine tranche radicalement avec les mesures difficiles que le ministre des Finances avait dû se résoudre à adopter le 17 novembre 1981 pour faire face, à ce moment-là, au contexte économique déplorable, comme vous le savez, provoqué par une hausse vertigineuse des taux d'intérêt. Tout le monde se souvient de l'imposition, il y a deux ans, de la surtaxe sur l'essence, une décision rendue nécessaire pour faire face à des dépenses plus élevées, à des revenus moins importants, vous le savez également, à cause de la récession économique mondiale et surtout à cause, il faut bien le dire, de la politique monétariste collée sur la politique américaine du gouvernement canadien.

Cette hausse du coût de l'essence que nous avons connue, que le gouvernement n'a pas eu le choix d'imposer en 1981, elle n'a pas eu que des conséquences négatives. En effet, comme le prévoyait le ministre des Finances, dans son exposé du 17 novembre 1981, et je cite: "Une telle mesure devrait amener les Québécois à accélérer les changements dans leur consommation d'essence, soit par le choix de voitures qui consomment moins, soit par des modifications dans leur consommation ou soit en utilisant davantage les transports en commun."

On sait très bien aujourd'hui, deux ans après, malgré les problèmes qu'a inévitablement engendrés pour le consommateur cette hausse du coût de l'essence, qu'il y a maintenant des centaines de millions de dollars qui sont restés ici au pays et qui ont pu servir à l'économie interne de ce pays qu'est le Canada - et évidemment du Québec - et cet argent qui a été économisé, à cause des modifications du comportement des concitoyens, a eu des effets bénéfiques sur la balance des paiements. Je pense qu'il faut quand même le noter. Vous, M. le Président, moi et d'autres, avons dû adopter une façon

différente de circuler pour éviter de gaspiller autant d'essence qu'auparavant. Il en résulte une retombée positive qui nous apprendra peut-être davantage à vivre selon nos moyens.

Mais, ce qu'on doit retenir dans l'énoncé complémentaire de mardi dernier, M. le Président, et ce que les gens retiennent surtout, lorsqu'on parle avec des concitoyens que nous rencontrons depuis deux jours, c'est la baisse de la taxe sur l'essence. J'en profite pour vous dire que ma préoccupation qui consistait à me poser comme question: Est-ce que le consommateur pourra vraiment en bénéficier lorsqu'il se rendra à la pompe? Est-ce que le prix baissera réellement de 0,04 \$ le litre, comme cela avait été annoncé par le ministre des Finances? Ma préoccupation maintenant, je ne l'ai plus. M. le Président, je ne l'ai plus parce que j'ai vérifié aujourd'hui - c'est un message gratuit que je passe pour les détaillants d'essence de mon comté - et dans Bellechasse, l'essence se vend actuellement 0,419 \$ et 0,423 \$, autant que vous en voulez. Si cela vous intéresse... C'est une guerre des prix qui existe depuis quelques mois. L'essence était de 0,04 \$ plus élevée jusqu'à mercredi matin. Des décisions ont été prises et cela s'est répercuté sur les prix. Le consommateur peut dorénavant en profiter.

Cela signifie, pour nos concitoyens de l'ensemble du Québec, 132 000 000 \$ de plus dans les poches des automobilistes d'ici le 31 mars 1984 - ce n'est pas négligeable - et 345 000 000 \$ pour l'année 1984-1985. Si on va un peu plus loin et qu'on examine les répercussions d'un tel geste dans l'économie québécoise, bien sûr, en plus de rendre les gens plus souriants, on peut constater que cela a des effets directs sur la création d'emplois. Je m'explique. Lorsqu'il y a plus d'argent en circulation, cela veut dire que les gens qui utilisent cet argent à d'autres fins; cela fait tourner la roue de l'économie, cela fait fonctionner des commerces. Sans risque de me tromper - je serai même un peu conservateur en vous donnant ces chiffres - j'oserais dire que, pour la période actuelle et jusqu'au 31 mars 1984, cette diminution de 132 000 000 \$ équivaut à la création de 2700 emplois permanents de plus au Québec. Pour la période qui s'étend du 1er avril 1984 au 31 mars 1985, par les 345 000 000 \$ que nos concitoyens automobilistes n'auront pas à déboursier en frais d'essence, cela peut se traduire par 5000 emplois permanents directs additionnels. Je pense que ce sont des facteurs intéressants dont il faut savoir gré aux personnes qui ont pris cette décision, même si on sait que cela prive le Trésor de revenus substantiels qui auraient pu être affectés à d'autres domaines.

Ce qu'il est intéressant d'observer

parmi les commentaires que nous servent les gens de l'Opposition, c'est toujours la même chose. On critique, on dit: Vous auriez dû faire ceci, vous auriez dû faire cela, vous auriez dû en donner plus, vous auriez dû abolir la surtaxe au complet. Dans la Presse d'aujourd'hui, M. Pierre Vincent disait ceci et je cite: "Quant à savoir ce qu'il ferait s'il était au pouvoir maintenant, M. Bourassa se garde bien de répondre avec précision." On retrouve bien là l'attitude fuyante, la même rengaine, la cassette d'avant le 15 novembre 1976. On a la réponse à tout, mais quand il faut présenter des solutions concrètes, qu'on serait en droit d'exiger de la part de quelqu'un qui prétend être la solution de rechange au gouvernement actuel, c'est le silence, la fuite, l'évasion.

Souvent, les gens de l'Opposition ont tendance à comparer le Québec avec l'Ontario. Avant de parler de l'Ontario, je voudrais brièvement faire une petite comparaison avec Ottawa, avec le fédéral. Ce ne sera pas long et c'est très instructif. On constate, au niveau du déficit, par exemple, que pour 3 \$ dépensés, le gouvernement canadien doit en emprunter 1 \$. Comme vous le savez, le déficit fédéral prévu cette année est de 31 000 000 000 \$. Par comparaison, le gouvernement du Québec, chaque fois qu'il dépense 7 \$, doit emprunter 1 \$, soit un déficit de 3 200 000 000 \$. Quand je vois le ministre fédéral des Finances, M. Lalonde, se permettre de donner des leçons au ministre des Finances du Québec, le député de l'Assomption, je ne peux m'empêcher de trouver cela rigolo, même si, dans le fond, c'est triste. Il ne faut pas être gêné, il faut avoir du culot pour donner de tels conseils! Chez nous, on utilise une expression que vous connaissez sûrement: il faut avoir un front de boeuf pour agir de cette façon-là! (20 h 40)

M. le Président, deux raisons fondamentales expliquent le pitoyable état des finances fédérales. D'abord, une absence totale de contrôle des dépenses et des erreurs monumentales dans ce qu'on anticipait comme revenus. Dans les deux cas, c'est un peu comme si on ne s'était pas rendu compte qu'il y avait une crise économique. En effet, la bureaucratie fédérale génère des augmentations annuelles de dépenses budgétaires, depuis trois ans, de 18%, 17% et 12,5% respectivement, alors qu'au Québec, les hausses ont été de 16%, 9% et 10%. Pour ce qui est des revenus, Ottawa a vu s'effondrer, en même temps que sa politique pétrolière, les revenus fabuleux qu'il en escomptait. Comme on dit, cela s'est "effoïré"; cela a fondu comme neige au soleil. On s'est aperçu un peu tard qu'il y avait une crise économique et qu'une crise économique diminue les rentrées fiscales. Bref, à Québec, 3 200 000 000 \$; à Ottawa,

31 000 000 000 \$. Sauf que, comme Québécois, on sait très bien qu'un jour ou l'autre on aura à payer notre part de cette facture de 31 000 000 000 \$.

On parle souvent aussi, M. le Président, de certaines erreurs qui peuvent être commises dans les prévisions. Brièvement, je voudrais donner un point de comparaison qui va expliquer que même si une somme de 200 000 000 \$ ou 250 000 000 \$ paraît très considérable, cela représente environ 1% des prévisions de dépenses du budget du Québec. En effet, supposons que vous êtes un citoyen qui a des prévisions personnelles de dépenses de 24 000 \$ et qu'à la fin de l'année, vous vous rendez compte que vous vous êtes trompé de 240 \$, vous allez dire: Ce n'est pas grave, 240 \$, c'est 1% de mon budget, ce n'est pas trop grave. Mais si vous êtes le gouvernement du Québec, que votre budget est de 24 000 000 000 \$ et que, dans vos estimations, vous vous trompez - ce qui est fort possible - de 1%, cela fait 240 000 000 \$. C'est là qu'on voit qu'il faut être prudent avec les chiffres et qu'il ne faut pas "poigner les nerfs" lorsque quelqu'un n'a pas su, un an avant, calculer au sou près.

Maintenant, si on laisse la comparaison fédérale pour examiner comment le Québec s'en tire par rapport au déficit et emprunts des autres provinces, je pense que cela peut être très intéressant. La meilleure façon de comparer la situation financière des provinces, c'est de calculer leurs besoins financiers nets, c'est-à-dire ce qu'elles empruntent sur les marchés, une fois les emprunts intégrés au déficit des opérations non budgétaires des gouvernements. Or - le président du Conseil du trésor en a fait l'exercice cet après-midi - on se rend compte que le Québec, pour la deuxième année consécutive, est dans une situation enviable par rapport aux autres provinces canadiennes et se classe au deuxième rang pour la santé de ses finances. Si on analyse cela sur une base per capita, il y a huit autres provinces qui ont des besoins financiers nets supérieurs, y compris l'Alberta. Il n'y a que l'Ontario qui nous devance et par une faible marge.

Pour illustrer ce que je viens de vous dire - je ne les nommerai pas dans l'ordre - prenons comme point de comparaison la population du Québec qui, comme vous le savez, est de 6 400 000. Si les autres provinces avaient toutes la même population, les besoins financiers nets à Terre-Neuve seraient de 2 400 000 000 \$; à l'Île-du-Prince-Édouard, de 3 300 000 000 \$; en Nouvelle-Écosse, de 3 700 000 000 \$; au Nouveau-Brunswick, de 4 100 000 000 \$; au Manitoba, de 5 300 000 000 \$; en Saskatchewan - c'est le record - de 6 500 000 000 \$, en Alberta, de 2 345 000 000 \$ et en Colombie britannique

qui, comme vous le savez, est aux prises avec des difficultés pas très drôles, de 3 700 000 000 \$. Ceux du Québec seraient de 2 235 000 000 \$, quelque peu supérieurs à ceux de l'Ontario qui détient actuellement le championnat avec 2 000 000 000 \$, toujours sur la base de la population du Québec. On se rend bien compte que quand on se compare on peut se consoler. Cela ne veut pas dire que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Il y a également d'autres points de comparaison avec l'Ontario qui méritent d'être examinés. Souvent, on se fait dire par nos collègues de l'Opposition que l'effort fiscal au Québec est plus élevé qu'en Ontario. Il faut l'admettre, c'est vrai, et nous devons travailler à essayer de diminuer l'écart et, si possible, le faire disparaître. C'est ce que le gouvernement du Parti québécois avait assez bien réussi à faire jusqu'en 1980, jusqu'au moment où la crise nous est arrivée.

L'écart, qui était de 19,6% lors de la dernière année du régime Bourassa, était rendu à 8%, en 1980, sous le gouvernement du Parti québécois. Maintenant, après l'annonce du budget supplémentaire de mardi dernier, après avoir eu un écart de 14%, nous sommes revenus à un écart de 11,5%. Je pense qu'il s'agit là d'un indice prouvant que le gouvernement du Québec se préoccupe de cet écart qu'on doit essayer de diminuer le plus possible.

Quant à la fiscalité qui touche les entreprises, on se plaît souvent à dire que celles-ci sont mieux pourvues en Ontario. Or, ce qui s'annonce au niveau des cotisations pour les accidents du travail dans les entreprises, on constate que ce n'est pas du tout la même situation en Ontario qu'au Québec. La CSST, la Commission de la santé et de la sécurité du travail fera passer les cotisations moyennes, pour 100 \$ de rémunération, de 2,05 \$ qu'elles sont présentement à 1,89 \$ à compter du 1er janvier 1984. Je pense que cette mesure va soulager les entreprises québécoises et leur permettre d'être plus concurrentielles. Pendant ce temps, que se passe-t-il en Ontario, toujours en ce qui concerne les accidents du travail? La cotisation va passer de 1,87 \$ à 2,43 \$, à compter du 1er janvier 1984.

M. le Président, seulement un mot pour dire qu'en ce qui concerne la fiscalité des particuliers, le ministre des Finances est en train de mettre la dernière touche à un livre blanc qui sera déposé ici même, à l'Assemblée nationale, dont les effets concrets vont commencer à se faire sentir lors du prochain budget. Je ne suis pas dans le secret des dieux, mais il est certain que le ministre des Finances va tirer profit des conclusions auxquelles il en sera venu dans le livre blanc pour réajuster la fiscalité des individus.

Sur certains autres points de comparaison avec l'Ontario, si on parle des investissements totaux, ceux de 1982 par rapport à ceux de 1983, au Québec, il y a une augmentation de 2,6%; en Ontario, une augmentation de 1,8% et, au Canada, dans son ensemble, une diminution de 1,7%.

Un autre point de comparaison qui, je pense, illustre que nous sommes dans une reprise économique, c'est celui de la vente au détail. On a des chiffres pour les sept premiers mois de l'année 1983 par rapport à 1982. Au Québec, il y a une augmentation de 7,7%; au Canada, une augmentation de 6,3%.

Je m'arrêterai à la construction domiciliaire, en terminant cette comparaison avec l'Ontario. Vous connaissez les effets spectaculaires du programme Corvée-habitation, qui a permis des mises en chantier pour les huit premiers mois de l'année 1983 par rapport aux huit premiers mois de l'année 1982. Il y a une augmentation, au Québec, de 129% - 129%, vous avez bien compris - en Ontario, de 61% et, pour l'ensemble du Canada, une augmentation de 40%. Je pense que nous étions sur la bonne voie en utilisant cette formule. C'est la raison pour laquelle il est très intéressant de voir qu'on s'oriente maintenant vers une espèce de corvée-réparation qui pourra créer aussi des centaines et des milliers d'emplois pour nos compatriotes qui oeuvrent dans ce secteur très important pour l'économie du Québec.

M. le Président, lorsqu'on parle de finances, lorsqu'on parle d'économie, cela touche un ensemble. L'une des grandes surprises que j'ai eues au cours des derniers jours, c'a été un péché d'omission que j'ai constaté chez les députés de l'Opposition. Cela m'étonne beaucoup qu'ils n'en aient pas parlé. Je pense que la population du Québec aurait apprécié voir l'Opposition ici agir de façon non partisane et dénoncer avec vigueur la fameuse loi S-31. Je vais vous en dire quelques mots parce qu'on ne peut pas passer sous silence un projet de loi aussi abject, aussi vil, méprisable présenté par des gens que je pourrais qualifier de presque méprisants.

(20 h 50)
Vous savez, ce projet de loi qui a été adopté à la tombée de la nuit le 2 novembre 1982, ce projet de loi qui a pour effet concret d'empêcher cet instrument magnifique qui s'appelle la Caisse de dépôt et placement du Québec qui a été instaurée à l'époque d'un gouvernement libéral, à l'époque de M. Lesage - et il faut lui en rendre gloire - cette Caisse de dépôt est bloquée dans son action pour faire fructifier l'argent qui a été mis là-dedans au cours des 18 dernières années, l'argent qui vient de la Régie des rentes du Québec pour la majeure partie. Actuellement, il y a près de 9 000 000 000 \$ qui viennent de la Régie

des rentes du Québec; de la Commission administrative des régimes de retraite, la CARR, comme on l'appelle dans le jargon, pour une somme de 2 800 000 000 \$; les sommes qui proviennent également de la Régie de l'assurance automobile pour un total de 1 700 000 000 \$; de l'argent qui vient également de la CSST, c'est-à-dire de la Commission de la santé et de la sécurité du travail; également, de l'Office de la construction du Québec pour des montants quand même moins importants. Tout cela pour un actif qui totalise environ 18 000 000 000 \$.

Quel instrument magnifique pour influencer sur l'économie du Québec, pour développer l'économie en général et faire fructifier cette épargne qui sert spécifiquement aux Québécois! Seulement dans le secteur privé, la Caisse de dépôt et placement joue un rôle extraordinaire. Présentement, elle y a investi 4 500 000 000 \$. Par exemple, l'Alcan, cette grande compagnie que tout le monde connaît, la Caisse de dépôt et de placement possède 8% de ses actifs.

M. le Président, ce qui est terrible, c'est que depuis le 2 novembre 1982, on a bloqué les possibilités de la Caisse de dépôt et placement pour prendre du capital-actions dans des entreprises qui oeuvrent dans le secteur des transports.

J'ai ici, sous la signature de M. Michel Nadeau, dans le Devoir du 8 novembre 1983, un article intitulé "L'obsession du S-31." Il dit ceci: "Les entreprises de camionnage de moins de 20 000 000 \$ ne sont plus visées par la loi, mais la Caisse de dépôt et placement demeure l'institution qu'Ottawa cherche à freiner par cette initiative télécommandée, via le bureau du premier ministre, par un petit groupe de gens d'affaires." On vise spécifiquement, comme aucun autre organisme à caractère financier au Canada, l'argent qu'il y a dans la Caisse de dépôt et placement."

On se doutait bien, il y a un an, que cela aurait des effets désastreux, qui risquent, en tout cas, d'avoir des conséquences très fâcheuses. C'est encore pis qu'on pensait. Les actions que la Caisse de dépôt et placement possède dans le Canadien Pacifique ont produit un bénéfice de 140 000 000 \$. C'est très intéressant. Cela n'équivaut même pas à 10% - à cause de la loi S-31 - des actifs de Canadien Pacifique. Si la Caisse de dépôt et placement a investi et que cela a généré des profits de 140 000 000 \$, qu'est-ce que cela aurait été si on avait pu aller jusqu'au maximum permis par la loi et placer jusqu'à 30%? 140 000 000 \$ multipliés par trois, cela aurait donné 420 000 000 \$.

À l'heure actuelle, on constate un silence inquiétant de la part des gens de l'Opposition. Je m'attendrais de leur part qu'ils fassent preuve d'une ouverture d'esprit

et qu'ils dénoncent cela, qu'ils aillent dire à leurs petits copains à Ottawa que cela n'a pas de bon sens, qu'il faut faire disparaître cette loi qui nuit au Québec tout entier. J'ai ici, un commentaire de M. Arnaud Sales, professeur à l'Université de Montréal, qui dit ceci - toujours sur le S-31: "Le caractère scandaleux du projet S-31 tient au fait que cette fois, la taxe du gouvernement fédéral touche à dessein, directement, l'un des rares leviers économiques dont le Québec dispose enfin." Et, pour utiliser une expression chère à l'ex-député de Mercier, le "renouveau" chef du Parti libéral, j'oserais dire que lorsque les Québécois étaient considérés par les gens d'affaires de Toronto comme des pygmées financiers, ils n'étaient pas dangereux à ce moment-là. Mais, à partir du moment où on est capable de jouer un rôle important dans notre économie, tout de suite on voit la patte d'Ottawa qui vient, malheureusement, empêcher cet instrument magnifique de faire son travail.

M. Jacques Dumais, dans un éditorial du Soleil, mercredi 9 novembre, écrivait: "Ottawa réédite la même bêtise - parlant toujours du S-31 - La Caisse de dépôt, dit-il, est une réussite québécoise qu'on n'a pas le droit de baliser comme le fait injustement Ottawa. À l'heure où les francophones se lancent à la conquête des marchés extérieurs et que les plus jeunes prennent d'assaut les facultés universitaires d'administration, ce n'est pas le moment pour nos représentants dans la capitale fédérale d'agir comme s'ils voulaient refouler un symbole à l'intérieur de frontières géographiques tribales." Il continue: "Le gouvernement Trudeau doit donc abandonner cette autre version du projet de loi S-31 car, comme le signale la Chambre de commerce de Montréal - et vous savez, M. le Président, que les chambres de commerce n'ont pas trop tendance à encenser le gouvernement actuel - on ne prouvera pas plus cette année que l'an dernier que l'intérêt national risque d'être menacé par la Caisse de dépôt et de placement du Québec." Ce n'est qu'une question de justice. Et je demande ici aux collègues de l'Opposition qu'ils fassent leur travail, qu'ils dénoncent ce boycottage de la part du gouvernement canadien vis-à-vis de la Caisse de dépôt et de placement.

J'aimerais vous dire un mot également du plan de relance qui a été présenté par le premier ministre dimanche soir dernier. J'ai eu le plaisir d'être associé étroitement aux travaux du comité ministériel sur l'emploi et l'économie, comité présidé par le premier ministre lui-même. Eh bien, j'ai vu à l'oeuvre des ministres qui ont travaillé très fort pour présenter à la population du Québec une perspective, non pas à très court terme, non pas dans du temporaire, mais quelque chose qui va avoir des effets durables. Et je vous citerai certains aspects

qui me sont apparus, comme député d'une région rurale, très intéressants dans une perspective à moyen et à long terme. Je fais référence à ce qui a été annoncé concernant le reboisement.

M. le Président, ce qui a été annoncé, à savoir qu'on passerait de 65 000 000 de plants à 300 000 000 sur une période de quelques années, va permettre d'assurer le renouvellement d'une richesse, d'une ressource naturelle fondamentale pour le Québec. Et je pense qu'en agissant de la sorte, on est vraiment soucieux de l'avenir de la forêt au Québec pour approvisionner nos usines en bois de sciage et, évidemment, nos papeteries. Cela se traduit par des centaines, des milliers d'emplois, des emplois qui seront permanents à ce niveau-là et aussi des emplois indirects.

Je veux citer également, pour un comté comme le mien, l'aide à l'entreprise. La garantie de prêts pour une valeur de 2 000 000 000 \$, c'est énorme. Cette garantie sera assortie d'une protection contre des hausses subites des taux d'intérêt comme celles qu'on a connues au cours des dernières années. J'ai eu l'occasion de rencontrer des gens d'affaires et je peux vous dire qu'ils sont enthousiasmés par cette perspective de pouvoir capitaliser, d'augmenter leurs investissements et de faire fructifier leur entreprise.

Il y a aussi évidemment la réorientation de l'aide sociale. J'y ai déjà fait allusion antérieurement. Je pense qu'il est extrêmement sain qu'on se tourne du côté de quelque chose qui nous permette de toucher à la formation professionnelle, qui nous permette également de regarder vers le maintien ou le retour aux études comme moyen permanent d'améliorer la situation des personnes qui reçoivent de l'aide sociale et qui sont aptes au travail; les programmes d'apprentissage dans les milieux de l'entreprise, etc. (21 heures)

En terminant, je dis qu'il y a un esprit nouveau, une atmosphère nouvelle qui s'est développée au Québec. Les gens commencent à être plus souriants, cela se sent; c'est plus agréable. Je fais appel à la fierté et à la capacité des Québécois et des Québécoises pour relever le défi des années quatre-vingt, de concert avec le gouvernement. On en est capable. Pour réussir, il y a une seule recette, qui a fait ses preuves à certains endroits. Non pas la confrontation stérile avec les divers agents économiques, mais la concertation permanente entre le gouvernement, d'une part, les travailleurs, les gens d'affaires et les syndicats, d'autre part.

M. le Président, je pense sincèrement que le moment est venu d'envisager l'avenir avec sérénité. J'y crois. Je sais que les Québécois sont prêts à se retrousser les manches et à envisager l'avenir avec

enthousiasme. Merci.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Nelligan.

M. Clifford Lincoln

M. Lincoln: M. le Président, j'espère qu'en invitant les Québécois à regarder l'avenir avec tellement de sérénité et tellement d'enthousiasme, le député qui m'a précédé ne pensait pas à ces centaines de milliers de chômeurs que nous avons au Québec maintenant, incluant presque 250 000 jeunes sans emploi. Il parlait des gens qui devaient regarder l'avenir avec sourire et sérénité. Sourire et sérénité quand on n'a jamais eu un taux de chômage aussi haut que maintenant dans le Québec. Sourire et sérénité lorsque nous avons vu un grand spectacle à la Cecil B. De Mille. On se souvient des grands spectacles de cinéma de Cecil B. De Mille qui laissait entrevoir des grands temples bibliques qui s'effondraient avec grand fracas et grandes pompes. Mais tout cela c'étaient des bâtiments de papier mâché et de carton.

Quand j'ai vu l'entrée spectaculaire du premier ministre dimanche soir pour annoncer sa fameuse relance économique, qui a pris tellement de semaines à naître, on se demandait si c'était un genre de film de papier mâché. C'était le gros éléphant en carton du Parti québécois qui a donné le jour à une petite puce. Les gens sont censés se réjouir. Je suppose que le député a vu comme moi le même spectacle du premier ministre annonçant avec force statistiques cette grande relance économique qui allait être chiffrée plus tard. Quand les journalistes ont commencé à lui poser des questions: Non, on ne savait pas combien d'emplois cela allait créer; non, on ne savait pas ce que cela allait faire aux prestations d'aide sociale nouvelles, la nouvelle formule de remettre des gens au travail; non, on ne savait pas combien cela allait coûter. Mais attendez la semaine prochaine, le ministre des Finances va vous le dire.

Il y avait un méli-mélo de programmes de toutes sortes; il y avait les arbres, il y avait la pollution qui allait être enrayée et il y avait toutes sortes de choses qu'on allait faire à la fois. On allait remettre les gens au travail. Puis quand on a vu transcrire tout cela en chiffres l'autre jour, après avoir attendu avec impatience pour savoir comment le ministre des Finances - le premier ministre nous l'avait promis - allait nous expliquer tout cela en chiffres, en statistiques, qu'est-ce qu'il a fait? Il a pondé sa petite puce de 30 000 000 \$ pour cette fameuse relance économique qui a attendu des mois pour se faire; des années, en fait, parce qu'on est en crise depuis environ deux ans.

L'Assemblée nationale a cessé de travailler, cette année, le 21 juin 1983. On a été absents, la Chambre a été fermée pendant cinq mois. On devait reprendre le travail le 18 octobre. C'était déjà une longue période sans travail de l'Assemblée nationale. Qu'est-ce que le premier ministre, après avoir attendu quatre mois, nous a dit? Il nous a dit: Là, nous allons commencer à penser à la relance économique. Comment avez-vous pensé à la relance économique? La crise dure depuis déjà environ deux ans. Fallait-il attendre les quatre mois de congé et prendre un autre mois de vacances pour que ces messieurs se mettent à travailler soudainement dans l'espace d'un mois sur la relance économique? Qu'est-il arrivé au premier ministre quand on a fini à l'Assemblée nationale le 21 juin 1983? Il a été en France, il a été dans le Jura. Il a été se promener dans les rues de la capitale du Jura. Ses ministres importants, le ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre de l'Énergie et des Ressources, je pense qu'il y avait le ministre des Affaires culturelles, tous souriaient. Pendant ce temps, on ne pensait pas à la relance économique, mais à l'indépendance du Québec. On disait au Jura: On va faire comme vous. Nous deux, on va faire l'indépendance ensemble. Les drapeaux flottaient partout. C'est cela, la relance économique pour vous? Est-ce comme cela que vous remettez les chômeurs au travail? Est-ce comme cela qu'on fait?

On laisse l'Assemblée nationale fermée pendant quatre mois. Le jour où on doit reprendre, on nous dit: Ah non! On n'a pas encore fait notre travail. On va laisser l'endroit fermé encore un mois entier pour que ces messieurs se remettent au travail. On va créer deux comités, dont un comité de la relance économique au sein duquel, étrangement, comme je le soulignais aujourd'hui, on ne retrouve pas les deux ministres que le premier ministre disait être les deux piliers de l'action économique. Le ministre du Commerce extérieur, lui qui était avant le grand manitou de l'économie comme ministre d'État à l'économie, n'était même pas membre du comité de la relance économique. Le ministre de la Science et de la Technologie, ce nouveau ministère dont on parlait encore hier ou avant-hier, le ministre de la haute technologie, du virage technologique, n'était pas non plus de ce comité.

Le ministre du Commerce extérieur, l'ancien grand vizir de l'économie québécoise, était membre du comité sur la question nationale. La question nationale, nous dit le premier ministre, n'a occupé que 10% du temps. Si cela n'a occupé que 10% des préoccupations du Parti québécois, pourquoi n'a-t-on pas inscrit ce ministre du Commerce extérieur comme membre du comité sur l'économie? Celui-ci nous expliquait

aujourd'hui: On ne m'a pas inscrit au comité de la relance économique parce que, comme vous le savez, l'indépendance, la souveraineté et l'économie, cela va de pair.

Malheureusement, tous les grands intervenants des milieux économiques nous disent que cela ne va pas de pair, que votre affaire d'indépendance, que l'instabilité politique du Québec, c'est la question fondamentale qui nuit à l'économie du Québec, qui fait que les investissements ne viennent pas ici, qui fait que les sièges sociaux nous quittent, qui fait qu'on a un taux de chômage si élevé aujourd'hui que justement notre industrie et notre action économique sont débilantes.

Quand j'entends le député nous dire qu'on devrait sourire, qu'on devrait se réjouir, que c'est seulement l'Opposition qui dit que le Parti québécois ne fait pas assez de choses... Je lisais, par exemple, un article de la Presse, l'autre jour, qui citait ces gens. Je suppose que c'est cela, le Parti libéral. Je vais en citer quelques-uns. Le Conseil du patronat du Québec disait: Le budget complémentaire ne change rien dans l'environnement global des entreprises. Le Groupement québécois des entreprises, représenté par M. Jacques Gauvin, disait: qu'il a été déçu de ce que le budget supplémentaire ne comporte pas de mesures concrètes pour les PME.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante - ce n'est pas le Parti libéral - disait: "C'est du taponnage budgétaire." Le Conseil des gens d'affaires du Québec déplore le manque de mesures concrètes venant détailler la garantie d'emprunt de 2 000 000 000 \$ aux entreprises, annoncée dimanche par M. Lévesque.

M. Paul Bouthillette du Centre des dirigeants d'entreprises - encore une autre organisation contrôlant les entreprises - disait: Il est déplorable que le budget complémentaire ne vienne pas alléger le fardeau fiscal des Québécois surtaxés par rapport aux Ontariens. L'Association des manufacturiers du Canada parle de désappointement, surtout parce que le ministre Parizeau n'a rien dit sur les garanties de prêt aux entreprises, du plan de relance de René Lévesque et que le ministre des Finances n'a pas touché aux droits successoraux.

Dans le monde des affaires, seule la Chambre de commerce du Québec a qualifié le budget complémentaire de "pas si mal", mais M. Létourneau ajoutait qu'il déplore aussi le manque de mesures importantes dans le cadre du plan de relance. La CSN - les amis du Parti québécois - a aussi dit: Le budget supplémentaire laisse tout le monde sur son appétit. Comme si M. Parizeau n'avait pas entendu l'énumération d'une cinquantaine de projets annoncés dimanche par M. Lévesque. Ce n'est pas nous, du Parti

libéral, qui disons cela.

À la Centrale de l'enseignement du Québec - aussi des amis du régime - la CEQ a parlé du cynisme du ministre des Finances qui ne réduit pas la taxe de vente, tout en affirmant que les consommateurs ont permis d'atténuer la crise. La président de la CSD, M. Jean-Paul Hétu, trouve ridicules les mesures annoncées par M. Parizeau en regard du plan de relance de M. Lévesque. "Les 30 000 000 \$ consacrés à la relance dans le minibudget ne représentent que 7% de la marge de manoeuvre de 410 000 000 \$ du ministre Parizeau" a dit M. Hétu. (21 h 10)

Dans la région de Montréal, la chambre de commerce locale relève le fait que le budget complémentaire ne comporte pas de mesures susceptibles de dynamiser l'économie. The Montreal Board of Trade se dit également déçu du peu de choses réservées à Montréal, sauf peut-être les bénéfiques que les Montréalais pourront tirer du transport en commun.

Voici douze organisations de pointe dans le monde économique, dans le monde de l'entreprise, dans le monde des affaires qui, entre elles, représentent des milliers et des milliers d'emplois, qui disent toutes la même chose: Ce budget de M. Parizeau est un budget factice qui n'a rien accompli. En fait, on peut se demander ce que le gouvernement a fait depuis le 21 juin 1983 que l'Assemblée nationale est fermée? Qu'est-ce que ce gouvernement a fait pendant ces cinq mois qu'il s'est donnés? Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Rien. Si le ministre des Finances n'avait pas déposé de budget cette semaine, quelle différence y aurait-il eue pour l'économie? Il a reçu 278 000 000 \$ en cadeau surprise du gouvernement fédéral. Qu'est-ce qu'il a fait? Il avait une marge de manoeuvre totale de 400 000 000 \$. Il a mis 30 000 000 \$ dans la fameuse relance économique majeure du premier ministre Lévesque. Il aurait pu se servir du reste de l'argent pour faire quelque chose de pratique.

L'autre jour, je l'entendais dire au programme de télévision *Le Point*: Pourquoi je n'ai pas pris cette marge de manoeuvre que j'avais, de dépenser 315 000 000 \$ dans les programmes de relance économique? C'est que justement il ne reste que trois mois jusqu'à la date limite de l'année fiscale. En fait, si on compte du 15 novembre au 31 mars, il ne reste pas trois mois; il reste en fait quatre mois et demi. Par exemple, comme lui a demandé l'interviewer du *Point* et aussi plusieurs intervenants du domaine économique, s'il fallait attendre le 31 mars 1984, qu'est-ce qui l'empêchait d'annuler les droits successoraux? Pourquoi avait-il besoin d'argent pour annuler les droits successoraux que tout le monde, au Québec, lui demande d'annuler, la seule province dans tout le Canada qui maintient

des droits successoraux. Cela représente 50 000 000 \$ de revenus et cela nous coûte des centaines de millions en investissements. Il aurait très bien pu annuler cela sans causer quoi que ce soit à sa marge de manoeuvre. Il aurait pu mettre plus d'argent dans la relance économique; il aurait pu, par exemple, dans le domaine du tourisme - auquel a référé mon collègue de Vaudreuil-Soulanges - annoncer une détaxe pour les achats touristiques comme cela se fait en Ontario, comme cela se fait dans de nombreux pays européens. Cela aussi, on le lui a suggéré de nombreuses fois. Il aurait pu s'attaquer en partie de façon symbolique au moins à la question des impôts des particuliers. Tout ce qu'il nous faut ici, c'est de nous remettre sur le même palier concurrentiel que les autres provinces, particulièrement l'Ontario qui nous fait de la concurrence pour les investissements.

Il aurait certainement pu s'attaquer à la question des impôts des particuliers, à celle d'une détaxe touristique, à celle d'un crédit de taxe sur le commerce extérieur, sur la science, la technologie et la recherche dont il a lui-même parlé. Il y avait sûrement quelque chose de mieux à faire plutôt que de prendre 315 000 000 \$ pour payer des dettes anticipées, accélérées pour le 31 mars 1983. En fait, lorsque j'entendais le président du Conseil du trésor nous dire que nous, les libéraux, nous étions cyniques, que nous agissions avec cynisme, il faut se demander qui est cynique dans l'affaire. Qui est cynique dans l'affaire, comme le demandait la CEQ dans une interview à la Presse? Le cynique dans cette affaire est le ministre des Finances; le cynique dans cette affaire est le gouvernement du Québec d'avoir pris une marge de manoeuvre actuelle de 400 000 000 \$ et d'avoir joué avec cela pour payer des dettes en les accélérant afin - comme le disait mon collègue de Vaudreuil-Soulanges - de donner des cadeaux à la population à la veille de l'élection, pour faire paraître le ministre des Finances comme le génie de demain.

Il faut toujours que nous revenions, de ce côté de la Chambre, à cette question de stabilité politique. La question qui vous agite tellement de l'autre côté que vous ne pouvez pas décider. L'autre jour, quand le chef de l'Opposition a demandé au premier ministre de situer le travail du comité sur la question nationale, le premier ministre a dit: Le comité sur la question nationale, ce n'est pas un comité sur l'indépendance, c'est un comité qui étudie les relations fédérales-provinciales. Là, on commence à glisser sur la question, on commence graduellement, comme les élections approchent, à faire du patinage. L'indépendance va devenir la souveraineté-association, la souveraineté-association va commencer à devenir le nouveau fédéralisme. Plus l'élection approchera,

plus on trouvera la petite "gimmick" habituelle pour mettre tout cela en veilleuse.

Aujourd'hui, je demandais au ministre du Commerce extérieur: Est-ce que vous pouvez nous situer, parce que vous, le ministre du Commerce extérieur, vous ne travaillez pas au comité de relance économique mais bien au comité sur la question nationale? Pouvez-vous nous dire ce que vous allez faire par rapport à la monnaie du Québec advenant l'indépendance que vous préconisez? On arrivera bientôt à l'échéance de l'élection, il reste à peine deux ans. Sûrement que demain, après-demain, le surlendemain, le mois prochain, en 1984 ou en 1985, il faudra un jour ou l'autre vous décider, il faudra un jour ou l'autre dire à la population du Québec: Nous voulons l'indépendance, et voilà la monnaie que nous préconisons. Car, sans monnaie propre à un pays indépendant, il n'y a pas d'indépendance. Nous savons que le Québec a trois choix; ou bien il déclare sa propre monnaie le dollar québécois; ou bien il garde le dollar canadien, ce qui était le programme du Parti québécois jusqu'au dernier programme de 1982; ou bien, comme le ministre du Commerce extérieur l'a dit très naïvement il y a quelque temps, il crée un marché commun avec les États-Unis, ce qui laisse sans doute présumer que nous allons vers un dollar américain. Alors, qu'est-ce que va être la monnaie de ce Québec indépendant? On vous demande à chacun de vous, n'importe lequel, de nous répondre. Personne n'a pu nous répondre jusqu'à maintenant, ni le ministre des Finances, ni le premier ministre, ni le ministre du Commerce extérieur qui préconise un marché commun américain.

Sans la réponse à la question du système monétaire, vous ne pourrez jamais proclamer une réelle indépendance. Si vous vous servez du dollar canadien, vous êtes encore aussi dépendants qu'aujourd'hui. Si vous vous servez du dollar américain, vous êtes plus dépendants que jamais. Si vous avez un dollar québécois, qu'un de vous nous dise - demandez à votre ministre des Finances de nous le dire - ce qui arrive à ce dollar québécois, comment il se protège, quel est son tarif par rapport aux autres monnaies, quel est son taux d'échange, comment on protège la fuite des investissements, la fuite du capital du Québec advenant le fait qu'il ne puisse pas se défendre contre le dollar canadien et le dollar américain? C'est la question primordiale à laquelle vous refusez de répondre parce que vous ne savez pas vous-mêmes la réponse. Car toute votre question d'indépendance est une question émotive, c'est une chimère; et une chimère qui ne prend pas, parce que vous êtes plus dépendants que jamais du continent nord-américain, de l'action économique du Canada et des États-Unis à qui nous exportons 40%

de nos produits.

Je pense qu'il faut lire et souligner la réponse que m'a donnée aujourd'hui le ministre du Commerce extérieur, celui qui était en charge de toute la question économique du Québec l'année dernière. C'est à ne pas en croire ses yeux quand on lit cela. J'avais entendu, mais je ne croyais pas que c'était vrai et il a fallu que je relise les galées. Voilà la réponse: "Quant aux questions monétaires - il parle de son fameux comité sur la question nationale - je suppose - il suppose! - qu'elles seront abordées. Ce sont des questions importantes. L'une d'elles me préoccupe en particulier: c'est le peu d'autonomie monétaire dont dispose le Canada ailleurs en Amérique du Nord. Le Canada est obligé de coller sa monnaie à celle des États-Unis sans aucune espèce de marge de manoeuvre." Je demande au ministre du Commerce extérieur si le Canada, un pays de 25 000 000 d'habitants, avec une économie tellement plus forte que celle du Québec, lui-même ne peut défendre sa monnaie - selon les constatations du ministre du Commerce extérieur - contre la monnaie américaine, comment un Québec indépendant va pouvoir défendre sa monnaie québécoise? Si le ministre du Commerce extérieur, qui s'occupe de la question nationale dans ce comité, suppose seulement qu'ils vont discuter des questions monétaires, si à deux ans de l'échéance d'une élection vous, messieurs, n'avez même pas pensé à la question de la monnaie québécoise, vous n'y avez pas pensé parce que vous n'avez pas de réponse, parce que vous savez que c'est là votre tendon d'Achille, parce que vous savez que c'est cela qui démontre très critiquement que toute votre affaire c'est encore une fois du "show business".

(21 h 20)

C'est très beau de faire de grands discours sur la souveraineté du Québec. C'est très beau de dire: La souveraineté et l'économie vont de pair. C'est très beau pour le ministre de la Science et de la Technologie de dire: Jamais la science et la technologie ne seront plus en avance au Québec sans l'indépendance. C'est très beau de faire tout cela, mais on vous redemande encore une fois de nous expliquer exactement comment vous allez le faire. Expliquez-nous quelles vont être vos relations monétaires avec le Canada et avec les États-Unis. Expliquez-nous cela. C'est cela, la clé du système. Votre programme n'en parle pas. On est à deux ans de l'élection et la population veut le savoir.

Ce qui arrive, comme le budget l'a démontré, comme le "big show business" du premier ministre l'a démontré dimanche, c'est que c'est le gouvernement du manque de planification, le gouvernement des "gimmicks", le gouvernement du "show business", le gouvernement des programmes à

tâtons, c'est le gouvernement de la propagande qui, dans ce fameux budget additionnel du ministre des Finances, prend 6 300 000 \$ pour la propagande quand on met dans la relance 30 000 000 \$. Vous n'avez qu'à aller consulter vous-mêmes: 6 300 000 \$, oui, c'est cela, pour les communications gouvernementales qui vont sans doute aller expliquer votre programme de relance. Allez lire votre budget. Vous le trouverez vous-mêmes. Ce qui fait que des 30 000 000 \$ de la relance économique, il y en a presque un cinquième qui est pour les communications gouvernementales, pour faire de grandes annonces publicitaires, pour berner encore une fois la population du Québec, pour lui faire croire que vous avez lancé un grand programme de plantation d'arbres. Si on regarde ce programme de plantation d'arbres, on nous dit: Cela ne peut pas se faire tout de suite parce qu'on ne peut pas planter des arbres en hiver. Il faudra attendre en mars. Sur le programme de transformation de l'aide sociale en "jobs", on nous dit: On ne peut pas commencer cela tout de suite, il faudra attendre la réponse du gouvernement fédéral. Dans le programme de relance économique, on ne peut pas mettre plus de 30 000 000 \$ parce que là il faudra attendre le budget de 1984-1985. Pourquoi avez-vous fait ce grand programme de relance économique puisque vous ne pouvez pas planter d'arbres actuellement, puisque vous ne pouvez rien faire pour l'aide sociale parce que vous attendez une réponse d'Ottawa, puisque vous ne pouvez pas dépenser plus de 30 000 000 \$ parce qu'il faut attendre 1985?

Pourquoi faire ce grand "show business", le dimanche 13 novembre? Pourquoi le premier ministre a-t-il parlé sans pouvoir le faire? Parce qu'il voulait, encore une fois, lancer un grand outil de propagande, faire beaucoup de mots sans action financière. Il y avait tout de même une marge de manoeuvre de 400 000 000 \$ dont on ne s'est pas servi parce qu'on veut remettre l'échéance et se servir de ce montant d'argent l'année prochaine pour donner de petits bonbons aux Québécois, pour les berner, encore une fois. Ce qui arrive, c'est qu'on peut, comme dit le dicton, berner les gens une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, mais à un moment donné, ils ont beaucoup de sens commun et ils réalisent eux-mêmes que c'est une farce.

Tous les sondages démontrent que les gens ne regardent pas votre gouvernement avec autant d'enthousiasme et d'espoir que l'a proclamé le député de Bellechasse. Les gens disent qu'il y en a seulement 30% qui vous appuient maintenant. Il y a une petite fraction qui dit qu'elle veut l'indépendance. La grosse majorité des gens disent qu'ils sont tannés. Ils veulent parler d'économie. La grosse majorité des intervenants - j'en ai cité seulement douze ici - disent que le

budget du ministre des Finances est un budget factice. Ce que les gens cherchent surtout, c'est la paix sociale et la stabilité politique. Ils en ont assez des bagarres fédérales-provinciales. Ils en ont assez des bagarres stériles du ministre des Pêcheries, presque tous les jours. Ils en ont assez de tout cela. Ce qu'ils veulent, c'est un peu d'action économique. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on s'attaque à la question réelle, la question des impôts des particuliers.

Tout à l'heure, le député citait toutes sortes de chiffres pour nous montrer que le Québec a agi d'une façon formidable, mais en fait, il faut ramener ces chiffres, toujours, à une question de dépense par personne, de dépense per capita. C'est ce qu'il faut faire. On ne peut pas prendre toutes sortes de statistiques sans les appliquer sur une base per capita. Si on regarde les dépenses per capita au Canada, à l'exception de l'Alberta qui avait un revenu de beaucoup supérieur per capita à cause du pétrole ces dernières années, les dépenses du Québec dépassent de beaucoup la moyenne canadienne. Entre 1976 et 1980, les dépenses du Québec ont augmenté de 91,3% per capita, comparativement à 48,7%, en Ontario, et à 67,8% qu'est la moyenne canadienne.

Si M. le député de Bellechasse veut voir les statistiques, s'il veut faire la comparaison avec l'Ontario, qui est la province qu'il a citée comme étant la plus concurrentielle au Canada, dans tous les domaines, si nous faisons la comparaison sur une base per capita, c'est-à-dire par personne, le Québec double presque, dans certains secteurs, les dépenses de l'Ontario où la population est supérieure à la nôtre de 2 300 000 habitants.

Nos dépenses actuelles - nos dépenses brutes - sont presque identiques à celles de l'Ontario où la population est de 36% supérieure à la nôtre. Comment pouvez-vous dire que nous avons une performance remarquable? Vous n'avez qu'à regarder tous les chiffres per capita et vous verrez que la différence entre nous et la province avec laquelle nous devons être en concurrence est encore immense. Cela s'élève à environ 1000 \$ par personne. Si on actualise cela en se basant sur la population du Québec, on arrive à une différence - population pour population - de 6 000 000 000 \$ par année. Et vous me dites que le Québec a une performance remarquable! Vous n'avez qu'à consulter le rapport de COPEM et il vous donnera exactement la même chose. Vous n'avez qu'à consulter Statistique Canada ou téléphoner à la Chambre de commerce du Québec et ils vous diront exactement la même chose.

Tous les intervenants vous le disent. Ce qu'il faut, c'est attaquer la question des impôts des particuliers. Ce qu'il faut, c'est

abolir les droits successoraux. Ce qu'il faut, c'est des crédits d'impôt dans le domaine du commerce extérieur, de la science et de la technologie. Ce qu'il faut surtout, c'est rétablir la stabilité politique au Québec. Ce qu'il faut, c'est revenir sur terre. Ce qu'il faut, c'est que vous nous disiez où vous vous placez par rapport à la question de l'indépendance; venir dire à la population exactement ce que vous êtes au lieu de jouer aux "faux-fuyants". Là, peut-être, saura-t-on où l'on en est.

Peut-être qu'à la prochaine élection, au lieu de mettre votre indépendance en veilleuse, vous nous direz où vous vous trouvez; vous nous direz de quel monnaie vous vous servirez dans un Québec indépendant. À ce moment-là, on saura à quoi vous jouez. Entre-temps, les gens sont "tannés" de vous. Les gens ont envie de vous mettre dehors. Les 22% proclament la chose et le plus tôt on vous remplacera ici par un gouvernement libéral, un gouvernement d'action économique, le mieux ce sera pour le Québec.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, député de Joliette.

M. Guy Chevette

M. Chevette: M. le Président, vous me permettrez dès le départ de me dire déçu d'entendre un député dire que pendant 4 ou 5 mois, cela a été un congé. C'est d'accréditer la thèse que certains journalistes ont voulu publier, savoir que les députés qui ne siègent pas dans cette noble enceinte ne font rien. Je m'excuse.

Une voix: Il est temps!

M. Chevette: À écouter des discours vaseux comme celui que je viens d'entendre, je peux vous dire que j'aurais mieux à faire dans mon cabinet, je pourrais régler beaucoup plus de problèmes et même des dossiers de l'Opposition, à part cela.

Ce n'est pas parce qu'on n'est pas dans cette Chambre qu'il ne se fait pas de travail. Bien au contraire! C'est souvent ici qu'on perd un temps immense, précisément parce que le jeu de la partisanerie politique empêche d'avoir cette objectivité qui donnerait peut-être plus de crédibilité aux hommes politiques, en général. Parce qu'on est dans l'Opposition, il faut dire que tout est méchant, tout est mauvais. Il me semble que cela ne fait pas sérieux. Ou bien, cela peut être pour d'autres motifs. C'est peut-être parce que vous nous enviez.

Une voix: C'est ça.

M. Chevette: Jadis, vous vous serviez quotidiennement du Conference Board comme d'une bible. Chaque fois qu'arrivait une statistique négative pour le Québec, on se levait en Chambre et on citait le Conference Board aux Québécois. Là, votre bible nous dit que le Québec est la province qui se tire le mieux de la crise économique, qui a le mieux fait, qui a le mieux performé. Ah! Les petits amis du Conference Board, on n'en parle plus. Je ne sais pas ce qui se passe. Je ne sais pas où vous allez vous trouver une bible, à un moment donné, pour vous appuyer. Je ne vous comprends pas. Mais disons que c'est plutôt parce que vous êtes dans l'Opposition et que votre nouvel élan vous oblige à être négatifs, à essayer de faire croire, à tenter de faire croire à la population qu'il n'y a rien de bon. (21 h 30)

Moi, au contraire, je trouve que la solidarité ministérielle et notre détermination à nous sortir de cette crise économique ont fait que nous avons réussi à passer d'un taux de chômage canadien de 33% à 28%, cela a contribué à ce qu'au Québec, maintenant, on ait une majorité de propriétaires au lieu d'une majorité de locataires grâce à des programmes comme Corvée-habitation et aussi à maintenir des emplois grâce à des choses comme le plan Biron. Et ce n'est qu'un début parce que nous avons l'intention d'agir.

Nous avons l'intention d'agir parce qu'il nous faut continuer d'innover et c'est ce qu'on essaie de faire. Les petits projets PIL, les coupages de branches à la hauteur des bancs de neige l'hiver, qui créent des emplois de huit à dix semaines et qui ne servent à rien sur le plan collectif, on a décidé de mettre cela au tiroir. On a décidé de pondre, d'imaginer des programmes de création d'emplois permanents, qui, au moins, sont saisonniers mais durables. C'est ce qu'on annonce aux Québécois et je vais essayer de vous le prouver. C'est aussi ce qui me convainc que c'est par envie que vous êtes contre tout ce qu'on fait. Je vais tenter de vous le démontrer durant quelques minutes.

En finançant les entreprises... On ne parle peut-être pas au même monde, mais vous irez voir les petits entrepreneurs chez vous. J'en ai plusieurs dans mon comté et j'ai jase avec eux. Qu'est-ce qui leur a fait mal et qu'est-ce qui continue à leur faire mal? La liquidité. On ne leur permet pas cette marge de crédit. Ils ont de la difficulté à se refinancer. Ils ont dit: Faites cela et non seulement on va maintenir l'emploi, mais on va créer des emplois additionnels. On arrive avec un programme allant jusqu'à 2 000 000 000 \$ de garantie de financement. Ce n'est pas bon. Bien non, ce n'est pas bon.

Je vois le député de Notre-Dame-de-Grâce, je vois le député de Vaudreuil-

Soulanges, le no 3 au congrès au leadership, avoir le plaisir d'annoncer cela à la PME, avoir le plaisir de dire aux entrepreneurs québécois: Voici ce qu'on vous offre; nous avons constaté des lacunes, nous avons peut-être pris du temps à réagir c'est vrai, il faut admettre nos torts, mais voilà le programme qu'on vous offre et qui va créer de l'emploi durable, permanent. Je vous comprends d'être déçus, de ne pas pouvoir l'annoncer vous-mêmes. Mais la politique veut que ce soit le gouvernement, le parti ministériel qui annonce cela. Va-t-il falloir continuer à perpétuer le mythe que l'Opposition doit être contre tout? Moi, en tout cas, je trouve cela dommage.

Je vois le député de Marquette, le critique pour tout ce qui touche la jeunesse, se prononcer contre l'annonce du budget de relance pour la jeunesse alors qu'on parle de l'entrepreneurship, alors qu'on veut subventionner les jeunes qui veulent se lancer en affaires, un jeune universitaire ou un jeune qui a terminé ses études au cégep. Je comprends que c'est frustrant que ce soit le premier ministre du Québec, appartenant au Parti québécois, qui l'annonce mais, dans leur for intérieur, le député de Marquette, le jeune député de Laurier, le jeune député de Laprairie ne sont-ils pas heureux de voir que le gouvernement subventionnera des jeunes qui font preuve de dynamisme, qui ont la capacité, qui ont l'intelligence, qui ont la volonté de vouloir partir en affaires? Je comprends que vous soyez déçus de ne pas le faire, mais je ne comprends pas que vous ne soyez pas d'accord avec une telle mesure face à nos jeunes universitaires, face à nos jeunes cégepiens qui finissent leurs études. Je ne vous comprends pas et je trouve cela dommage pour l'institution et pour la crédibilité des hommes politiques en général. On passe pour quoi, quand on entend de tels discours?

Je vais continuer en vous parlant du reboisement forestier. Cela, c'est un sujet! Imaginez-vous, on plantait 5 000 000 ou 10 000 000 dans les meilleures années du Parti libéral. Plus que cela, je vais vous en raconter une bonne. Il serait peut-être bon que les libéraux l'écoutent, M. le Président. En 1975, une des dernières années de votre débandade électorale, vous avez brûlé 5 000 000 de jeunes plants parce que vous n'aviez pas les budgets de reboisement; 5 000 000 de plants que vous avez fait brûler en 1975.

Une voix: C'est épouvantable.

M. Chevette: Et il n'y a rien là dans le reboisement: On est passé à 65 000 000. Mais on a dit: Notre responsabilité pour le renouvellement de notre richesse première ne doit pas s'arrêter à 65 000 000; on doit viser des objectifs de remplacement

comparables à ce qui est bûché. C'est cela qu'on a dit. Je vois le député de Berthier, qui compte trois scieries importantes dans son comté, avoir le plaisir d'annoncer à M. Lussier, de la scierie Lussier, à la scierie Saint-Michel, à la scierie Baril de Saint-Damien, son grand "chum"...

Une voix: Ah oui?

M. Chevette: Il va s'opposer au plan de reboisement qui est la source même de l'alimentation et de la création d'emplois dans son secteur? Je ne comprends pas cela. Je ne comprendrais pas que le député d'Orford, qui vit d'arbres de Noël, ne soit pas pour le reboisement. Je ne comprendrais pas cela. Ils vont tous se lever, cependant, pour dire qu'ils sont contre. Ils vont être contre cela. Non, c'est le Parti québécois qui annonce cela, M. le Président. Le député de Pontiac, dans la région du Témiscamingue, est contre le reboisement? Qu'il vienne le dire. En plus d'assurer l'avenir de cette richesse de se redonner cette richesse indispensable, on crée des emplois saisonniers durables, des milliers d'emplois. Je crois que cela peut même aller jusqu'à 18 000 emplois saisonniers réguliers. Ils sont contre cela! On n'a rien de bon dans notre budget de relance; on n'a rien de bon dans notre plan de relance! N'est-ce pas effrayant? La crédibilité de l'homme public en prend pour son rhume. Et je trouve cela dommage qu'on soit obligés d'expliquer point par point à la population ce qui se dit ici et ce qui est interprété de l'autre côté. Cela n'a pas de bon sens d'agir de cette façon. On passe pour un gang de... Je ne le dirai pas par respect pour l'institution; elle est déjà assez dégradée!

M. le Président, annoncer un plan de relance des centre-ville, de revitalisation de nos centre-ville, je ne comprends pas que l'ex-maire de Hull et que le député-maire de Verdun ne soient pas pour cette position. Je faisais un test lundi soir avec le maire de ma ville, Joliette, qui me disait qu'il pousserait sur sa SIDAC pour qu'elle se forme au plus vite, pour que les projets surgissent au plus vite, pour qu'elle s'inscrive dans les premières pour pouvoir bénéficier de ce programme. Revitaliser nos centre-ville, leur redonner la place qui leur revient, c'est tellement important, à Trois-Rivières, à Sherbrooke, à Joliette et dans d'autres villes importantes du Québec. Il n'y a rien de bon là! Deux maires, un ex et un encore maire, M. le Président: il n'y a rien là; il n'y a pas d'argent là.

Nous allons investir dans les centre-ville. En plus de créer des emplois, nous allons redonner cette vitalité indispensable aux centre-ville et, dans les trois quarts des cas, ce sont des capitales régionales qui en bénéficieront. Il n'y a rien là! Non, c'est

annoncé par le Parti québécois; ce n'est pas bon! Je les comprends, c'est par envie: ils auraient aimé le faire; il y en a même qui, depuis 20 ans, poussent sur cela et ils n'ont jamais eu l'honneur de pouvoir annoncer une telle mesure.

Je parlais de reboisement il y a quelques minutes. Kevin Drummond - je peux le nommer par son nom parce qu'il n'est pas en cette Chambre - qui poussait sur le reboisement, pensez-vous qu'il n'était pas scandalisé de tout ce qui est arrivé, d'avoir brûlé 5 000 000 de plantations? Pensez-vous que le maire de Verdun, qui est ici depuis des années, n'est pas heureux de voir qu'il y a enfin un programme de revitalisation des centres urbains? S'ils étaient honnêtes, s'ils voulaient relever le degré de crédibilité de l'homme politique, s'ils voulaient se replacer au-dessus de la partisanerie politique et donner à cette institution un peu plus de crédibilité, ils se déclareraient au moins d'accord avec de tels principes; en se montrant peut-être critiqués dans l'application du programme, mais en ne se braquant pas au départ contre quelque chose qui est réclamé depuis des années et qui a aussi demandé du courage politique pour le faire. Il nous a fallu reconnaître nos propres erreurs et on l'a fait. Mais on est allés dans le sens des besoins de la population et, je le répète, pas sur des petits programmes PIL de huit semaines, de vingt semaines, mais c'est sur des programmes saisonniers durables ou sur de l'emploi permanent, M. le Président. (21 h 40)

Je suis fier, très heureux, même orgueilleux d'appartenir à une équipe qui a su reconnaître qu'il était temps d'agir, qu'on était bien enclenché dans la relance et qu'il fallait donner le coup de barre indispensable pour la continuer d'une façon solide. Je pense qu'on a au moins ce mérite. Critiquez-nous dans notre programmation, faites-le, mais de grâce, au départ, n'essayez pas d'éteindre la spontanéité des gens qui cherchent avec nous, d'arrache-pied, en concertation avec le gouvernement, à trouver des moyens de s'en sortir.

Corvée-habitation n'a jamais existé sous votre règne. Vous le savez, vous ne pouviez pas parler aux travailleurs. Le gouvernement a réussi avec les entrepreneurs et les travailleurs à créer un programme qui nous fait passer, majoritairement, de locataires à propriétaires. Ce n'est rien de bon! Voyons, M. le Président, il me semble que cela va de soi.

L'assainissement des eaux, un autre problème, est annoncé par le PQ. Ce n'est pas bon! Chez nous, la semaine dernière, on a signé un protocole; on en signera deux d'ici à quelques mois pour 30 000 000 \$ de travaux, en plus de contribuer à assainir le cours d'eau fantastique qu'est la rivière L'Assomption, dans laquelle on ne peut plus

se baigner actuellement et où on le pourra. Cela va créer des emplois. Cela va attirer également un aménagement touristique important chez nous. Il n'y a rien de bon dans celui-ci. Je vois Mme la députée de Chomedey, je vois le député de Nelligan, qui a été critique à l'environnement. Ils n'ont trouvé rien de bon dans cela. On augmente le pourcentage de participation de l'État à l'assainissement des eaux. Ce n'est pas bon. Passer de 82% à 90%, il n'y a rien là. Ce n'est pas bon 8% de moins à payer par les contribuables uniquement en ce qui concerne l'assainissement des eaux. Non! Je comprends qu'ils auraient aimé l'annoncer, mais la majorité a voulu, en 1981, que ce soient les membres de ce côté-ci de la Chambre qui l'annoncent, et pour une plus grande crédibilité de cette Chambre, on pourrait au moins reconnaître qu'il y a un bien-fondé dans cela. En plus de créer, de générer de l'emploi, on sait très bien que cela améliore la qualité de vie des Québécois en général. On devrait le dire, puisqu'on crie sur les tribunes: Vous ne faites rien pour ceci; vous ne faites rien pour cela, et, quand on le fait, ce n'est pas bon. Il va falloir que vous vous expliquiez à un moment donné; sinon vous ne serez pas pris au sérieux.

M. le Président, dans le domaine de la consolidation de l'offre touristique, ceux qui ont lu attentivement ont remarqué qu'il y aurait un plan spécial pour nos parcs et pour nos réserves afin d'offrir aux touristes les moyens de se retrouver chez eux dans un décor naturel et de pouvoir y demeurer un peu plus longtemps. Nous allons revitaliser notre industrie touristique; nous allons reconnaître un réseau de parcs québécois, 18, dont le Bic. On entendra en audiences publiques les représentants du Bic, en décembre, et les représentants d'Aiguebelle, en Abitibi, après les fêtes. On a reconnu le parc du Saguenay. Nous allons nous rendre à 18 parcs. Il y aura un effort de fait par le gouvernement pour créer cette infrastructure d'accueil touristique, en plus des crédits à l'hôtellerie en général. Ce n'est pas bon, non!

Il y a la politique du ski alpin dans laquelle le gouvernement vient de consentir à mon ministère 20 000 000 \$ de crédits pour aller reconquérir le marché américain que l'on a perdu au profit de l'Est des États-Unis, parce que, depuis quatre ou cinq ans, nous avons eu quatre mauvaises saisons. Nous allons, dans les centres majeurs, procéder à l'enseignement artificiel pour aller reconquérir ce marché, aller chercher les pièces vertes étrangères, venir enrichir le Trésor québécois et provoquer par les investisseurs privés un maximum d'investissements. Mon ministère vient de subventionner une étude de faisabilité pour un centre majeur à Petite-Rivière-Saint-François, dans le comté du député de

Charlevoix. Il va se lever pour dire: Il n'y a rien de bon dans cela. Un centre majeur, M. le Président, qui peut provoquer des investissements de 50 000 000 \$, 60 000 000 \$, 70 000 000 \$, il n'y a rien dans cela. Pour la crédibilité de cette Chambre, peut-on avoir au moins un peu de décence dans nos propos?

Je vois également la députée de L'Acadie, maintenant toute heureuse de pouvoir se lever en cette Chambre avec peut-être le numéro 2 de Brome-Missisquoi, qui est maintenant critique de l'aide sociale, annoncer la réforme de l'aide sociale. Cela fait des années, au Québec, que toutes les formations politiques se disent: Il faut changer le régime de l'aide sociale. Cela déshumanise. Il y en a qui se complaisent dans cela. Est-ce assez effrayant? Mais personne ne faisait quoi que ce soit. On s'est dit: Nous, il faut revaloriser ces gens.

Il y en a qui viennent à nos bureaux de comté, autant que chez vous, j'en suis sûr, et qu'est-ce qu'ils nous disent? Ils veulent s'en sortir. Ils sont "tannés" de se faire insulter par plusieurs. Ce n'est pas vrai que c'est la majorité qui ne veut pas travailler. Ce n'est pas vrai. Il y a des jeunes qui veulent s'en sortir et des moins jeunes aussi. Ils disent: Trouve-moi un job et je vais "débarquer" de là-dedans et de là-dessus, Vous savez toutes les expressions qu'ils utilisent. C'est vrai.

Je pense qu'on a compris et on va s'essayer. On souhaite que le gouvernement central emboîte le pas avec nous pour qu'on y aille avec plus de vigueur, M. le Président, pour faire en sorte que nos jeunes hommes de 18 à 30 ans se sentent vraiment responsables, se sentent revalorisés, sentent qu'ils gagnent leur croûte. C'est cela qu'ils nous disent, à toutes fins utiles.

Je comprends que Mme la députée de L'Acadie aurait aimé, comme ancienne critique de l'Opposition à l'aide sociale, et que le no 2, très vigoureux, aurait adoré annoncer cela. Que voulez-vous? En 1981, la population du Québec a décidé que c'était le Parti québécois qui devait diriger. Tout cela, il me semble que cela devrait au moins vous faire reconnaître qu'il y a un effort de fait pour sortir de ce ghetto. Il faut utiliser le mot, je n'utiliserai pas le terme qui me venait à l'esprit, mais ce cercle vicieux va servir à m'en sortir parce que je vous avoue que pour les jeunes de 18 à 30 ans, avec 149 \$ par mois, ce n'est pas revalorisant. Ils attendent le chèque, parce que, après quinze jours, trois semaines, ils n'ont plus d'argent. Pas travailler, se faire souvent - le terme sera peut-être un peu fort et antiparlementaire - écoœurer par d'autres. Quand ils viennent chez nous, ils nous disent dans nos bureaux: Donnez-moi la chance de travailler.

C'est cela qu'on va tenter de faire. C'est cela qu'on recherche. N'est-ce pas

valable? Je trouve cela dommage que, spontanément, l'ensemble des élus de la population s'applaudisse et dise: Enfin, va-t-on s'en sortir avec ces régimes vieux qui ont déshumanisé des générations entières et, dans certains cas, cela a été de père en fils qu'on a retrouvé des jeunes, des moins jeunes et des fils et des petits-fils bénéficiaires de l'aide sociale.

Il est temps qu'on fasse quelque chose et les gens nous en remercieront, j'en suis persuadé. Le député de Nelligan disait: le monde est tanné de vous autres. Moi, je pense qu'une formation politique qui a le courage de prendre le taureau par les cornes, d'admettre certaines erreurs et de dire: Je fonce... La relance, elle est enclenchée. Nous continuons à agir et nous allons y mettre le paquet, indépendamment, qu'on soit seuls ou appuyés par le gouvernement central. C'est le message fondamental, M. le Président. Je suis convaincu que...

La cote ne m'inquiète plus. Cela devrait être inquiétant, par exemple, pour l'institution, de continuer à perpétuer ce mythe qui veut que parce qu'on est dans l'Opposition, il n'y a rien de bon. Chez nous, je vais faire le tour de tous mes groupes et j'invite n'importe qui du Parti libéral à m'accompagner. Nous les écouterons. Et si on fait erreur, je recommanderai au premier ministre d'apporter les correctifs à son plan de relance. Mais je n'ai pas l'impression avec tous ceux que j'ai vus depuis trois jours et ceux que j'avais rencontrés en allant à la pêche sur certaines mesures, avant même qu'elles soient annoncées... J'ai la conviction que je serai applaudi et non hué partout où je passerai avec ce plan-là. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Saint-Laurent.

M. Leduc (Saint-Laurent): Je demande l'ajournement du débat, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée? Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Boucher: M. le Président, je demanderais l'ajournement de nos travaux au mardi 22 novembre, à 14 heures.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté. Donc, ajournement de nos travaux à mardi, 14 heures.

(Fin de la séance à 21 h 50)